



SOCIETE D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER

« EQDOM »

Document de Référence ***Relatif à l'exercice 2023***

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 26/09/2024 sous la référence EN/EM/022/2024.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement enregistrée par l'AMMC en date du 19/12/2019 sous la référence EN/EM/017/2019 et disponible sur le site de l'AMMC et sur le site de l'émetteur via le lien suivant : https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_3_204.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisation ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

ABREVIATIONS

AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BAM	Bank Al Maghrib
BDT	Bons du Trésor
BSF	Bon de Société de Financement
BPA	Bénéfice par action
CDG	Caisse de Dépôts et de Gestion
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CMR	Caisse Marocaine de Retraite
CMT	Crédit à moyen terme
CNT	Centre National des Traitements
CSP	Catégorie Socioprofessionnelle
CT	Court terme
DCP	Direction de Contrôle permanent
Dh	Dirham
DIT	Décès et Invalidité Totale
DPC	Direction Pôle Commercial
DPO	Direction des Projets et Organisation
DPR	Direction Pôle Risques
DREC	Direction du recouvrement de la SGMA
DRPP	Direction de la Rémunération et du Paiement des Pensions
DOSI	Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information
DSQ	Direction de Support et Qualité
FCP	Fonds commun de placement
IDR	Issue Default Rating
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
KMAD	Millier de dirhams
LOA	Location avec option d'achat
MMAD	Million de dirhams
MLT	Moyen et long terme
OPB	Opération par prélèvement bancaire
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PNB	Produit net bancaire
PPR	Paierie Principale de Rémunération
ROAE	Rendement des capitaux propres moyens
RME	Résidents marocains à l'étranger
RPA	Remboursement par anticipation
SCR	Société Centrale de Réassurance
SGBDR	Système de Gestion des Bases de Données Relationnelles
SGCF	Société Générale Consumer Finance
SGFSH	SG Financial Services Holding
SGMB	Société Générale Marocaine de Banques
SGLM	Sogelease Maroc
SICAV	Société d'investissement à capital variable
SNI	Société Nationale d'Investissement
TCAM	Taux de Croissance Annuelle Moyen
TCN	Titre de créance négociable
TIMP	Taux d'intérêt moyen pondéré
TMIC	Taux maximum des intérêts conventionnels
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VIT	Vol, Incendie et Tierce

DEFINITIONS

Centre National des Traitements	Relevant de la Trésorerie Générale du Royaume, le Centre National des Traitements a pour mission, notamment, d'assurer : - Le contrôle de la validité des actes administratifs établis par les ordonnateurs ayant trait aux rémunérations et aux pensions - Le contrôle et la liquidation des rémunérations du personnel civil et militaire de l'Etat ; - La prise en charge et l'exécution des oppositions, cessions de créances et autres empêchements frappant les rémunérations et les pensions. Le CNT (ex-Paierie Principale des Rémunérations ou PPR) et les sociétés de crédit à la consommation ont conclu, en octobre 1999, une convention qui fixe les conditions et les modalités de précompte sur salaire à opérer par ladite Direction à leur profit au titre des prêts qu'elles accordent aux fonctionnaires et agents de l'Etat.
Coefficient d'exploitation	Rapport entre les charges générales d'exploitation et le PNB
Coût Net du Risque (CNR)	Le Coût Net du Risque comptabilise les dotations nettes sur provisions. Il englobe le Coût du Risque crédit soit les dotations nettes aux provisions sur les créances clients.
Créances en souffrance	Les créances clients sur lesquelles porte un risque de recouvrement. Elles sont classifiées par degré de risque et provisionnées en application de la circulaire BAM n°19/G/2002.
Encours brut / encours brut comptable	Correspond à la somme : - du capital restant dû de l'ensemble des crédits classiques commercialisés et non encore échus - de la valeur nette d'amortissements des immobilisations LOA - des créances en souffrances sur tous les produits
Encours net	Encours brut réduit du stock de provisions constituées pour couvrir les créances en souffrance liées à cet encours.
Production brute	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit.
Production nette	Somme des montants financés durant un exercice nets des remboursements par anticipation.
Refinancement	Désigne le coût de la ressource financière mobilisée en vue distribuer des crédits.

SOMMAIRE

Partie I.	Attestations et coordonnées	7
I.1.	Le Président du Conseil d'administration d'EQDOM	8
I.2.	Les Commissaires aux comptes d'EQDOM	9
I.3.	L'Organisme Conseil	10
I.4.	Responsable de l'information financière	11
I.5.	Coordonnées de l'agence de notation	11
Partie II.	Présentation générale de la société EQDOM	12
II.1.	Renseignements à caractère général	13
II.2.	Capital social	15
II.3.	Endettement d'EQDOM	20
Partie III.	Gouvernance d'EQDOM	26
III.1.	Assemblées générales	27
III.2.	Organe d'administration : Le Conseil d'administration	29
III.3.	Organe de direction : La Direction Générale	38
Partie IV.	Activité d'EQDOM	42
IV.1.	Historique d'EQDOM	43
IV.2.	Appartenance d'EQDOM à un Groupe	46
IV.3.	Relations entre EQDOM et les entités du groupe	51
IV.4.	Filiales d'EQDOM	63
IV.5.	Le secteur du crédit à la consommation	64
IV.6.	Activité d'EQDOM	79
Partie V.	Informations Environnementales et sociales	92
V.1.	Environnement	93
V.2.	Approche RSE	93
V.3.	Réalisations	93
V.4.	Informations sociales	94
Partie VI.	Stratégie d'investissement et moyens techniques	98
VI.1.	Stratégie de développement	99
VI.2.	Stratégie d'investissement	101
VI.3.	Moyens techniques	102
Partie VII.	Situation financière d'EQDOM	103
VII.1.	Sélection d'indicateurs financiers (comptes consolidés)	104
VII.2.	Rapports des commissaires aux comptes	106
VII.3.	Analyse des comptes consolidés d'EQDOM au 31 décembre 2023	125

VII.4. Indicateurs financiers au T1 – 2024	148
VII.5. Indicateurs financiers au T2 – 2024	148
VII.6. Indicateurs financiers au S1 – 2024	149
<i>Partie VIII. Perspectives</i>	<i>150</i>
<i>Partie IX. Faits exceptionnels</i>	<i>152</i>
<i>Partie X. Litiges et affaires contentieuses</i>	<i>154</i>
<i>Partie XI. Facteurs de risque</i>	<i>156</i>
XI.1. Risque Client	157
XI.2. Risque lié à l'évolution du TMIC	158
XI.3. Risque de taux et de liquidité	158
XI.4. Risque d'exploitation	159
XI.5. Risques opérationnels	159
XI.6. Risque relatif aux adossements actif / passif	160
XI.7. Risque de modification du cadre réglementaire	161
XI.8. Risque de dépendance aux clients fonctionnaires	161
XI.9. Risque de remboursement anticipé / rachat de crédits	161
XI.10. Risque relatif à l'environnement et au changement climatique	162
<i>Partie XII. Annexes</i>	<i>163</i>

Partie I. **Attestations et coordonnées**

I.1. Le Président du Conseil d'administration d'EQDOM

Dénomination ou raison sociale	EQDOM
Représentant légal	Mohammed TAHRI
Fonction	Président du Conseil d'administration
Adresse	127, Bd Zerktouni, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.77.92.90
Numéro de télécopieur	05.22.25.00.08
Adresse électronique	mohammed.tahri@EQDOM.co.ma

OBJET : Document de référence d'EQDOM relatif à l'exercice 2023

Le Président du conseil d'administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'EQDOM. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Mohammed TAHRI
Président du Conseil d'Administration

I.2. Les Commissaires aux comptes d'EQDOM

Dénomination ou raison sociale	MAZARS AUDIT ET CONSEIL	FIDAROC GRANT THORNTON	BDO Audit Tax & Advisory S.A
Représentant légal	Abdou DIOP	Faïçal MEKOUAR	Abderrahim GRINE
Fonction	Associé	Associé	Associé
Adresse	101, Bd Abdelmoumen, Casablanca	7 Boulevard Driss Slaoui 20160, Casablanca	Ac9, Rue Al Maysse, Secteur 15 - Hay Riad 10100 - Rabat
Numéro de téléphone	05.22.42.34.23	05.22.54.48.00	05.37.63.37.02
Numéro de télécopieur	05.22.42.34.00	05.22.29.66.70	05.37.63.37.11
Date de début du mandat	2017	2020	2023
Date de renouvellement du mandat	2020	2023	-
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025

OBJET : Document de référence d'EQDOM relatif à l'exercice 2023**Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels consolidés et sociaux pour les exercices clos le 31 décembre 2021, 2022 et 2023.**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes Mazars Audit et Conseil et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices 2021 et 2022, et par nos soins au titre de l'exercice 2023 ;
- Les états financiers annuels consolidés tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes Mazars Audit et Conseil et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices 2021 et 2022, et par nos soins au titre de l'exercice 2023.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les commissaires aux comptes

BDO Audit Tax & Advisory S.A
M. Abderrahim GRINE,
 Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
M. Faïçal MEKOUAR,
 Associé

I.3. L'Organisme Conseil

Dénomination ou raison sociale	Société Générale Marocaine de Banques
Représentant légal	Abdelhaq Naji BENSARI
Fonction	Directeur – Direction du Conseil
Adresse	55, Bd Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.02.00.60
Numéro de télécopieur	05.22.29.88.09
Adresse électronique	abdelhaq.bensari@socgen.com

OBJET : Document de référence d'EQDOM relatif à l'exercice 2023

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont concerné l'analyse de l'environnement économique et financier d'EQDOM à travers notamment :

- Les commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale de la société EQDOM recueillis notamment lors de la période de « Due Diligence » effectuée auprès de la société ;
- Les Comptes sociaux et consolidés, ainsi que les rapports de gestion de la société EQDOM pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux des exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés des exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes des exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les indicateurs du premier trimestre, du deuxième trimestre et du 1^{er} semestre 2024 ;
- Les procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires ayant été tenus pendant les exercices 2021, 2022 et 2023 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- Les rapports de l'agence de notation ;
- Les statistiques de l'APSF.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'EQDOM. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

EQDOM est une filiale à 53,72% de SGMB. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

M. Abdelhaq Naji BENSARI
Directeur du Conseil

I.4. Responsable de l'information financière

Dénomination ou raison sociale	EQDOM
Responsable de la communication	Mustapha EL GHAZI
Fonction	Directeur financier (interim)
Adresse	127, Bd Zerktouni, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.77.62.70
Adresse électronique	mustapha.elghazi@eqdom.co.ma

I.5. Coordonnées de l'agence de notation

Dénomination ou raison sociale	FITCH RATINGS LIMITED
Adresse	30 North Colonnade - Londres E14 5GN
Numéro de téléphone	+44 20 3530 2682
Adresse électronique	matthew.pearson@thefitchgroup.com

Partie II. Présentation générale de la société EQDOM

II.1. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	EQDOM
Siège social	127, ANGLE Bd Zerkouni et rue Ibnou Bouraid, Casablanca
Téléphone	05.22.25.99.99
Fax	05.22.25.00.06
Site web	www.EQDOM.ma
Adresse mail	communication@EQDOM.co.ma
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'Administration, de droit privé marocain
Capital social au 30/06/2024	167.025.000 dirhams, divisé en 1.670.250 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune
Date de constitution	2 septembre 1974
Durée de vie	99 ans, à compter du jour de la constitution, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues aux statuts
Numéro d'inscription au registre de commerce	32775 - Casablanca
Exercice social	L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre
Objet social (article 3 des statuts)	La société a pour objet : - Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tous biens meubles, notamment tous biens électroménagers, cycles et cyclomoteurs, mobiliers et bureautique ; - Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tous biens ou services à caractère économique, socioculturel ou de bien-être, - Toute conception, la mise en œuvre et l'utilisation de tout instrument financier et de crédit susceptibles de permettre ou faciliter la réalisation desdites opérations au profit de toutes personnes physiques ou morales ; - La Location avec Option d'Achat (LOA) ; - Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à ces objets. Pour réaliser cet objet, la société peut recourir, en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient sans aucune exception dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, qu'ils facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation de groupe ou d'affaire. Elle est habilitée à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans.
Documents juridiques	Les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales, les rapports des Commissaires Aux Comptes peuvent être consultés au siège d'EQDOM : 127, Bd Zerkouni, Casablanca
Liste des textes législatifs et réglementaires applicables	Par sa forme juridique, EQDOM est régie par la loi n°17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

	De par son activité, EQDOM est régie par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. De par sa cotation en bourse, EQDOM est soumise aux dispositions suivantes : ▪ Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ; ▪ Loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs ; ▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; ▪ Loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée ; ▪ Règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2169-16 du 9 chaoual 1437 (14 juillet 2016) ; ▪ Loi n°43-12 relative à l'Autorité marocaine du marché des capitaux ; ▪ Loi n°44-12 relative a l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public a l'épargne ; ▪ Les circulaires de l'AMMC ; ▪ Loi 19-14 relative à la Bourse des Valeurs , aux sociétés de financement et aux conseillers en investissement. De par ses émissions de BSF, EQDOM est soumise aux dispositions de la loi n° 35-94 relatives à certains titres de créances négociables tels que modifiés et complétés.
Régime fiscal	Le régime fiscal d'EQDOM est régi par la législation commerciale et fiscale en vigueur applicable aux sociétés de financement. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés (37% en 2022, 37,75% en 2023 et 38,50% en 2024) et à la TVA (10% pour les crédits à la consommation et 20% pour les LOA).
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de commerce de Casablanca

II.2. Capital social

II.2.1. Composition du capital

Le capital social d'EQDOM s'élève au 30 juin 2024 à 167.025.000 dirhams, divisé en 1.670.250 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune, toutes de même catégorie.

II.2.2. Historique du capital

La société a été constituée le 2 septembre 1974 sous forme de société anonyme au capital de 5.000.000 dirhams. Depuis, les actionnaires ont procédé à plusieurs augmentations de capital. Le détail de ces opérations est présenté dans le tableau suivant :

Année	Nature de l'opération	Montant nominal de l'augmentation de capital (en DH)	Capital social après augmentation du capital (en DH)	Nombre d'actions émises	Le prix par action
02/09/1974	Constitution	-	5 000 000	50 000	100 DH
04/06/1976	Numéraire	5 000 000	10 000 000	50 000	100 DH
30/06/1977	Numéraire	5 000 000	15 000 000	50 000	100 DH
11/02/1981	Numéraire & Incorporation de réserves	3 600 000	18 600 000	30 000 6 000	100 DH
03/06/1981	Numéraire	4 650 000	23 250 000	46 500	120 DH (dont 100 DH de nominal)
16/06/1982	Numéraire	5 115 000	28 365 000	51 150	125 DH (dont 100 DH de nominal)
18/12/1986	Incorporation de réserves	9 455 000	37 820 000	94 550	Actions gratuites de 100DH
30/06/1987	Numéraire	12 680 000	50 500 000	75 640 51 160	110 DH (dont 100 DH de nominal) 125 DH (dont 100 DH de nominal)
21/12/1989	Incorporation de réserves	20 200 000	70 700 000	202 000	Actions gratuites de 100DH
28/02/1990	Numéraire	40 400 000	111 100 000	404 000	100 DH
16/12/1996	Incorporation de réserves	28 150 000	139 250 000	281 500	100 DH
19/02/1997	Numéraire	27 775 000	167 025 000	277 750	400 DH (dont 100 DH de nominal)

Source : EQDOM

Depuis 1997, aucune opération sur titre n'a été réalisée.

II.2.3. Evolution de l'actionnariat

Au 31/12/2023, la majorité du capital social d'EQDOM est détenue par le Groupe Société Générale à travers sa filiale Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 53,72%.

Le Groupe Société Générale et le Groupe ONA ont signé en date du 1^{er} mars 2002, une convention de cession par laquelle la SNI et AXA Assurance (filiales du Groupe ONA) cèdent leurs participations dans EQDOM au Groupe Société Générale. Société Générale Marocaine de Banques a acquis le tiers de l'ensemble des titres cédés dans le cadre de cette opération.

En mai 2002, et suite au franchissement de seuil de sa participation dans EQDOM, rendant obligatoire le lancement d'une OPA, Société Générale Maroc a lancé ladite Offre Publique qui a porté sa participation à 54%.

En juin 2018, SGMB a acquis 34,95% du capital d'EQDOM auprès de SG Finance Services Holding.

En 2019, SCR a acquis en date du 24 avril 8 993 actions supplémentaires du capital d'EQDOM, franchissant ainsi à la hausse le seuil de participation de 5% et portant sa participation à 5,19%.

L'actionnariat d'EQDOM a évolué comme suit sur les cinq dernières années :

Actionnaire	2019		2020		2021		2022		2023	
	Actions	%*	Actions	%*	Actions	%*	Actions	%*	Actions	%*
SGMB	897 241	53,7%	897 241	53,7%	897 241	53,7%	897 241	53,7%	897 241	53,7%
RCAR	281 972	16,9%	281 972	16,9%	172 243	10,3%	171 743	10,3%	169 962	10,2%
CIMR	100 605	6,0%	100 605	6,0%	100 605	6,0%	100 605	6,0%	100 605	6,0%
SCR	86 668	5,2%	86 668	5,2%	77 525	4,6%	86 518	5,2%	86 518	5,2%
INVESTIMA	51 812	3,1%	51 812	3,1%	51 812	3,1%	51 812	3,1%	51 812	3,1%
Sanlam Maroc	25 173	1,5%	25 173	1,5%	6 397	0,4%	6 397	0,4%	6 397	0,4%
Autres actionnaires	226 779	13,6%	226 779	13,6%	364 427	21,8%	355 934	21,3%	357 715	21,4%
Total	1 670 250	100%	1 670 250	100%	1 670 250	100%	1 670 250	100%	1 670 250	100%

Source : EQDOM

NB : Il est à préciser que le pourcentage de détention du capital correspond au pourcentage de droit de vote.

* Arrondi à la décimale supérieure

Les franchissements de seuils de participation intervenus pendant les 5 dernières années se présentent comme suit :

Actionnaires	Actions EQDOM acquises	Actions EQDOM cédées	Date	Cours unitaire (MAD)	% détenu	Seuils franchis	Sens du franchissement	Commentaires
SCR	8 993	-	24/04/2019	1 051	5,19%	5%	A la hausse	Détention directe
SGMB	583 681	-	01/06/2018	1 174	55,21%	20% - 33,33% - 50%	A la hausse	SGMB détient 53,72% du capital d'EQDOM directement et le reste par le biais d'INVESTIMA
SGFSH	-	583 681	01/06/2018	1 174	0%	5% - 10% - 20% - 33,33%	A la baisse	

Source : EQDOM

II.2.4. Actionnariat actuel

Au 30 juin 2024, la ventilation détaillée du capital d'EQDOM se présente comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Part dans le capital
SGMB	897 241	53,72%
RCAR	169 962	10,18%
CIMR	100 605	6,02%
SCR	86 518	5,18%
INVESTIMA*	51 812	3,10%
Administrateurs d'EQDOM	9	0,00%
Autres actionnaires **	364 103	21,80%
Total	1 670 250	100%

Source : EQDOM

NB : Il est à préciser que le pourcentage de détention du capital correspond au pourcentage de droit de vote.

(*) Investima est détenu par SGMB à hauteur de 48,04%

(**) Actionnaires détenant moins de 3%

Les principaux actionnaires, détenant plus de 5% des parts dans le capital d'EQDOM se présentent comme suit :

SGMB :

▪ Dénomination sociale	SGMB
▪ Forme juridique	Société Anonyme à Directoire
▪ Activité	- Banque commerciale ; - Banque de financement et des grandes entreprises ; - Gestion privée et institutionnelle.
▪ Actionnariat	- Société Générale France : 57,67% - Groupe Deveco Souss : 27,54% - Divers actionnaires : 14,79%
▪ PNB consolidé 2023	5 574,2 MMAD
▪ Capitaux propres consolidés 2023	15 220,6 MMAD
▪ Résultat net consolidé 2023	1 361,6 MMAD

Source : SGMB

RCAR :

▪ Dénomination sociale	RCAR (Régime Collectif d'Allocation de Retraite)
▪ Forme juridique	Etablissement public
▪ Activité	Prévoyance sociale
▪ Actionnariat	CDG (Caisse de Dépôt et de Gestion)
▪ Total bilan 2022	113 528,3 MMAD
▪ Capitaux propres 2022	8 349,8 MMAD

Source : CDG

CIMR :

▪ Dénomination sociale	CIMR (Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite)
▪ Forme juridique	Société mutuelle de retraite
▪ Activité	Gestion du régime de retraite
▪ Actionnariat	-
▪ Provisions techniques 2023	84 422 MMAD
▪ Valeur marché du portefeuille 2023	91 758 MMAD
▪ Résultat net 2022	4 169,9 MMAD

Source : CIMR

SCR :

▪ Dénomination sociale	SCR (Société Centrale de Réassurance)
▪ Forme juridique	Société anonyme
▪ Activité	Réassurance toutes branches
▪ Actionnariat	- CDG (Caisse de Dépôt et de Gestion) : 94% - Divers actionnaires : 6%

▪ Chiffre d'affaires 2023	3 653,11 MMAD
▪ Capitaux propres 2023	2 815,85 MMAD
▪ Résultat net 2023	282,16 MMAD

Source : SCR

II.2.5. Accord conclu ayant un impact sur la structure d'actionnariat d'EQDOM

En 2024, le Groupe Société Générale a conclu un accord avec le Groupe Saham en vue de la cession de Société Générale Marocaine de Banques, actionnaire majoritaire d'EQDOM.

L'accord prévoit la cession au groupe Saham des parts de Société Générale (57,67%) dans Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) dont le nom commercial est Société Générale Maroc.

La réalisation de cette opération, soumise à des conditions suspensives usuelles, pourrait intervenir d'ici fin 2024. Société Générale Marocaine de Banques étant l'actionnaire majoritaire d'EQDOM, la réalisation de cette cession entraînerait un changement de contrôle indirect d'EQDOM.

Cette cession est soumise à la législation en vigueur au Maroc et ne pourra être effective qu'après approbation de l'opération par les autorités réglementaires compétentes.

II.2.6. Capital potentiel d'EQDOM

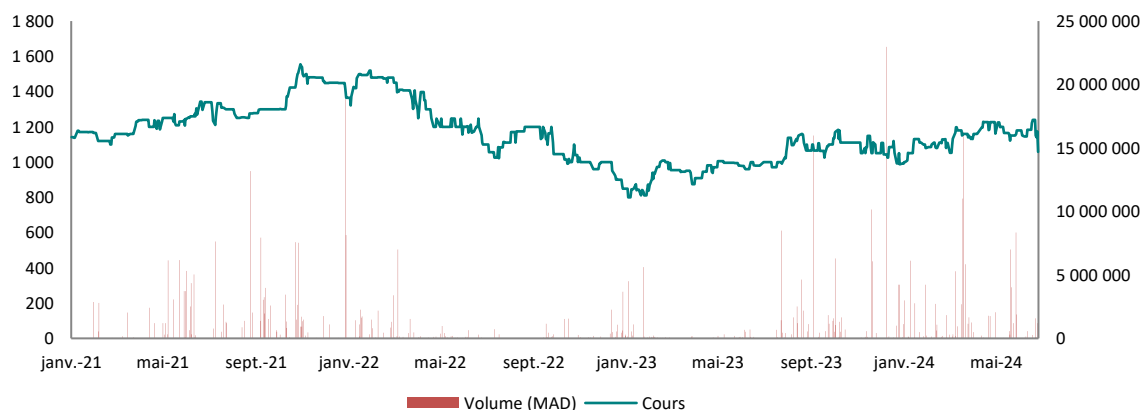
A la connaissance du management, il n'existe aucune opération conclue pouvant avoir un impact futur sur le capital social à la date d'enregistrement du présent document de référence.

II.2.7. Pacte d'actionnaires d'EQDOM

A la connaissance du management, EQDOM ne fait l'objet d'aucun pacte d'actionnaires.

II.2.8. Négociabilité des titres d'EQDOM

Historique du cours de bourse EQDOM du 04/01/2021 au 28/06/2024 (en MAD)



Source : Bourse de Casablanca

Les actions d'EQDOM sont cotées à la Bourse de Casablanca et ne font l'objet d'aucune restriction.

Le cours du titre EQDOM par an sur les trois derniers exercices :

En MAD	2021	2022	2023
Cours Min	1 100,00	850,00	800,00
Cours Max	1 555,00	1 520,00	1 184,00

Source : Bourse de Casablanca

Le cours du titre EQDOM du 1^{er} trimestre 2023 et au 2^e trimestre 2024 :

En MAD	1er Trimestre 2023	2e Trimestre 2023	3e Trimestre 2023	4e Trimestre 2023	1er Trimestre 2024	2e Trimestre 2024
Cours Min	800,00	875,00	970,00	987,20	990,00	1 058,00
Cours Max	1 009,00	1 005,00	1 160,00	1 184,00	1 198,00	1 240,00

Source : Bourse de Casablanca

Le cours du titre EQDOM sur les six derniers mois :

En MAD	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24
Cours Min	990,00	1 080,00	1 052,00	1 130,00	1 122,00	1 058,00
Cours Max	1 130,00	1 130,00	1 198,00	1 229,00	1 227,00	1 240,00

Source : Bourse de Casablanca

Le volume quotidien et global des transactions des trois derniers exercices :

En KMAD	2021	2022	2023
Volume quotidien moyen	717,87	200,65	519,27
Volume global	178 748,89	50 964,69	129 297,31

Source : Bourse de Casablanca

Le volume des transactions mensuel sur les six derniers mois :

En KMAD	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24
Volume des transactions	14 125,26	11 275,31	45 928,50	5 658,61	25 441,42	5 155,92

Il est à préciser qu'aucune suspension de cotation n'est intervenue au cours des trois derniers exercices (2021 – 2023) et jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence.

L'analyse de la valeur EQDOM sur le marché se résume comme suit :

		EQDOM	Sociétés de financement
P/E	2022	17,8x	15,8x
	2023	19,6x	14,3x
D/Y	2022	5,7%	4,8%
	2023	5,2%	4,2%
P/B	2022	1,1x	1,3x
	2023	1,2x	1,2x
Capitalisation boursière au 29/12/2023 (en MMAD)		1 649	5 533
Capitalisation boursière au 28/06/2024 (en MMAD)		1 767	5 922

Source : Bourse de Casablanca / SGMB

Note : Les ratios P/E, D/Y et P/B de l'année 2022 ont été pris du Flash quotidien de Sogecapital Bourse du 28/04/2023

Les ratios P/E, D/Y et P/B de l'année 2023 ont été pris du Flash quotidien de Sogecapital Bourse du 28/06/2024

P/E : Price earning ratio (Cours boursier / Bénéfice par action)

D/Y : Dividend yield (Dividende par action / Cours boursier)

P/B : Price-to-book ratio (Capitalisation boursière / Capitaux propres).

II.2.9. Politique de distribution de dividendes

Selon l'article 34 des statuts d'EQDOM, il est précisé que le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, après dotation à la réserve légale et affectation des résultats nets antérieurs reportés.

Il est à préciser que le montant de la réserve légale est atteint.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toute somme qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est attribué aux actionnaires sous forme de dividendes.

Dans les limites de la loi, l'assemblée générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a la disposition.

Sur les cinq dernières années, la distribution des dividendes d'EQDOM a évolué comme suit :

	2021	2022	2023	2024
Dividendes par action au titre de n-1 (en MAD)	65	40	55	55
Total Dividende (en KMAD)	108 566	66 810	91 864	91 864
Résultat net de l'année n-1 (en KMAD)	34 387	35 064	91 326	89 894
BPA de l'année n-1 (en MAD)	21	21	55	54
Pay out Ratio	316%	191%	101%	102%

Source : EQDOM

La politique de distribution de dividendes d'EQDOM porte sur la distribution de la quasi-totalité des bénéfices réalisés au cours de l'exercice.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2021 approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2020 à 65 MAD par action. De ce fait, le pay out ratio affiche un niveau supérieur à 100 % suite à la baisse du résultat net observé en 2020 qui est plus importante que celle du niveau de dividendes distribués en 2021.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2022 approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2021 à 40 MAD par action. En conséquence, le pay out ratio reste toujours supérieur à 100% vu que le niveau de résultat net réalisé en 2021 reste toujours en dessous des niveaux historiques observés entre 2017 et 2019 malgré la baisse des dividendes distribués en 2022 répondant à une politique de distribution régulière et permanente (hors 2020).

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2023 approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2022 à 55 MAD par action. La distribution des dividendes est passée de 40 à 55 MAD par action, soit une hausse de 37,5%.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2024 approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2023 à 55 MAD par action.

II.3. Endettement d'EQDOM

II.3.1. Dettes privées

➤ Bons de Sociétés de Financement :

Conformément à l'article 5 de la loi n°35-94 telle que modifiée et complétée par la loi 33-06, les sociétés de financement doivent respecter un rapport prudentiel maximum entre l'encours des BSF émis et celui de leurs

emplois sous forme de crédits à la clientèle. Ledit rapport étant fixé par voie réglementaire. L'article premier de l'arrêté du Ministre des finances et des investissements extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 fixe ce rapport à 50%. Dans ce sens, et en respect de ce plafond, l'encours des BSF à échoir est de 4 180 millions de dirhams au 30 juin 2024 sur un plafond de 7 000 millions de dirhams.

Au 30 juin 2024, l'encours des BSF à échoir s'élève à 4 180 millions de dirhams, ventilés comme suit :

Date de règlement/ livraison	Date d'échéance	Maturité (années)	Mode de remboursement	Taux de référence*	Spread (bps)	Taux de sortie	Montant (MMAD)	Encours au 30/06/2024 (MMAD)	Taux
31/07/2019	31/07/2024	5	In fine	2,57%	45	3,02%	100	100	Fixe
30/06/2021	30/09/2024	3,25	In fine	1,81%	43	2,24%	210	210	Fixe
02/08/2021	02/08/2024	3	In fine	1,86%	42	2,28%	190	190	Fixe
30/09/2021	30/12/2024	3,25	In fine	1,88%	43	2,31%	170	170	Fixe
29/11/2021	01/03/2025	3,25	In fine	1,82%	43	2,25%	265	265	Fixe
29/11/2021	29/05/2025	3,5	In fine	1,85%	45	2,30%	265	265	Fixe
31/05/2022	29/11/2024	2,5	In fine	2,01%	50	2,51%	100	100	Fixe
31/05/2022	29/08/2025	3,25	In fine	2,15%	55	2,70%	185	185	Fixe
30/06/2022	01/07/2024	2	Amortissable	1,99%	50	2,49%	390	195	Fixe
01/08/2022	01/08/2025	3	In fine	2,24%	60	2,84%	170	170	Fixe
01/03/2023	03/03/2025	2	In fine	3,79%	50	4,29%	100	100	Fixe
03/07/2023	03/07/2025	2	In fine	3,56%	50	4,06%	70	70	Fixe
31/07/2023	02/08/2027	4	In fine	3,71%	60	4,31%	150	150	Fixe
04/10/2023	05/10/2026	3	In fine	3,62%	55	4,17%	100	100	Fixe
27/11/2023	27/11/2026	3	In fine	3,51%	55	4,06%	240	240	Fixe
27/11/2023	29/11/2027	4	In fine	3,63%	60	4,23%	100	100	Fixe
18/12/2023	18/12/2026	3	In fine	3,42%	55	3,97%	290	290	Fixe
31/01/2024	02/02/2026	2	In fine	3,25%	50	3,75%	440	440	Fixe
28/02/2024	02/03/2026	2	In fine	3,31%	50	3,81%	340	340	Fixe
28/02/2024	28/05/2026	2,25	In fine	3,32%	52	3,84%	120	120	Fixe
28/05/2024	28/05/2026	2	In fine	3,23%	50	3,73%	230	230	Fixe
21/06/2024	22/06/2026	2	In fine	3,26%	50	3,76%	150	150	Fixe
							4 375,00	4 180,00	

Source : EQDOM

(*) Taux des Bons du Trésor secondaire observé à partir de la courbe des taux de Bank Al Maghrib

Le management de la société prévoit de renouveler tout ou partie des tombées de BSF si les conditions de marché le permettent.

Evolution de l'encours BSF d'EQDOM entre 2021 et 2023

L'évolution de l'encours BSF sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023	Evol 22/21	Evol 23/22
Encours BSF émis*	4 758,7	3 724,7	3 128,0	-21,7%	-16,0%

Source : EQDOM

(*) Hors intérêt courus

Suite à la hausse des taux directeurs en 2022 et 2023, le management d'EQDOM a privilégié le recours au financement bancaire dont les conditions étaient plus avantageuses ce qui explique la baisse de l'encours BSF émis entre 2021 et 2023.

➤ **Emissions obligataires :**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juillet 2019, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et constatant que les conditions de l'article 293 de la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée sont satisfaites, autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal maximum de 3 000 000 000 de dirhams avec ou sans appel public à l'épargne en application des dispositions des articles 292 à 315 de la loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée.

Les émissions ainsi autorisées peuvent être réalisées en une ou plusieurs tranches pendant une période de 5 ans, soit jusqu'au 11 juillet 2024.

Le Conseil d'Administration, réuni le 14 novembre 2019, a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant global d'un milliard cinq cents millions de dirhams (1 500 000 000 MAD). Il a également arrêté les caractéristiques et les modalités dudit emprunt obligataire, telles qu'elles sont décrites dans la note d'opération.

- Reliquat non émis : 1 500 000 000 MAD
- Date d'expiration de l'autorisation de l'AG : 11/07/2024

A la date d'enregistrement du présent document de référence, l'autorisation de l'AG permettant à EQDOM de réaliser une ou plusieurs tranches est arrivée à expiration.

A la date d'expiration de l'autorisation de l'AG du 11 juillet 2024, EQDOM n'a pas d'encours obligataire.

Evolution de l'encours obligataire d'EQDOM entre 2021 et 2023

L'évolution de l'encours obligataire sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023	Evol 22/21	Evol 23/22
Evolution de l'encours obligataire	750	375,0	0,0	-50,0%	-100,0%

Source : EQDOM

L'encours obligataire provient d'une seule ligne obligataire d'un montant nominal de 1,5 Mrd MAD remboursable annuellement et qu'en 2023, EQDOM a procédé au remboursement de la dernière échéance.

II.3.2. Dettes bancaires

Facilités de caisse et découverts d'EQDOM

Au 31 décembre 2023, la dette bancaire à court terme d'EQDOM se présente comme suit :

Type d'engagement	Montant autorisé (En Kdh)	Montant utilisé (En Kdh)
Facilités de caisse	733 800	6 142
Autres (Crédits court-terme/crédits spot)	1 040 000	1 040 000
TOTAL	1 773 800	1 046 142

Source : EQDOM

Evolution de la dette bancaire d'EQDOM entre 2021 et 2023

L'évolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	2023	Evol 22/21	Evol 23/22
Evolution de l'encours des dettes bancaires	273 674	1 160 366,0	2 299 071,0	>100%	98,1%

Source : EQDOM

Suite à la hausse des taux directeurs en 2022 et 2023, le management d'EQDOM a privilégié le recours au financement bancaire dont les conditions étaient plus avantageuses ce qui explique la baisse de l'encours BSF émis entre 2021 et 2023.

EQDOM n'est pas assujéti à des covenants spécifiques en vertu de ses dettes bancaires.

Crédits bancaires obtenus depuis le dernier arrêté des comptes

- Crédits bancaires débloqués du 31/12/23 au 30/06/24 : CCT de 200 MMAD, remboursable sur 8 mois
- Crédits bancaires en cours de conclusion au 30/06/24 : CCT de 250 MMAD, remboursable sur 7 mois

II.3.3. Engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des engagements donnés et reçus par EQDOM pour les 3 derniers exercices :

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Engagements donnés	49 872	22 472	-54,9%	16 083	-28,4%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	49 872	22 472	-54,9%	16 083	-28,4%
Engagements reçus	2 655 618	652 387	-75,4%	727 658	11,5%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 655 618	652 387	-75,4%	727 658	11,5%
Valeurs et suretés reçues en garantie	53 463	51 210	-4,2%	47 549	-7,1%
Hypothèques	53 463	51 210	-4,2%	47 549	-7,1%

Source : EQDOM – comptes consolidés

Les engagements donnés sont constitués d'engagements de financement donnés en faveur de la clientèle. Les engagements reçus correspondent pour leur part aux engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

II.3.4. Nantissement d'actifs d'EQDOM

Les actifs d'EQDOM ne font l'objet d'aucun nantissement.

II.3.5. Notation d'EQDOM

EQDOM a sollicité l'agence internationale de notation Fitch Ratings, en vue de l'attribution et la révision annuelle de sa notation financière.

Les notes obtenues en avril 2024 sont les suivantes :

Note à court terme : confirmé à « F1+(mar) ».

Note à long terme : confirmé à « AA+(mar) » ; Sous surveillance négative de la note.

L'évolution de note attribué par Fitch Ratings à EQDOM sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Date de notation	Note Court Terme	Note Long Terme	Perspective de la note Long Terme	Note de soutien extérieur
Avril-24	F1+	AA+	Sous surveillance négative	-
Février-24	F1+	AA+	Stable	-
Février-23	F1+	AA+	Stable	-
Février-22	F1+	AA+	Stable	Retirée ¹

Source : Fitch Ratings

L'extrait traduit du communiqué de presse de avril 2024 se résume comme suit :

Fitch Ratings a placé la note nationale à long terme d'EQDOM de 'AA+(mar)' et la note nationale à court terme de 'F1+(mar)' sous surveillance négative (RWN).

Le RWN fait suite à l'annonce par la Société Générale S.A. (SG ; A-/Positive) de la vente de sa participation de 57,7% dans la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB ; 'AAA(mar)'/RWN) et ses filiales au Groupe Saham basé au Maroc (non noté) pour un montant de 745 millions d'euros. Saham Group reprendra toutes les activités de ces sociétés ainsi que l'ensemble du portefeuille de clients et du personnel.

La vente est soumise aux autorisations réglementaires, notamment celles de la Banque centrale du Maroc (Bank-Al Maghrib), de l'Autorité de la concurrence et de l'Autorité marocaine des marchés financiers. La vente devrait être conclue d'ici la fin de l'année 2024. Une fois la vente réalisée, Saham Group lancera une offre publique d'achat des actions de SGMB dans EQDOM, la société étant cotée à la Bourse de Casablanca.

Le RWN sur les notations nationales d'EQDOM reflète l'attente de Fitch qu'une fois la vente réalisée, l'agence cessera de prendre en compte le soutien de SG dans les notations de SGMB, ce qui entraînerait une dégradation des notations nationales de SGMB et, par conséquent, des notations nationales d'EQDOM. Nous prévoyons de maintenir un écart d'un cran entre les notations nationales de SGMB et d'EQDOM.

Nous résoudrons le RWN une fois que la transaction sera conclue et que nous aurons une vision claire du profil financier, commercial et de risque de la société après la vente.

PRINCIPAUX FACTEURS DE NOTATION

Les notations d'EQDOM sont basées sur le soutien potentiel de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) ; et pour l'instant de la Société Générale S.A. SGMB utilise EQDOM comme plateforme centralisée de crédit à la consommation au Maroc. Selon Fitch Ratings, EQDOM joue un rôle important mais pas central pour SGMB, et cette position a une forte influence sur l'évaluation de la probabilité de soutien pour EQDOM. Cela se traduit par le fait que la note d'EQDOM n'a été abaissée qu'une seule fois par rapport à la note nationale à long terme de SGMB.

Le profil de crédit autonome d'EQDOM est inférieur à son profil de crédit axé sur le soutien.

FACTEURS DE SENSIBILITE DES NOTES

Les facteurs qui pourraient conduire, individuellement ou collectivement, à une dégradation de la notation d'EQDOM sont :

Les notations nationales d'EQDOM pourraient être abaissées si les notations nationales de SGMB sont abaissées après l'exécution de la transaction.

¹ Fitch a retiré la note de soutien extérieur d'EQDOM de '3' car elle n'est plus pertinente pour la couverture de l'agence suite à la publication des critères de notation bancaire mis à jour le 12 novembre 2021.

Si la transaction n'est pas conclue, nous pourrions confirmer les notations d'EQDOM si les notations de SGMB restent à leur niveau actuel.

Les notes d'EQDOM pourraient également être abaissées si Fitch estime que le rôle, la pertinence et l'intégration d'EQDOM dans SGMB ont diminué.

La résolution du RWN pourrait s'étendre au-delà des six mois habituels si la transaction n'est pas finalisée à la fin de celle-ci.

Les facteurs qui pourraient conduire, individuellement ou collectivement, à une amélioration de la notation d'EQDOM sont :

Un relèvement des notations nationales d'EQDOM est peu probable compte tenu du RWN.

Partie III. Gouvernance d'EQDOM

III.1. Assemblées générales

Les dispositions statutaires d'EQDOM, régissant les assemblées d'actionnaires, stipulent que :

Mode de convocation

Les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration.

Les Assemblées Générales Ordinaires peuvent également être convoquées en cas d'urgence :

- Par les commissaires aux comptes, qui ne peuvent y procéder qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration ;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ;
- Par un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Conditions d'admission

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Les sociétés actionnaires se font représenter par leur mandataire spécial qui peut ne pas être lui-même actionnaire.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, ou par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant, sans qu'il soit nécessaire que ces derniers soient personnellement actionnaires.

Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique.

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité, à condition soit d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée, s'ils sont titulaires d'actions nominatives, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur.

Droit de vote

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire.

La société ne peut voter avec des actions qu'elle a acquises ou prises en gage.

Quorum et majorité

Assemblée générale ordinaire

Pour délibérer valablement, l'assemblée générale ordinaire doit réunir le quart, au moins, des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la société ; si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée pour laquelle aucun quorum n'est requis.

Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des actions que la société a acquises ou prises en gage.

Dans les assemblées générales ordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les statuts peuvent prévoir que tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.

Nonobstant toute clause des statuts contraire aux dispositions ci-dessus, tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent et sont déclarées par les autorités publiques, conformément à la législation et la réglementation en vigueur

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification.

Toute clause des statuts contraire aux dispositions ci-dessus est réputée inapplicable, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent, et sont déclarées par les autorités publiques, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés, possèdent au moins sur première convocation, la moitié, et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Le quorum doit être atteint lors du vote de chacune des résolutions soumises à l'assemblée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent :

- L'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une d'assemblée générale ordinaire ;
- L'assemblée générale doit statuer à l'unanimité en cas d'augmentation des engagements des actionnaires

Les statuts peuvent prévoir que tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.

Nonobstant toute clause contraire aux dispositions ci-dessus, tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent et sont déclarées par les autorités publiques, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification

Toute clause des statuts contraire aux dispositions ci-dessus est réputée inapplicable, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent, et sont déclarées par les autorités publiques, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

En outre, dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire dont les actions sont, pour ces motifs, privées de droit de vote n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire.

III.2. Organe d'administration : Le Conseil d'administration

III.2.1. Dispositions statutaires régissant le Conseil d'administration

Les dispositions statutaires d'EQDOM, régissant les réunions du Conseil d'administration, stipulent que :

Mode de convocation

Le conseil se réunit sur la convocation de son Président, au moins deux fois par an et aussi souvent que la loi le prévoit et que la bonne marche de la société l'exige.

Lorsque le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le directeur général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au président de convoquer le conseil

Lorsque le président ne convoque pas celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la date de la demande. Ledit directeur général ou lesdits administrateurs peuvent convoquer le conseil d'administration à se réunir.

Les convocations sont faites par tout moyen approprié, huit jours francs avant la réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit jusqu'à vingt-quatre heures.

Dans tous les cas, la convocation doit tenir compte, pour la fixation de la date de la réunion, du lieu de résidence de tous les membres. Cette convocation doit être accompagnée d'un ordre du jour et de l'information nécessaire aux administrateurs pour leur permettre de se préparer aux délibérations.

Conditions d'admission

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou morales.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins Une (1) action pendant toute la durée de ses fonctions. A l'exception des administrateurs indépendants.

L'Assemblée Générale désigne au sein du Conseil d'Administration un nombre d'administrateurs indépendants qui doit être compris entre un minimum d'un administrateur et un maximum d'un tiers des administrateurs tenant compte de leur taille et selon des modalités fixées par Bank Al-Maghrib.

La société admet, à travers la composition du conseil d'administration prévue par les statuts, la recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conditions et délais prévues par la loi.

La proportion des membres du conseil d'administration de chaque sexe ne peut être inférieur à 40%. Lorsque le conseil d'administration est composé au plus de huit membres, l'écart entre le nombre des membres de chaque sexe ne peut être supérieur à deux.

Toute nomination intervenue en violation des stipulations ci-dessus dans les délais fixés par la loi, et n'ayant pas pour effet de remédier à l'irrégularité de la composition du conseil, est nulle.

Les commissaires aux comptes veillent, sous leur responsabilité, à l'observation des dispositions et dénoncent toute violation dans leur rapport à l'assemblée générale ordinaire.

La durée des fonctions des administrateurs est de Quatre (4) ans (les administrateurs peuvent toujours être réélus).

III.2.2. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'EQDOM au 30/06/2024 est composé de 10 membres et présidé par Monsieur Mohammed TAHRI.

La composition actuelle du Conseil d'Administration d'EQDOM ainsi que les dates de début et d'expiration de mandat se présentent comme suit :

Nom et prénom	Qualité	Date de début du mandat/ Renouvellement	Date d'expiration du mandat
M. Mohammed TAHRI	Président du Conseil d'Administration	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026
Mme Amina FIGUIGUI	Administratrice indépendante	AGM du 27/05/2022	AGO statuant sur les comptes de 2025
Mme Michèle THILL	Administratrice	AGO du 30/05/2024	AGO statuant sur les comptes de 2027
M. Abdelaziz TAZI	Administrateur	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026
M. Mehdi BENBACHIR	Administrateur	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026
M. Olivier DELAPORTE	Administrateur	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026
SGMB (dont le représentant permanent est M. Ahmed EL YACOUBI)	Administrateur	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026
CIMR (dont le représentant permanent est M. Hassan BOULAKNADAL)	Administrateur	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026
SCR (dont la représentante permanente est Mme Ouafae MRIOUAH)	Administratrice	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026
Mme. Magali BALLAREL	Administratrice	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026

Source : EQDOM

La composition du Conseil d'Administration, la désignation de ses membres et leur révocation sont prévues par les dispositions de l'article 16 des statuts de la société EQDOM.

Le Conseil d'Administration a tenu en 2023 deux (2) réunions, avec un taux de présence effectif moyen de 95%.

III.2.3. Présentation succincte des membres du Conseil d'administration²

- **M. Mohamed TAHRI**

² Source : EQDOM

Titulaire d'une licence en sciences économiques et d'un DEA Monnaie, Finances, Banques

Fonctions précédentes :

- Inspecteur puis Inspecteur Principal – SGMB ;
- Responsable du Secrétariat du Conseil d'Administration, chargé des filiales et des participations – SGMB ;
- Adjoint au Directeur de l'Agence Centrale – SGMB ;
- Directeur du Groupe Abdelmoumen³ - SGMB ;
- Directeur Régional de Rabat – SGMB ;
- Directeur du Pôle Banque des PME-PMI – SGMB ;
- Directeur du Pôle Réseau – SGMB ;
- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Réseau – SGMB.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Administrateur de SOGELEASE Maroc ;
- Administrateur de AL MAGHRIBIA LITAKAFUL ;
- Président du Conseil d'Administration d'ATHENA COURTAGE
- Administrateur de Sogecapital Bourse

- **Mme Amina FIGUIGUI**

Diplômé de l'ISCAE (Diplôme National d'Expert-Comptable).

Fonctions précédentes :

- Enseignante à l'ISA, l'ENA et l'ISCAE ;
- Anciennement Directeur de pôle en charge de la Conformité à la CDG ;
- Administratrice représentante l'ONP à l'Institut National de Recherche Halieutique.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Directrice Générale de l'ONP ;
- Administratrice de l'INRH ;
- Administratrice de l'ISCAE ;
- Administratrice de l'INPPLC ;
- Administratrice indépendante de MAROCLEAR ;
- Administratrice indépendante de CIMAR ;
- Administratrice indépendante de SNEP ;
- Administratrice indépendante de TERRAMIS.

- **Mme Michèle THILL**

Diplômée de l'Université de Metz et du Centre d'Etudes Supérieures du Commerce International

Fonctions précédentes :

- Customer Service Manager – SG Global Transaction Banking Trade services;
- Directeur Marketing - SG Global Transaction Banking Trade services;
- Directeur de mission organisation commerciale et financement – SG International Banking & Financial Services ;
- Directeur Corporate & Global Transaction Banking services - SG International Banking & Financial Services ;
- Superviseur région Maroc – Groupe SG.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

³ Ancien groupement d'agences SGMB

- Administratrice d'INVESTIMA.

- **M. Abdelaziz TAZI**

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris (HEC Paris).

Fonctions précédentes :

- Directeur à l'Office de Commercialisation et d'Exportation « OCE » ;
- Directeur Central à la SGMB ;
- Administrateur Directeur Général à la SGMB ;
- Vice-Président Directeur Général à la SGMB ;
- Directeur Général à la SGMB.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président d'honneur et Conseiller de la SGMB ;
- PDG de VENTEC Maroc ;
- Administrateur de Gras Savoye Maroc ;
- Administrateur d'INVESTIMA ;
- Administrateur de DOUNITEX ;
- Administrateur d'ECOWELL ;
- Administrateur de SIRMEL ;
- Administrateur de AFRICA FIRST ASSURANCE (AFA) ;
- Administrateur d'INDUSPARC.

- **M. Mehdi BENBACHIR**

Bachelor, double spécialité en finance et en systèmes d'information à New York University, Stern School of Business.

Fonctions précédentes :

- Directeur de la banque d'Investissement SGMB ;
- Directeur Général Adjoint en charge de la Service Unit Stratégie/Marketing/Qualité/Innovation et de la Business Unit Banque d'Investissement SGMB.
- Directeur Général Adjoint en charge de la Business Unit Retail- SGMB

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Membre du Directoire de SGMB ;
- Membre du Conseil de Surveillance de SOGECAPITAL GESTION ;
- Président du Conseil d'Administration d'ATHENA COURTAGE ;
- Administrateur de SOCIETE GENERALE MAURITANIE ;
- Administrateur de LA MAROCAINE VIE ;
- Administrateur de SOGELEASE MAROC ;

- **M. Ahmed EL YACOUBI**

Diplômé de l'École Supérieure d'Ingénieurs d'Annecy et d'un MBA HEC Paris.

Fonctions précédentes :

- Direction des Systèmes d'Information de SGMB ;
- Secrétariat Général de SGMB ;
- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux de SGMB ;
- Directeur Régional de l'Afrique de l'Ouest de SG France ;

- Président du Directoire de SGMB.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président du Directoire de SGMB ;
- Représentant permanent de SGMB au sein du Conseil d'Administration de SOGELEASE Maroc ;
- Administrateur de la Bourse de Casablanca ;
- Représentant permanent de SGMB au sein du Conseil d'Administration d'INVESTIMA ;
- Représentant permanent de SGMB au sein du Conseil d'Administration de ALD AUTOMOTIVE MAROC ;
- Représentant permanent de SGMB au sein du Conseil d'Administration de La Marocaine Vie ;
- Représentant permanent d'INVESTIMA au sein du Conseil d'Administration de VENTEC Maroc ;
- Administrateur de NEMA CAPITAL.
- Membre du Conseil de Surveillance de SOGECAPITAL GESTION.

- M. Hassan BOULAKNADAL

Diplômé d'un Master en mathématiques appliqués de l'Université Hassan II et titulaire d'un DEA de l'Université Paris Dauphine et d'un DEA de l'Université de Rouen.

Fonctions précédentes :

- Directeur de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux ;
- Directeur de BMCE Capital Management ;
- Président de l'Association des Sociétés de Gestion et Fonds d'investissement Marocains
- Directeur général de l'Office des changes

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président Directeur Général de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR)
- Président Directeur Général de Ramical ;
- Président Directeur Général de Akilam ;
- Président du Conseil d'Administration de IMC ;
- Président du Conseil d'Administration de Lesieur Cristal ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Warak Press ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Sochepress ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Sapress ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Upline Ventures ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de CFG Bank ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Al Mada Holding ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Société de Sel de Mohammedia ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de SOMED ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Jorf Fertilizers Company V ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de A6 Immobilier ;
- Administrateur de Atlas Hospitality Morocco ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de BCP ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de OLEA CAPITAL FUND ;
- Administrateur de CIH ;
- Administrateur de Cosumar ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Société des Boissons du Maroc ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Lafarge Holcim Maroc ;
- Administrateur de Auto Hall ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Risma ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de AFMA ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Sonasid ;
- Gérant de Larbel ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de AKWA AFRICA ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de HPARTNER ;
- Administrateur de OLEA TRADING ;
- Administrateur de OLEA CAPITAL SLE BERTIN ;

- Administrateur de OLEA CAPITAL SOCIETE CENTRALE D'EXPLOITATION ;
- Administrateur de OLEA CAPITAL SLE III ;
- Administrateur de OLEA CAPITAL SLE II ;
- Administrateur de OLEA CAPITAL SLE I ;
- Administrateur de AXA Assurances Maroc ;
- Président Directeur Général de SICAV CIMR AJIAL ;
- Président Directeur Général de SICAV CIMR ATTADAMOUN ;
- Gérant de SICAV CIMR FONCIA ;
- Président Directeur Général de CIMR IDDIKHAR ;
- Président Directeur Général de CIMR PREVOYANCE ;
- Président Directeur Général de Trésor Plus.

- **M. Ouafae MRIOUAH**

Diplômée de l'Ecole des ingénieurs de Mohammadia.

Fonctions précédentes :

- Directrice générale de CDG Capital Gestion ;
- Directrice générale adjointe de CDG capital.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Directrice Générale de la SCR (Société Centrale de Réassurance) filiale de la CDG ;
- Représentante permanente de la SCR au sein du Conseil d'administration d'IMMORENTE ;
- Représentante permanente de la SCR au sein du Conseil d'administration de JAWHARAT CHAMAL ;
- Représentante permanente de la SCR au sein du Conseil d'administration de CAT ASSURANCE ET REASSURANCE ;
- Représentante permanente de la SCR au sein du Conseil d'administration de la SMAEX ;
- Représentante permanente de la SCR au sein du Conseil d'administration de AM INVEST MOROCCO ;
- Représentante permanente de la SCR au sein du Conseil d'administration de SEN RE (Société Sénégalaise de la Réassurance) ;
- Représentante permanente de la SCR au sein du Conseil d'administration de SCG Re.
- Représentante permanente du RCAR au sein du Conseil d'administration de la FONDATION CDG ;
- Représentante permanente de la SCR au sein du Conseil d'administration de MARSAMAROC ;
- Représentante permanente de CDG CAPITAL au sein du Conseil d'administration de MAGHREB TITRISATION ;
- Présidente du conseil d'administration de la FONCIERE HOSPITALIERE UIR ;
- Administratrice au sein du conseil d'administration de CHWITER.

- **M. Olivier DELAPORTE**

Lauréat de L'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC).

Fonctions précédentes :

- Administrateur de SOGEFINANCEMENT (France)
- Secrétaire Général Adjoint de la banque de détail en France de SOCIETE GENERALE
- Directeur Commercial Entreprises de l'Agence Centrale de la banque de détail en France de SOCIETE GENERALE.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Directeur Général Délégué de FRANFINANCE ;
- Directeur Général de SOGELEASE FRANCE ;
- Président du Conseil de Surveillance de DISPONIS ;
- Président du Conseil de FRANFINANCE LOCATION ;
- Président du Conseil de FENWICK LEASE ;
- Président du Conseil de COMPAGNIE FINANCIERE DE BOURBON ;

- Président du Conseil de EUROFARMAT.

- **Mme. Magali BALLAREL**

Ingénieur lauréate d'Agro Paris Tech et titulaire d'un Master en Comptabilité & Finance.

Fonctions précédentes :

- Directeur de Cabinet (Banque de détail à l'international et Crédit à la consommation EUROPE et RUSSIE) au sein de Société Générale
- Responsable adjoint Risque de crédit de la région EUROPE (Banque de détail à l'international et Crédit à la consommation EUROPE) au sein de Société Générale
- Directeur Financier Adjoint de la région Europe (Banque de détail à l'international et Crédit à la consommation EUROPE) au sein de Société Générale
- Directeur Financier Adjoint de la ligne métier Crédit à la Consommation au sein de Société Générale

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Administratrice au sein du conseil de LA COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION (France) ;
- Administratrice au sein du conseil de HYUNDAI CAPITAL France (France).

III.2.4. Rémunération versée aux membres du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article 55 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ainsi qu'aux dispositions de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés telle que modifiée et complétée, les membres du Conseil d'Administration ont perçu des jetons de présence d'un montant de 1,55 millions de dirhams brut à répartir entre les administrateurs au titre de l'exercice 2023.

Les jetons de présence perçus entre 2021 et 2023 se présentent comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023
Jetons de présence	1,2	1,1	1,55

Source : EQDOM

III.2.5. Prêts accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'Administration

A ce jour, il n'existe aucun prêt accordé ou constitué en faveur des membres des organes d'administration.

III.2.6. Critères adoptés par la société en matière d'indépendance des membres du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12, la loi 17-95 telles que modifiées et complétées ainsi que la circulaire 5/W/2016 et la lettre circulaire n° 1/DSB/2018⁴ de Bank Al-Maghrib relatives à la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le Conseil d'Administration d'EQDOM compte un (1) seul membre indépendant.

⁴ EQDOM compte parmi ses membres du Conseil d'Administration, 1 membre indépendant conforme à la lettre circulaire DSB se situant dans le seuil du total bilan inférieur à 30 milliards de dirhams

La qualité d'Administrateur Indépendant répond aux critères définis par les circulaires du Wali de Bank Al-Maghrib fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit.

III.2.7. La parité et règles suivies en la matière

La diversité des genres et la promotion des femmes font partie des engagements d'EQDOM, avec comme principaux axes d'actions : le développement des compétences, le networking et le mentoring.

Ainsi, le nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration s'élève à Quatre, soit 40% des membres du Conseil.

III.2.8. Comités spécialisés issus ou rattachés au Conseil d'administration

Au 30 juin 2024, les comités spécialisés issus ou rattachés au Conseil d'administration d'EQDOM se présentent comme suit :

Comités	Composition	Périodicité	Règles de compositions
Comité d'audit et des risques	Présidente : Mme Amina FIGUIGUI (administratrice indépendante) Membre : Mme Ouafae MRIOUAH : En qualité d'administratrice représentante de SCR Membre : M. Ahmed El YACOUBI : en qualité d'administrateur représentant de SGMB	Semestrielle	Ce Comité est composé d'au moins 3 membres dont 1 indépendant. Le président de ce comité est un membre indépendant.
Comité des nominations et rémunérations	Président : M. Ahmed El YACOUBI Membre : Mme Michèle THILL en qualité d'administratrice Membre : M. Hassan BOULAKNADAL en qualité de représentant de la CIMR Membre : Mme Amina FIGUIGUI (administratrice indépendante)	Semestrielle	Ce Comité est composé d'au moins 3 membres dont 1 indépendant.

Source : EQDOM

Les attributions liées aux deux comités sont les suivantes :

➤ Comité d'Audit et des Risques

Ce Comité a notamment pour attributions de :

- Porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne ;
- Evaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- Sélectionner et recommander la nomination des commissaires aux comptes tout en s'assurant de leur indépendance, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la société ;
- Définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;
- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées à l'organe d'Administration et aux tiers et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes sociaux et consolidés ;

- Examiner les projets de comptes annuels, semestriels, sociaux et consolidés, en vue de vérifier les conditions ainsi que la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliqués, et l'adéquation du périmètre de consolidation adopté ;
- Examiner les stratégies en matière de Risques ;
- Conseiller l'organe d'Administration concernant la stratégie en matière de risques et de degré d'aversion aux risques ;
- Passer en revue les politiques de risque et le dispositif d'appétence pour le risque ;
- Fournir à l'organe d'Administration des avis sur l'appétence pour le risque actuel et futur ;
- Evaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques.
- S'assurer que le système de tarification interne des risques contribue à leur gestion opérationnelle ;
- S'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au degré d'aversion aux risques défini par l'organe d'Administration ;
- S'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ;
- Examiner régulièrement les résultats des stress tests réalisés ;
- Examiner les besoins de fonds propres fondés sur les risques de l'établissement ;
- Approuver la charte du Comité d'audit et des risques et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne et de la gestion des risques et de veiller à leur indépendance ;
- Prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations des fonctions d'audit interne et de gestion des risques, de contrôle permanent et de conformité, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises pour remédier, en temps opportun, aux insuffisances constatées ;
- Examiner et approuver l'étendue et la fréquence des contrôles des fonctions de contrôles précitées et d'apprécier le bon fonctionnement global et l'efficacité des contrôles ;
- Vérifier l'efficacité et l'efficience des opérations ;
- S'assurer de la protection du patrimoine et du respect des lois, règlements et contrats ;
- Analyser le Coût Net du Risque (CNR) et son évolution ainsi que la méthodologie de détermination des provisions en couverture des principaux risques de l'établissement ;
- Analyser le dispositif de traitement des réclamations et la satisfaction de la clientèle ;
- Examiner et valider le rapport annuel sur les activités du Contrôle interne ;
- Examiner tous les autres risques prévus par la loi ou des textes réglementaires spécifiques ;
- Proposer la nomination du responsable de Contrôle périodique.

➤ **Comité des Nominations et des Rémunérations**

Ce Comité a notamment pour attributions :

- D'évaluer annuellement la structure, la taille et la composition du Conseil d'Administration et de soumettre des recommandations à ce dernier en vue de modifications éventuelles concernant la nomination ou la réélection de ses membres ;
- De vérifier annuellement les critères d'indépendance des Administrateurs Indépendants ;
- D'évaluer annuellement le fonctionnement du Conseil et des Comités ;
- De proposer la désignation des membres du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et des Risques ; du Comité des Nominations et des Rémunérations et de la Direction Générale, du Responsable du Contrôle Périodique, etc.. ;
- D'identifier et de soumettre au Conseil les situations de conflits d'intérêts qui émaneraient du processus de nomination ;
- De fixer la rémunération des principaux dirigeants de la société (Directeur Général, Directeur Général Délégué) ;
- De répartir l'enveloppe des jetons de présence, fixée par l'Assemblée Générale, entre les membres du Conseil d'Administration en fonction de leur assiduité aux réunions ;
- De proposer la liste des bénéficiaires de stock-options ;

- De valider la politique de rémunération et de recrutement de la société.

III.3. Organe de direction : La Direction Générale

III.3.1. Principaux dirigeants de la société

A la date de l'enregistrement du Document de Référence, la liste des principaux dirigeants d'EQDOM se décline comme suit :

Nom & Prénom	Date d'entrée en fonction	Fonction occupée	Date d'expiration du mandat	Autres fonctions occupées dans d'autres entités
M. Aziz DALAOUI	2022	Directeur Général	n/a	Aucune
M. Arnaud CROUZET	2022	Directeur Général Délégué	n/a	Aucune

Source : EQDOM

III.3.2. Présentation succincte des principaux dirigeants de la société

- **M. Aziz DALAOUI, 54 ans, Directeur Général**

Monsieur Aziz DALAOUI possède à son actif un riche parcours de 26 ans au sein du Groupe Société Générale Marocaine de Banques, période au cours de laquelle il a occupé plusieurs postes de responsabilités aussi bien au Maroc, en Tunisie qu'en France et dans plusieurs domaines d'activités notamment en qualité : i) Délégué Régional/ Région sud Maroc ; ii) Directeur Associé au sein de la direction des grandes entreprises à la SGMA ; iii) Banquier conseil et Responsable animation entreprise à Paris ; iv) Directeur du projet de migration du système d'information de la banque UIB en Tunisie; v) Adjoint au directeur de la direction des Projets et de l'Organisation au sein de la SGMA.

- **M. Arnaud CROUZET, 58 ans, Directeur Général Délégué**

Monsieur Arnaud CROUZET, est titulaire d'un DEA en économie du travail et politiques sociales de l'université Paris X, il a débuté sa carrière dans le groupe Crédit Agricole en tant qu'inspecteur.

Il a ensuite intégré le groupe Société Générale en 2001 en tant qu'auditeur sénior puis a occupé plusieurs postes de direction générale et de mandats d'administrateurs au sein des filiales du groupe Société Générale à l'étranger dans la banque de détail et les financements spécialisés.

Depuis 2019, Monsieur CROUZET occupait le poste de Directeur du Programme KYC/KTP au sein de la BU AFMO.

III.3.3. Rémunérations attribuées aux principaux dirigeants de la société

Les rémunérations attribuées aux principaux dirigeants d'EQDOM, incluant le Directeur Général et le Directeur Général Délégué se présentent comme suit :

En MMAD	2021	2022	2023
Rémunérations globales (*)	13,8	14,7	14,9

Source : EQDOM

(*) - Principaux dirigeants en 2021 = 11 membres du COMEX dont 6 personnels détachés

- Principaux dirigeants en 2022 = 10 membres du COMEX dont 6 personnels détachés

- Principaux dirigeants en 2023 = 11 membres du COMEX dont 7 personnels détachés

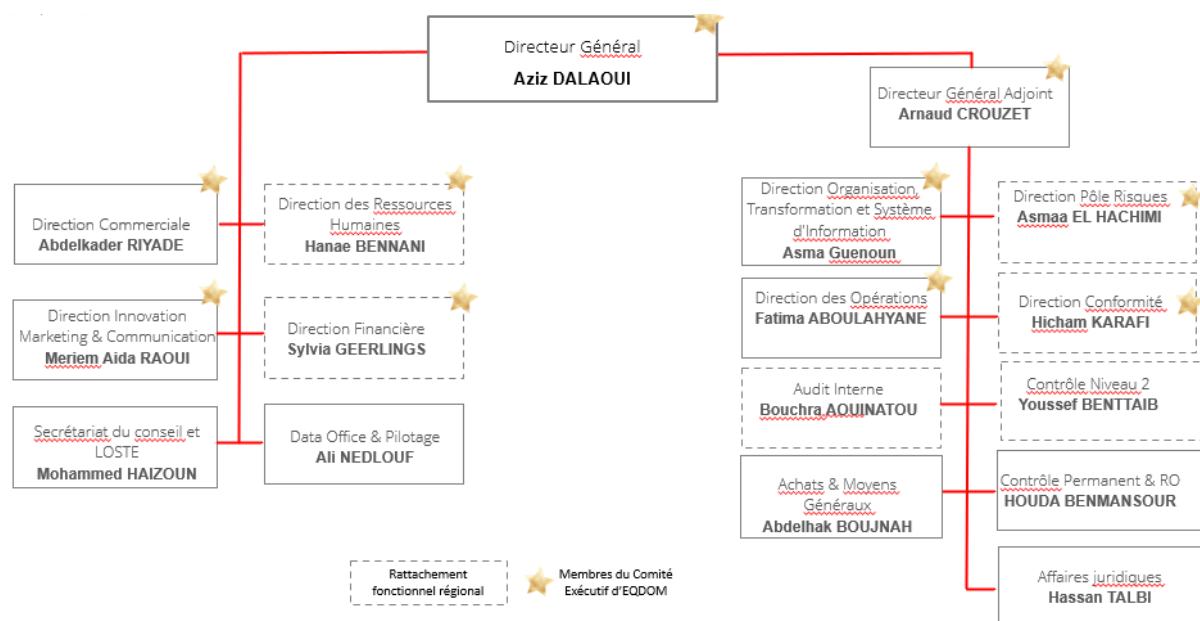
III.3.4. Prêts accordés ou constitués en faveur des dirigeants d'EQDOM

Nombre de bénéficiaires en 2023	Montant total des crédits accordés (*) en MAD en 2023
1	20 000

Source : EQDOM

(*) Nature du crédit = Crédit immobilier et personnel accordés au personnel dirigeant EQDOM (hors personnel dirigeant détaché)

ORGANIGRAMME D'EQDOM A LA DATE DE L'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE REFERENCE



Source : EQDOM.

III.3.5. Comités de contrôle d'EQDOM

Au 30/06/2024, les comités de contrôle d'EQDOM se présentent comme suit :

Comités	Périodicité	Composition	Attributions
COMEX	Hebdomadaire	DG, DC, DF, DOSI, Risques, DConformité, DRH, DIMC, D.Programme Servicing	- Pilotage des activités et exécution des orientations stratégiques, - Echange et réflexion sur la stratégie et les sujets majeurs.
Comité de Crédit	Quotidien	DG et Responsable Gestion Risque Crédit.	Validation des demandes de crédit conformément à la politique d'octroi.
Comité Risques	Trimestriel	DG, DIR/RISQUES, DC, Finance, DOSI-DIR/RISQUES SGMB MAROC.	Assurer le suivi des encours par CSP, et l'évolution du risque sectoriel, l'analyse des HR et la qualité de la nouvelle production.
Comité Fraude	Trimestriel	DG, Recouvrement- DC, Risques Opérationnel et SM, DConformité - DSP- DIR/RISQUES DIR/RISQUES SGMB MAROC-	- Echange autour du dispositif fraude. - Suivi de l'avancement des actions de lutte contre la fraude.

		DIR RECOUVREMENT/SGMB-JURIDIQUE.	
Comité Score et Industrialisation de l'acceptation	Trimestriel	DG, DR, DC, EMA, RET /Supervision Paris-DR/SGMA.	Piloter l'acceptation et l'octroi.
Comité Recouvrement élargi	Trimestriel	DG-Risques & Recouvrement, DC, Finance, DSP.	Point de synthèse sur les réalisations et performances et analyse des points concernant le recouvrement et le contentieux.
Comité Partenaires	Trimestriel	DG, Risques & Recouvrement, DC, DConformité, DSP, DIR/RISQUES SGMB.	Suivi des risques liés aux partenaires.
Comité Projets	Trimestriel	COMEX, 4 BL, DConformité, DOSI.	- Présentation de l'état d'avancement du portefeuille projets. - Suivi des évolutions.
Comité de suivi des programmes stratégiques et transverses 2021-2025	Mensuel	COMEX, Responsable de programme Usine de traitement, PMO du programme Servicing, DRH, Chief Data-Consultants externes.	Suivi des programmes stratégiques et transverses 2021-2025
Comité Tarification	Trimestriel	DG, 4 BL, DC, DF, DR, DIMC, Responsable Pilotage et actions transverses.	Valide les propositions de tarifications des Business Lines ou du Marketing.
Comité Risques Opérationnels et SM	Trimestriel	COMEX, DConformité, Responsable RO/SM, DOSI, DMG, DC, RSSI, RAI, Responsable CN2	- Veiller à la cohérence et à l'efficacité des dispositifs de contrôle permanent (risque opérationnel, surveillance permanente). - Analyser les principaux dysfonctionnements relevés et coordonner les actions permettant d'améliorer l'efficacité du contrôle permanent.
Comité Conformité	Trimestriel	DG, DOSI, DR, DC, DConformité, Directeur conformité de la SGMA ou le superviseur CPLE/AMO en charge de l'implantation, DRH,DAJ, Responsable AUDIT, Responsable CN2	Les principales missions sont : - Le suivi de l'activité conformité. - Le suivi de la veille réglementaire en matière de conformité. -Remontée des dysfonctionnements de conformité.
Comité de pilotage du programme LAFAYETTE	Bimestriel	DG, DOSI, DR, DC, DConformité, DF, DRH, DMIC	Les principales missions sont : - Suivi de l'avancement du chantier programme LAFAYETTE. - S'assurer de la mise en place effective des différents chantiers.
Comité SOGECONTACT	Semestriel	DG, DIMC, DR, DOSI, REC, DC, DSP, Superviseur EQDOM Tel-SAV	- Assurer le pilotage et la coordination du centre de relation client sur l'ensemble de ses activités. -Evaluer les avancements des actions et projets.
Comité KYP	Hebdomadaire	DG, DC, DConformité, DR	S'assurer de l'actualisation des dossiers d'agrément des partenaires.

Comité Réclamations	Semestriel	DG, DSP, DConformité, DIMC, DOSI, Juridique, DC, DR	Les principales missions portent sur : - L'analyse des flux des réclamations ; - L'analyse des délais de traitement des réclamations ; - L'analyse des différents canaux de remontées, - La mise en place des plans d'actions d'amélioration.
Comité Stratégique de la Sécurité du Système d'Information	Annuel	DG, DOSI	Les principales missions sont : - Zoom sur les indicateurs de sécurité du système d'information. - Sensibilisation sur la cybercriminalité et son impact sur EQDOM. - Zoom sur le projet de mise en place d'un cadre de management de la sécurité de l'information.
Comité Plan de Continuité et Gestion de Crise	Semestriel	COMEX, RSSI, Autres contributeurs en fonction de besoin.	- Assurer le suivi, l'avancement des travaux de maintenance du dispositif PCA/GC - Présenter les résultats des tests déroulés selon le calendrier du Groupe.
Comité d'hygiène et de Sécurité	Annuel	DG, RH, Médecin de travail, Assistante Sociale, DMG, Représentant Bureau Syndical.	Les principales missions sont : -Présentation des activités médico-sociales. - Présentation des réalisations et projections en matière d'hygiène et sécurité.
Comité RUN ABC : lutte contre la corruption	Trimestriel	DG, DSP, DConformité, DIMC, DOSI, Juridique, DC, DR, DMG, DRH	Les principales missions sont : - Veillez sur le respect des dispositions réglementaires et légales ainsi que celles du Groupe SG en matière de lutte anti-corruption. - Détermination des nouvelles zones de risques permettant d'actualiser la cartographie des risques ABC (lutte anti-corruption).

Source : EQDOM

Partie IV. Activité d'EQDOM

IV.1. Historique d'EQDOM

EQDOM a été créée en septembre 1974, par la Société Nationale d'Investissement et la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Les principales étapes de son développement sont les suivantes :

Sept. 1974	Création de la société CREDIT EQDOM par la Société Nationale d'Investissement et la Caisse de Dépôt et de Gestion
1978	Introduction à la Bourse des Valeurs de Casablanca
1974-1995	Ouverture des agences EQDOM dans les principales villes du Royaume
1992	CREDIT EQDOM commercialise le Crédit Personnel
Juin 1995	Privatisation de CREDIT EQDOM par une offre Publique de Vente. L'Etat actionnaire vend sa participation (200.000 actions représentant 18% du capital)
Déc. 1996	Autorisation du Ministère des Finances pour émettre des BSF
Juin 1997	EQDOM lance son premier programme d'émission de BSF (350 millions de dirhams) qui sera suivi de nombreux autres
Mars 2002	Cession par le Groupe ONA au Groupe Société Générale de 44,42% du capital
Mai 2002	OPA lancée par le Groupe SG pour l'acquisition de 133.620 actions représentant 8% du capital de la société EQDOM.
Déc. 2002	Inauguration officielle du nouveau siège social d'EQDOM (Approbation de l'assemblée générale)
Janv. 2003	Mise en application des dispositions de la circulaire n° 19 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances en souffrance et à leur couverture par les provisions. A cet effet, EQDOM a intégralement mis en place l'ensemble des règles imposées par l'Autorité de Tutelle et absorbé le supplément de provision y afférent durant l'exercice 2003
Févr. 2003	Mise en place par EQDOM du Système d'Aide à l'Appréciation du Risque (SAAR). Base de données des clients mauvais payeurs centralisée au niveau de l'APSF, cet outil permet d'améliorer l'approche risque en écartant les demandeurs de crédit ayant eu des incidents de paiements non apurés
Juin 2003	Fusion absorption de Sogécridit, filiale de la Société Générale Marocaine des Banques, avec effet au 1er janvier 2003
2004	Consolidation du développement du produit LOA
Déc. 2004	Confirmation des notes A et F1 par Fitch RATINGS
2005	Mise en place de différentes mesures organisationnelles au sein d'EQDOM qui se sont traduites par : ▪ la création d'une Direction du Contrôle du Risque, ▪ la réorganisation de la Direction Financière et du Contrôle de Gestion, ▪ la réorganisation des départements recouvrement et contentieux au sein de la Direction Recouvrement, Contentieux et Affaires Juridiques
2008	Maintien par Fitch Ratings de la notation EQDOM à long terme à AA et la notation à court terme à F1+. Mise en place du produit « Ijara » Mise en production du crédit « Retraités CIMR » Le taux de TVA désormais applicable est de 20% sur les produits LOA Le taux de l'IS est ramené à 37% La Direction Générale des Impôts a apporté une clarification concernant le produit alternatif « Ijara », qui supporte désormais une TVA de 20%, soit le même taux que la LOA
2009	Maintien par Fitch Ratings de la notation EQDOM à long terme à AA et la notation à court terme à F1+.

2011	Les textes réglementaires d'application de la loi n°31-08 relative à la protection du consommateur, entrée en vigueur depuis le 07 avril 2011, ont été finalisés avec une forte implication de l'APSF. Entrée en application de la Loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Application de la directive n° 1/G/11 relative à la lutte contre la fraude. Autorisation donnée aux sociétés de crédit à la consommation de proposer à leur clientèle des produits d'assurances « décès-invalidité ». Elargissement de l'application des règles de radiation des créances en souffrance aux sociétés de financement, à l'instar des banques. Ouverture de deux nouvelles agences, à Tanger et à Settat.
2012	Fitch Rating confirme la note nationale d'EQDOM à F1+ pour le court terme, AA pour le long terme et 3 pour le soutien extérieur
2013	Signature de plusieurs conventions avec des partenaires auto notamment Auto Hall, Hyundai et CAC Fitch Rating confirme la note nationale d'EQDOM à F1+ pour le court terme, AA pour le long terme et 2 pour le soutien extérieur. Avec perspectives négatives La Loi de finances 2013 a assujéti à la TVA de 20% les ventes de véhicules d'occasion ; par extension, cette mesure s'applique également à la valeur résiduelle (en moyenne 35% du prix du véhicule) due par le client lors de la levée d'option au terme d'un contrat LOA
2014	Lancement de la solution MOBIFLOUSS (mode de financement via mobile). Transfert de l'agence Auto de Casablanca vers Zenata Lancement d'offres dédiées avec Auto Hall (Ford, Nissan), Scandinavia (Volvo), Univers Motors (Honda) et CAC (VW, Audi, Skoda) Fitch Rating confirme la note nationale d'EQDOM à F1+ pour le court terme, AA pour le long terme et 2 pour le soutien extérieur. Avec perspectives négatives
2015	Signature de conventions bilatérales avec un certain nombre d'importateurs / distributeurs automobile (CAC, Auto Hall, Auto Nejma, Smeia, Global Engines) Mise en place d'une offre dédiée aux jeunes fonctionnaires Dynamisation des offres commerciales via E-Commerce, notamment avec les sites JUMIA et HMall
2016	Diversification de l'activité en dehors du prélèvement à la source, notamment pour adresser la population Retraités CMR, avec la mise en place d'un outil de scoring pour permettre la relance du crédit non affecté en prélèvement bancaire Opérations de marketing direct, notamment les actions de Phoning Réseau et EQDOM tel sur les populations des retraités Signature de conventions avec Autonejma (Mercedes), Smeia (BMW), CAC (Volkswagen, Audi, Skoda, Porsche)
2017	Poursuite de la transformation en réorganisant le dispositif commercial en créant 3 lignes métiers commerciales hiérarchiquement distinctes (Dispo, Auto et Distribution) Amélioration de l'efficacité commerciale et la sécurité des opérations via l'évolution des process Finalisation du projet de plateforme centralisant l'activité de financement Montée en puissance sur la catégorie des Retraités, à travers la signature d'une convention avec le RCAR, la préparation d'un projet d'automatisation des échanges avec la CIMR, etc. Reconduction des conventions avec les partenaires : VW, Audi, Skoda, Porsche JLR, Hyundai, BMW et MERCEDES
2018	Le 1er juin 2018, Société Générale Maroc a acquis 34,95% du capital social d'EQDOM auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du groupe Société Générale, portant ainsi sa participation à 53,72% du capital social d'EQDOM ; La signature des membres de l'APSF avec la Direction Générale de la CMR, en vue d'une reprise de la convention en prélèvement à la source (Reprise effective février 2019).

2019	Reprise de la collaboration avec la CMR en mode Prélèvement à la Source depuis le mois de mars. Arrêt des offres LOA gratuites depuis le mois d'avril. Lancement de l'activité de la nouvelle Business Line SOGECONSO qui a débuté la production de crédits de consommation distribués par le réseau bancaire SGMB. Création des espaces AUTO au niveau de Casablanca, Agadir et Rabat. Mise en place d'un accord avec la Fédération Marocaine des Loueurs (1500 Loueurs). Finalisation du projet EMOB « scooter électrique ».
2020	Mise en place des mesures exceptionnelles du Comité de Veille Economique en procédant au traitement des demandes de reports d'échéances pour ses clients impactés par la crise sanitaire. Report d'échéances : 10 606 dossiers et 933 MMAD d'encours Contribution à l'effort de mobilisation et de solidarité nationale à hauteur de 10 MMAD, versés dès le mois de Mars au Fond Spécial pour la gestion de la pandémie. Changement de l'identité visuelle d'EQDOM et nouvelle signature : « L'essentiel, c'est vous ». Lancement du nouveau site web transactionnel EQDOM
2021	Signature de conventions bilatérales avec un certain nombre d'importateurs / distributeurs automobile. Lancement de la plateforme vivacar pour l'octroi de crédit automobile sur les véhicules d'occasion expertisés de nos partenaires
2022	Arrêt de la continuité en prélèvement bancaire post retraite à partir du mois de mai 2022 pour tous les fonctionnaires concernant le crédit personnel Augmentation par BAM des taux directeurs Arrêt de l'activité loueurs et transporteurs en mai 2022 concernant le crédit automobile Rupture de stock des voitures premium chez les concessionnaires
2023	Poursuite des augmentations par BAM des taux directeurs Reprise de la continuité des prélèvements par la CMR post retraites pour les fonctionnaires Perte du partenaire CAC Signature de nouveaux partenariats automobile RENAUT /DACIA Une nouvelle offre sur le marché crédit personnel sur 144 mois Reprise de l'activité Distribution (segment marchand) avec signature de conventions avec de nombreux partenaires
2024	Baisse du taux directeur BAM de 25 Bps atteignant un niveau de 2,75% Signature d'un nouveau partenariat automobile avec BAMOTORS importateur des marques KIA et GEELY Signature de deux nouveaux partenariats dans la distribution (DECATHLON et MR BRICOLAGE)

Source : EQDOM

IV.2. Appartenance d'EQDOM à un Groupe

En 2024, le Groupe Société Générale a conclu un accord avec le Groupe Saham en vue de la cession de Société Générale Marocaine de Banques, actionnaire majoritaire d'EQDOM. La réalisation de cette cession entraînerait un changement de contrôle indirect d'EQDOM.

Cette cession est soumise à la législation en vigueur au Maroc et ne pourra être effective qu'après approbation de l'opération par les autorités réglementaires compétentes.

IV.2.1. Présentation de Société Générale France⁵

EQDOM est une filiale de Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) qui détient, au 31 décembre 2023, 53,72% du capital social de la société. La SGMB est elle-même détenue à 57,67% par Société Générale France.

Société Générale est une banque européenne de premier plan, avec 19,3 milliards d'euros de capitalisation boursière au 31 décembre 2023, et avec plus de 126 000 collaborateurs au service d'environ 25 millions de clients dans plus de 60 pays à travers le monde.

Le groupe Société Générale est organisé en trois pôles d'activité : (i) la Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances ; (ii) la Banque de détail à l'international, Services de Mobilité et de Leasing ; et (iii) Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

Au 31 décembre 2023, la notation long terme de Société Générale est A (Fitch Ratings), A (Standard & Poor's) et A1 (Moody's).

Depuis mai 2023, les activités de **Banque de détail en France** (Banque SG et BoursoBank), de **Banque Privée et d'Assurances** sont réunies au sein d'un même pilier pour optimiser les synergies entre les métiers et proposer ainsi une large gamme de produits et services adaptés aux besoins d'une clientèle diversifiée – particuliers, professionnels, entreprises, associations et collectivités – à la recherche d'expertise variée. Ce pôle d'activité affiche un PNB de 8,0 milliards d'euros au titre de l'année 2023.

Le pilier **Banque de détail à l'International, Services de Mobilité et de Leasing** regroupe : (i) les activités de Banque de détail à l'international, au travers des réseaux bancaires en Europe, en Afrique et en Outre-mer ; et (ii) les activités de Mobilité et de Leasing, regroupant les activités de crédit à la consommation spécialisées, la location longue durée et gestion de flottes automobiles, le financement de biens d'équipement professionnels.

Avec environ 51 000 collaborateurs et une présence commerciale dans 59 pays, la Banque de détail à l'International, Services de Mobilité et de Leasing a vocation à offrir une large gamme de produits et services à ses clients (particuliers, professionnels et entreprises). Ce pôle d'activité affiche un PNB de 8,5 milliards d'euros au titre de l'année 2023.

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS) a pour mission d'exercer sur un plan mondial les Activités de Marché et Services aux Investisseurs et de Financement et Conseil au service d'une clientèle d'entreprises, d'institutions financières, d'investisseurs et de souverains.

Le pôle GBIS compte près de 16 000 collaborateurs implantés dans 35 pays et une présence commerciale dans une cinquantaine de pays, avec une large couverture européenne et des représentations sur les zones Europe – Moyen-Orient – Afrique (EMEA), Amérique et Asie-Pacifique. Il a réalisé un PNB en 2023 de 9,6 milliards d'euros.

Sur l'année 2023, le produit net bancaire du Groupe consolidé est de 25,1 milliards d'euros. Le résultat net part du Groupe pour 2023 est de 2,5 milliards d'euros et le ROTE s'établit à 4,2%.

⁵ Source : Document d'enregistrement universel 2024 du Groupe Société Générale

Les principaux indicateurs financiers consolidés du Groupe se présentent comme suit :

En millions d'EUR	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Produit Net Bancaire	25 798	28 059	8,8%	25 104	-11%
Résultat d'exploitation	7 508	7 782	3,6%	5 555	-29%
Résultat Net	6 338	2 947	-53,5%	3 449	17%
Résultat Net Part du Groupe	5 641	2 018	-64,2%	2 493	24%
ROE après impôt (en %)	9,6%	2,6%	-700 pbs	Non disponible	Non disponible

Source : Groupe Société Générale

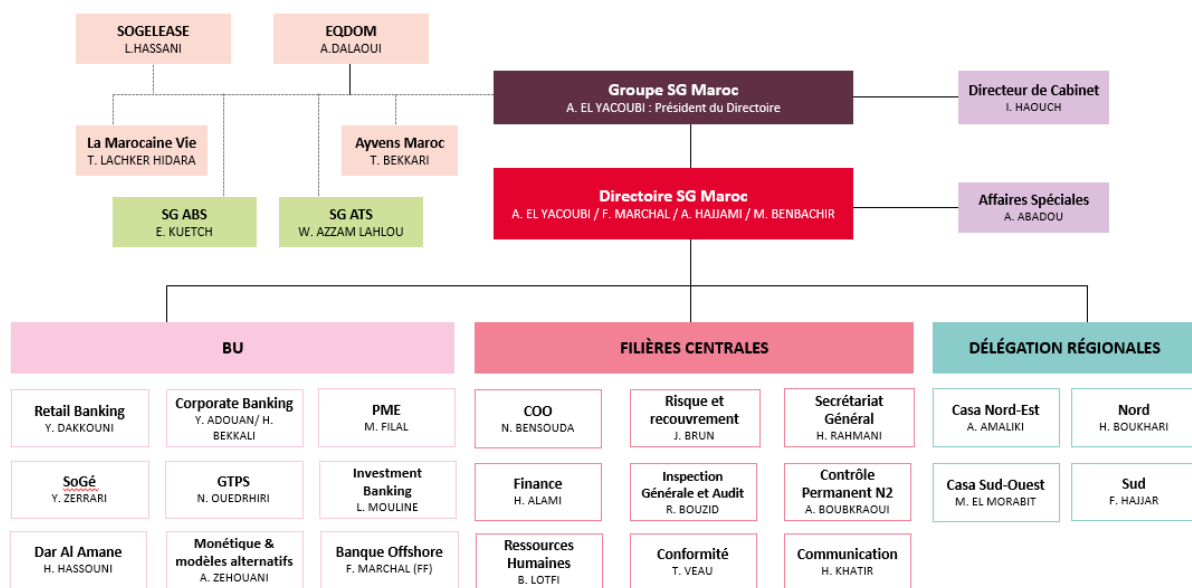
IV.2.2. Présentation du Groupe Société Générale Marocaine de Banques

EQDOM est une filiale de Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) qui détient au 31 décembre 2023, 53,72% du capital social de la société. La SGMB est elle-même détenue à 57,67% par Société Générale France.

Crée en 1913, Société Générale Marocaine de Banques est un groupe financier privé présente sur l'ensemble des marchés :

- Marché des Particuliers
- Marché des Marocains du Monde
- Marché des Professionnels
- Banque Privée
- Marché des PME/PMI
- Marché des Grandes Entreprises

Au 30/06/2024, l'organigramme fonctionnel simplifié de Société Générale Marocaine de Banques se présente comme suit :



Source : SGMB

Note : Nomination de Mehdi BENBACHIR en tant que Directeur Général au 01/07/2024

Le Groupe Société Générale au Maroc est composé d'un certain nombre de participations en plus de la Société Générale Marocaine de Banques, il couvre quasiment tous les domaines de l'activité financière.

L'organigramme des filiales de Société Générale Marocaine de Banques se présente au 30/06/2024 comme suit :

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	
ALD AUTOMOTIVE Location longue durée	SOGECAPITAL GESTION Gestion d'actifs
ATHENA COURTAGE Courtage en assurances	SOGECAPITAL INVESTISSEMENT Gestion d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC)
EQDOM Crédit à la consommation	SOGECAPITAL PLACEMENT Fonds commun de placement
FONCIMMO Immobiliers hors exploitation	SOGECAPITAL BOURSE Intermédiation en bourse
INVESTIMA Capital investissement	SOGELEASE Leasing
LA MAROCAINE VIE Assurance-Vie	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE Banque offshore
SOGEFONCIERE Foncière	SOGCONTACT Centre de relation clients
SOGEFINANCEMENT Crédit à la consommation	NEMA CAPITAL Gestion d'OPCI

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION GROUPE	
DÉNOMINATION	% INTÉRÊT
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES	Top
INVESTIMA	48,04%
SOGECAPITAL BOURSE	100,00%
SOGECAPITAL GESTION	99,95%
SOGECAPITAL PLACEMENT	99,97%
SOGELEASE	100,00%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE	99,94%
SOGEFINANCEMENT	100,00%
ATHENA COURTAGE	96,93%
FONCIMMO	100,00%
SOGCONTACT	99,87%
EQDOM	55,21%
LA MAROCAINE VIE	49,01%
ALD AUTOMOTIVE	15,00%
SOGEFONCIERE	100,00%
NEMA CAPITAL	49,99%
SOGECAPITAL INVESTISSEMENT	100,00%

Source : SGMB

A noter que EQDOM est la seule société cotée des filiales de SGMB.

Le 1er juin 2018, Société Générale Maroc a acquis 34,95% du capital social d'EQDOM auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du groupe Société Générale, portant ainsi sa participation à 53,72% du capital social d'EQDOM.

Suite à cette transaction, la Société Générale Marocaine de Banques détient :

- Directement 897 241 actions EQDOM, soit 53,72% du capital de ladite société,
- Et indirectement 51 812 actions EQDOM, à travers la société INVESTIMA, soit 3,10% du capital de ladite société.

Cette acquisition s'accompagne de l'approbation des termes d'un contrat de partenariat structurant entre Société Générale Maroc et EQDOM en matière de crédit à la consommation qui s'appuie sur un modèle « Producteur-Distributeur ».

EQDOM sera le producteur de l'ensemble des crédits à la consommation commercialisée par Société Générale Maroc et portera les encours y afférents.

Société Générale Maroc renforcera son rôle de distributeur et continuera à proposer des offres de crédit à la consommation à ses propres clients en s'appuyant sur l'expertise, les processus et la notoriété d'EQDOM. Ce partenariat vise la création de valeur pour les deux parties, dans le cadre d'une vision stratégique à long terme partagée et entend conforter la position de référence du groupe Société Générale dans le crédit à la consommation au Maroc en s'appuyant sur un dispositif de distribution renforcé. Le lancement de ce nouveau partenariat commercial est effectif depuis le lancement d'un projet pilote SOGECONSO en mars 2019, avec élargissement aux directions régionales de Casablanca en Juillet 2019.

Le projet Sogeconso a pour objectif de mettre en place un modèle synergétique sur le crédit à la consommation au sein du groupe Société Générale Maroc. Le principal fil conducteur est de capitaliser sur le savoir-faire d'EQDOM, spécialiste du crédit à la consommation depuis presque de 50 ans, et de SGMB qui dispose d'un large réseau de 450 agences. (Cf. Partie VI.1.3 pour plus de détails du projet).

En 2023, la participation totale (directe et indirecte) de la Société Générale Marocaine de Banques dans le capital d'EQDOM est de 56,82%.

IV.3. Relations entre EQDOM et les entités du groupe

IV.3.1. Convention conclue au cours de l'exercice 2023 :

CONVENTION D'EXTERNALISATION DE LA PRESTATION DE RECOUVREMENT DES CREANCES CONCLUE ENTRE LA SOCIETE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées** : Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention** : Le contrat a pour objet de définir les conditions des lesquelles EQDOM s'engage à réaliser les prestations relatives au recouvrement des créances du client/bénéficiaire.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date de convention** : 08 mai 2023.
 - **Durée de la convention** : Le contrat entre en vigueur à partir du 07 mai 2023 pour une durée de 2 ans et sera valable jusqu'au 06 mai 2025.
 - **Rémunération** : La commission sur le recouvrement est calculée sur le montant effectif recouvré et validé par le Client Bénéficiaire en fonction des différentes étapes du recouvrement : amiable, contentieuse et post contentieux : 5% HT du montant encaissé. Ces commissions à percevoir comprennent tous les frais et dépenses nécessaires au prestataire pour réaliser sa prestation à savoir les frais de déplacement, de retrait et de consultation de documents et toutes autres dépenses similaires.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
- **Sommes versées en 2023** : Néant.

IV.3.2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2023 :

1) CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DES FILIALES SUR LE VOLET CONFORMITE CONCLUE ENTRE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES ET EQDOM (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées** : Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention** : Contrat de prestations de services au profit d'EQDOM sur les volets sécurité financière et conformité réglementaire selon les normes groupe et les dispositions réglementaires locales en vigueur.

La mission de Société Générale Maroc, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.

- **Modalités essentielles** :
 - **Date de convention** : Le 02 février 2022.
 - **Durée de la convention** : 1 an renouvelable annuellement par tacite reconduction, sauf dénonciation écrite par l'une des parties dans les 3 mois avant l'expiration de la période annuelle en cours.
 - **Rémunération** : Le prix et les modalités de facturation des services sont détaillés dans l'annexe financière de la convention.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
- **Sommes versées en 2023** : Néant.

2) CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOGEFINANCEMENT

- **Personnes concernées** : Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans les deux sociétés.
- **Nature et objet de la convention** : Cette convention a pour objet de définir les prestations de services consentis par EQDOM à SOGEFINANCEMENT dans le cadre des prêts accordés par cette dernière à sa clientèle. Ces prestations de service, facturées mensuellement, concernent la gestion informatique et comptable, la gestion du back office des dossiers contentieux et des dossiers sinistres et l'élaboration des reportings périodiques.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date de convention** : Le 23 avril 2004, modifiée par avenant daté du 30 juin 2012 avec effet à compter du 1^{er} juillet 2012.
 - **Rémunération** : En contre partie de la prestation rendue, SOGEFINANCEMENT versera à EQDOM une rémunération fixe mensuelle de 221 000 dirhams HT pour la période allant du 01 juillet 2012 au 30 septembre 2013. A compter du 1^{er} octobre 2013, cette rémunération fixe mensuelle sera de 150 000 dirhams HT.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 800 KMAD HT.
- **Sommes reçues en 2023** : Néant.

3) CONVENTION DE REMUNERATION DE GESTION CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERAL FINANCIAL SERVICES HOLDING

- **Personnes concernées** : FINANCIAL SERVICES HOLDING en sa qualité d'actionnaire directe et indirecte dans respectivement Société Générale Marocaine de Banques et la société EQDOM, et Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention** : Au titre de cette convention, SOCIETE GENERALE FINANCIAL SERVICES HOLDING assiste EQDOM dans divers domaines notamment le management, le commercial, le financier, le système d'information, l'audit et la gestion des risques moyennant la refacturation d'une quotepart des coûts engagés pour le compte des entités bénéficiant de ces prestations.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date de convention** : Le 23 décembre 2005, modifiée le 28 septembre 2010 et complétée par avenant daté du 20 janvier 2014 avec effet rétroactif du 31 octobre 2013.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023** : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
- **Sommes versées en 2023** : Néant.

4) CONVENTION DE GARANTIE CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

- **Personnes concernées :** Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention vise à couvrir EQDOM, à raison de 50%, contre la perte définitive suite à la défaillance des clients apportés par SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, bénéficiaires du crédit "FLASH".
- **Modalités essentielles :**
 - **Date de convention :** Le 15 mai 1996 avec SOGECREDIT et avec EQDOM après la fusion avec SOGECREDIT en 2003.
 - **Rémunération :** En rémunération de cet engagement, Société Générale Marocaine de Banques reçoit une commission calculée sur l'encours financier des crédits « FLASH » selon un taux déterminé annuellement.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
- **Sommes versées en 2023 :** Néant.

5) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DETACHE DE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention a pour objet la mise à disposition du personnel détaché de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES au profit de la société EQDOM moyennant une rémunération mensuelle.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date de convention :** 22 février 2021
 - **Durée de la convention :** La convention est conclue pour une durée indéterminée.
 - **Rémunération :** SGMB facturera EQDOM selon une périodicité mensuelle le coût correspondant.

Ce coût est calculé selon la méthode du coût complet augmenté de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMB au titre de la gestion administrative du personnel détaché.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 13 273 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2023 :** 22 875 KMAD TTC.

6) CONVENTION DE SERVICE POUR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES AU MAROC (SSSC) CONCLUE AVEC SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention a pour objet de constituer un Centre de Services Partagés Achats, afin de faire bénéficier les filiales marocaines du groupe SG du service rendu par le SSSC (Sourcing Shared Service Central).

Le SSSC est une organisation permettant la gestion des achats pour l'ensemble des entités membres du SSSC, implantées au Maroc, en coordination avec RESG/ACH, dans un objectif de maîtrise des dépenses externes et des risques contractuels.

- **Modalités essentielles :**

- **Date de convention :** 1^{er} janvier 2010.
- **Durée de la convention :** La convention est souscrite pour une durée illimitée.
- **Rémunération :** Les coûts de fonctionnement du SSSC seront validés annuellement par les entités membres lors du bilan de fin d'année. La facturation de l'année N s'effectue sur la base du coût réel du SSSC durant l'année N-1.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 313 KMAD HT.

- **Sommes versées en 2023 :** Néant.

7) CONVENTION SUR L'ORGANISATION DU CONTROLE PERIODIQUE CONCLUE AVEC SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité contrôle périodique par SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES au profit d'EQDOM moyennant une rémunération semestrielle.

Le contrôle périodique est un dispositif ayant pour mission d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du système du contrôle interne. Il couvre l'ensemble des activités.

- **Modalités essentielles :**

- **Date de convention :** 1^{er} février 2011.
- **Durée de la convention :** La convention est conclue pour une durée de quatre (4) ans. A l'expiration de cette durée initiale, elle sera renouvelée par tacite reconduction, pour ces durées successives de deux (2) ans, sauf dénonciation (par lettre recommandée avec accusé de réception) par l'une ou l'autre des parties, dans un délai de trois (3) mois précédant son expiration.
- **Rémunération :** La facturation résulte du temps effectivement passé par le prestataire pour l'exécution des prestations convenues pour le compte du client. Ce coût est calculé selon la méthode coût complet plus marge nette de pleine concurrence de 5%.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

- **Sommes versées en 2023 :** Néant.

8) CONVENTION DE GESTION ET DE CENTRALISATION DU SERVICE TITRES CONCLUE AVEC SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention a pour objet d'assurer la gestion et la centralisation du service titres EQDOM par SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES moyennant une rémunération annuelle forfaitaire.

- **Modalités essentielles :**

- **Date de convention :** Le 15 décembre 2003 avec date effet au 1^{er} janvier 2004 et modifiée par avenant daté du 25 septembre 2018.

- **Durée de la convention :** La convention est conclue pour une durée d'un an, elle se renouvellera annuellement par tacite reconduction.
- **Rémunération :** En rémunération de l'ensemble des prestations par la convention, la Société Générale Marocaine de Banques prélèvera une commission forfaitaire annuelle de 150 KMAD HT.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 150 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2023 :** 165 KMAD TTC.

9) CONVENTION DE PRODUIT CARDLESS CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention a pour objet d'assurer, par la SGMA, la prestation d'émission des cartes de retrait virtuelles des clients de EQDOM, souscripteurs aux prêts de consommation d'une valeur inférieur ou égale à 50 KMAD, et désireux de recevoir le montant de financement de leur crédit selon ce mode financement.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date de convention :** Le 2 décembre 2013, modifiée par avenant daté du 11 avril 2014 et complétée par avenant daté du 26 octobre 2017.
 - **Durée de la convention :** Le présent contrat est conclu pour cinq ans minimum ferme, après ce délai, chaque partie pouvant y mettre fin à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception adressé à l'autre partie, moyennant un préavis de 60 jours.
 - **Rémunération :** En rémunération de ces prestations, la SGMA reçoit une commission fixée à 17 MAD par dossier, avec revue chaque six mois depuis la date de démarrage, en fonction d'éléments de nature à modifier sensiblement le business model.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
- **Sommes versées en 2023 :** Néant.

10) CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

- **Personnes concernées :** Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention a pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu et d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délai-coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes du groupe.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date de convention :** 25 mai 2017.
 - **Rémunération :** En rémunération de ces prestations, la SGMA reçoit une commission calculée en fonction du degré de complexité de l'intervention et de la nature.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 250 KMAD HT.

- **Sommes versées en 2023 :** Néant.

11) CONVENTION DE SERVICES (CLIENT SERVICE AGREEMENT) CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE AFRICAINE BUSINESS SERVICES (SG ABS)

- **Personnes concernées :** SOCIETE GENERALE AFRICAINE BUSINESS SERVICES (SG ABS) en sa qualité d'actionnaire directe et indirecte dans respectivement Société Générale Marocaine de Banques et la société EQDOM, et Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles EQDOM confie à SOCIETE GENERALE AFRICAINE BUSINESS SERVICES, en sa qualité de professionnel, les prestations d'hébergement du système d'information dans les Datacenter localisés au Maroc et mutualisés pour les filiales du Groupe Société Générale au Maroc, ainsi que d'exploitation de ce système d'information.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date de convention :** 1er octobre 2017.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 4 552 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2023 :** 5 462 KMAD TTC.

12) CONVENTION D'AFFACTURAGE CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention a pour objet de fixer les modalités de financement par la banque, par voie d'affacturage, des créances certaines, liquides et exigibles de l'adhérent sur l'Etat au titre du crédit de TVA.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date de convention :** 13 décembre 2018.
 - **Durée de la convention :** La convention reste valable jusqu'au remboursement de toutes sommes dues par l'Adhérent à la banque au titre des présentes.
 - **Rémunération :** Le financement des créances TVA est assuré par la Banque moyennant un taux fixe de 3,5% l'an hors taxes.

L'adhérent est redevable de la rémunération jusqu'à extinction de l'encours des créances TVA financés par la banque.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
- **Sommes versées en 2023 :** Néant.

13) CONVENTION DE SERVICE CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

- **Personnes concernées :** Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention a pour objet de fixer les prestations à accomplir par EQDOM, se rapportant à la gestion des crédits à la consommation, non affectés au profit des clients SGMB.

- **Modalités essentielles :**

- **Date de convention :** 2018.
- **Durée de la convention :** La présente convention est conclue pour une durée de dix années commençant à courir à compter de sa signature par les parties.
- **Rémunération :** L'apport des crédits à la consommation par la SGMB à EQDOM, concernant les clients SGMB dont les encours seront portés dans les livres d'EQDOM, sera rémunéré annuellement par le versement par EQDOM à la SGMB de la différence entre le RAI généré par les clients SGMB et le montant de 1,9% des encours bruts moyens des clients SGMB.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

- **Sommes versées en 2023 :** Néant.

14) CONVENTION D'INTERMEDIATION CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

- **Personnes concernées :** Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** SGMB sollicite EQDOM qui accepte, de la représenter en qualité d'intermédiaire agréé en opérations de crédit à la consommation non affecté destiné aux clients EQDOM.

- **Modalités essentielles :**

- **Date de convention :** 20 septembre 2017.
- **Durée de la convention :** La convention est conclue pour une durée indéterminée.
- **Rémunération :** En contrepartie de la prestation rendue par l'intermédiaire, EQDOM lui versera une rémunération fixée selon les modalités convenues d'un commun accord ci-après :
 - Une rémunération d'apport trimestrielle à la production basée sur la grille de rémunération des intermédiaires D'EQDOM.
 - Un bonus annuel calculé en fonction de l'encours sains moyen réalisé par l'intermédiaire.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.

- **Sommes versées en 2023 :** Néant.

15) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DETACHE D'EQDOM

- **Personnes concernées :** Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention, prévoit la mise à disposition du personnel détaché de la société EQDOM au profit de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES moyennant une rémunération mensuelle.

- **Modalités essentielles :**

- **Date de convention :** 14 octobre 2020.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 167 KMAD HT.

- **Sommes reçues en 2023 :** Néant.

16) CONVENTION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** La convention a pour but de lier deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant mutuellement les engagements.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date de convention :** 1er janvier 2020.
 - **Durée de la convention :** Le contrat prend effet au 1er janvier 2020, pour une durée de trois (3) an, et sera reconduit triennalement par tacite reconduction, sauf dénonciation écrite par l'une des parties dans les 3 mois avant l'expiration de la période triennale en cours.
 - **Rémunération :** Le prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours / hommes consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe. Le taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du prestataire et soumis à validation du client.

Un markup de 5% sera appliqué.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
- **Sommes versées en 2023 :** Néant.

17) CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** Société Générale en sa qualité d'actionnaire directe et indirecte dans respectivement Société Générale Marocaine de Banques et la société EQDOM, et Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Le Prestataire a développé une expertise de conseil, de support et de formation dans un certain nombre de domaines tels les : Prestations informatiques (Data management, Business Process Management, Back office/Mutualisation, Architecture IT, Sécurité...), Monétique, Marketing, Corporate Clients Services, Risk Management.

Le Client s'est rapproché du Prestataire en vue de bénéficier d'une prestation de conseil, de formation et de support dans les domaines qu'il choisit à travers la signature préalable d'un pro forma.

Le Client a retenu le Prestataire en raison de sa qualité de spécialiste, de sa compétence et de son expérience.

Le Prestataire déclare avoir acquis une compétence, une expérience et un savoir-faire importants dans ces domaines qui le rendent apte à répondre aux demandes et aux besoins exprimés par le Client.

Afin de coordonner ces Services, le Prestataire et le Client ont établi la présente Convention de Service Client (ci-après la "CSC") afin de définir les conditions générales administratives, organisationnelles, financières et techniques de fourniture des Services.

- **Modalités essentielles :**
 - **Date de convention :** 1er janvier 2020.
 - **Durée de la convention :** La convention est conclue pour une durée indéterminée.

- **Rémunération :** L'assiette de facturation de la prestation comprend :
 - Le coût des ressources (Internes ou prestataires externes), calculé à partir des TJM (taux journaliers moyens) déterminés par la Direction Financière, en application des normes du Groupe Société Générale relatives aux charges constituant les TJM, et le nombre de jours/hommes consommé pour fournir le Service. Une marge de pleine concurrence, qui varie entre 5% et 10% en fonction de la nature des services rendus, sera appliquée aux coûts des ressources internes entrant dans la détermination de l'assiette de facturation.
 - D'autres coûts, comprenant les coûts liés aux déplacements et hébergements et les coûts de consulting.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 6 554 HT KMAD.
- **Sommes versées en 2023 :** Néant.

18) CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** La convention a pour objet de fixer les prestations de servicing à accomplir par EQDOM en faveur de la SGMB, se rapportant aux crédits à la consommation, non affectés consentis aux clients SGMB.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date de convention :** 2021.
 - **Durée de la convention :** La présente convention est conclue pour une durée de 5 années à compter de la date de signature par les parties, renouvelable par tacite reconduction à la date d'anniversaire.
 - **Rémunération :** La rémunération hors taxes en Dirhams en vigueur à la date de signature du présent contrat, se présente comme suit :
 - **Phase 1 :** 145 DH HT par dossiers produits.
 - **Phase 2 :** 1% des encours gérés (A compléter d'une rémunération de la prestation de recouvrement).
 - **Phase 3 :** Une annexe complémentaire sera mise en place par les parties.

En accord commun entre les parties, les conditions de rémunération des prestations pourront être revues par avenant, et ce au maximum une fois tous les deux ans, à la demande de l'une ou l'autre des parties.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
- **Sommes versées en 2023 :** Néant.

19) CONVENTION CONTROLE PERMANENT NIVEAU 2-FINANCE CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Les parties ont décidé de conclure la présente convention pour la formalisation du cadre de collaboration dans le domaine du contrôle permanent N2 sur le périmètre

comptable et financier. La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les parties. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration continue du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements du contrat.

▪ **Modalités essentielles :**

- **Date de convention :** 03 septembre 2020.
- **Durée de la convention :** 1 an renouvelable annuellement par tacite reconduction.
- **Rémunération :** La prestation sera facturée sur la base suivante :

Le coût total de la prestation = Coût moyen*Nbre J/H réellement consommés durant l'année pour le compte de la filiale

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 62 HT KMAD.
- **Sommes versées en 2023 :** Néant.

20) CONVENTION D'ACCES CLUB DAR BOUAZZA ENTRE SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES ET EQDOM (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** Société Générale Marocaine de Banques en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Dans le cadre de cette convention, SGMB permet à EQDOM de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et ascendants de l'accès au Club DAR BOUAZZA et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.
- **Modalités essentielles**
 - **Date de convention :** 13 décembre 2021 avec date effet au 1er janvier 2022.
 - **Durée de la convention :** La présente convention est conclue pour une durée indéterminée.
 - **Rémunération :** Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents EQDOM (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMB au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2023 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges.
- **Sommes versées en 2023 :** Néant.

Les flux entre EQDOM et le groupe Société Générale sur les trois dernières années s'établissent comme suit :

KMAD		2021		2022		2023	
Nature de la convention	Société concernée	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs
Convention conclue au cours de l'année 2023							
Convention d'externalisation de la prestation de recouvrement des créances	SGMB					-	-

Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'année 2023							
Convention d'accompagnement des filiales	SGMB	-	-	-	-	-	-
Convention de prestations de services SOGEFINANCEMENT	SGMB	2 160	1 800	2 160	1 800	-	800
Convention de rémunération de gestion	Financial Services Holding	-	-	-	-409	-	-
Convention de garantie	SGMB	-	-	-	-	-	-
Convention de mise à disposition de personnel détaché	SGMB	-11 434	-10 929	-13 084	-14 546	-22 875	-13 273
Convention de service pour le centre de services partagés au Maroc (SSSC)	SGMB	-376	-374	-386	-374	-	-313
Convention sur l'organisation du contrôle périodique	SGMB	-	-367	-	-367	-	-
Convention de gestion et de centralisation du service titres	SGMB	-165	-150	-165	-150	-165	-150
Convention de Produit Cardless	SGMB	-	-	-	-	-	-
Convention de prestations de services	SGMB	-307	-250	-	-250	-	-250
Convention de services (Client Service Agrément)	SG ABS	-4 990	-4 158	-5 389	-4 491	-5 462	-4 552
Convention d'affacturage	SGMB	-793	-932	-562	-511	-	-
Convention de service	SGMB	-	-	-	-	-	-
Convention d'intermédiation	SGMB	-	-	-	-	-	-
Convention de mise à disposition de personnel détaché	SGMB	-	126	-	126	-	167
Convention de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique	SGMB	-1 122	-	-	-	-	-
Convention de prestation de services	SGMB	-	-4 649	-	-5 698	-	-6 554
Convention de prestation de services	SGMB	-	-	-	-	-	-
Convention de contrôle Permanent Niveau 2-Finance	SGMB	-	-62	-	-62	-	-62
Convention d'accès Club Dar Bouazza	SGMB	-	-	-	-	-	-
Total		-17 027	-19 945	-17 426	-24 523	-28 502	-24 187

IV.3.3. Flux financiers avec les sociétés du groupe SGMB entrant dans le cadre normal de l'activité

- Dettes bancaires auprès de la SGMB au **31/12/2023** : **1 090 MMAD** ;
- Location de véhicules longue durée auprès de ALD Automotive : décaissements de **5,8 MMAD** en **2023** ;
- Call center marketing et recouvrement auprès de Sogecontact : décaissements de **6,7 MMAD** en **2023** ;
- Location de matériel informatique auprès de Sogelease Maroc : décaissements de **0 MMAD** en **2023** ;
- Convention collective d'assurance auprès de La Marocaine Vie : décaissements de **107 MMAD** en **2023**.

IV.3.4. Synergies éventuelles en termes d'activité avec les entités du groupe

Il n'y a pas de nouvelles synergies en termes d'activité avec les entités du groupe.

IV.4. Filiales d'EQDOM

Dénomination sociale	Activité	Siège social	Capital (en KMAD)	Nombre d'action détenues	% du capital	Nombre de droits de vote
SOCIETE LOSTE & Cie ASSURANCES	Cabinet de courtage d'assurance	127, Bd Zerktouni 7 ^{ème} étage, 20100 Casablanca	300	2 910	97,00%	2 910

Source : EQDOM

La société LOSTE est chargée de la gestion des contrats d'assurance DIT⁶ ou VIT⁷ contractés par les clients d'EQDOM lors de la mise en place des dossiers de crédit. Elle perçoit une commission des sociétés d'assurances (La Marocaine Vie et AtlantaSanad).

En 2022, le montant des dividendes reçus par EQDOM de sa filiale LOSTE au titre de l'exercice 2021 s'élève à 22,2 MMAD. La distribution des dividendes est passée de 24,7 à 22,2 millions de dirhams entre 2021 et 2022, soit une baisse de 10%.

En 2023, le montant des dividendes reçus par EQDOM de sa filiale LOSTE au titre de l'exercice 2022 s'élève à 19,3 MMAD.

En millions de dirhams	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires de LOSTE	34	30	27
Résultat net de LOSTE	23	20	18
Dividendes perçus par EQDOM au titre de l'exercice n-1	25	22	19,3

Source : EQDOM

A ce jour, il n'existe ni de prêts ou emprunts entre EQDOM et la société LOSTE.

⁶ Décès et Invalidité Totale

⁷ Vol, Incendie et Tierce

IV.5. Le secteur du crédit à la consommation

Le secteur du crédit à la consommation s'est développé au Maroc avec l'essor du marché de l'automobile. La réglementation de la vente à crédit des véhicules par le Dahir du 17 Juillet 1936 était à l'origine de la création de sociétés de financement d'achat à crédit de véhicules. La conclusion de partenariats avec des opérateurs étrangers et l'entrée sur le marché de nouveaux établissements ont permis de diversifier l'offre avec une large gamme de produits et de formules de prêt.

Les opérateurs du secteur sont les sociétés de crédit à la consommation et les banques de réseau, qui se sont également positionnées depuis quelques années sur ce segment particulièrement porteur.

Les sociétés de crédit à la consommation en activité proposent deux types de crédits : Crédits Affectés et Crédits Non Affectés.

Le secteur du crédit à la consommation a été marqué, au courant de l'année 2018, par la reprise de la convention conclue avec la CMR (reprise effective en février 2019) et la concrétisation de la fusion absorption de Taslif par Salafin.

Le secteur du crédit à la consommation a été marqué en 2019 par l'arrêt des offres LOA gratuites depuis le mois d'avril.

Le secteur du crédit à la consommation a été impacté en 2020 par le confinement des ménages et la fermeture de la quasi-totalité des concessions sur le 2ème trimestre 2020. En termes de production, le marché du crédit à la consommation (APSF tous produits confondus) affichait fin juin 2020 un retrait de -37,5% vs fin juin 2019. Sur la période suivant le déconfinement, l'activité commerciale a amorcé une reprise significative. L'écart de production cumulée vs 2019 s'est réduit à -25% fin septembre 2020 puis -22% fin décembre 2020.

En réaction à cette crise inédite, les sociétés APSF se sont attelées à mettre en place les mesures exceptionnelles du Comité de Veille Economique en procédant au traitement des demandes de reports d'échéances pour les clients impactés par la crise sanitaire.

En 2020, l'encours brut du secteur du crédit à la consommation s'est apprécié de 2,2% par rapport à 2019, résultant principalement de l'augmentation des encours automobiles (+1,8%) et de la hausse du crédit non affecté (+3%).

En 2021, le secteur du crédit à la consommation a amorcé une reprise post crise en affichant une évolution positive de la production et des encours bruts de respectivement 40% et 9% en comparaison à l'année 2020. Cette dynamique a été constatée sur les deux produits : Crédit personnel et automobile qui progressent en termes de production de respectivement 36% et 45% et en termes d'encours de respectivement 6% et 11%.

Pour le crédit à la consommation, l'action de l'APSF a porté avec la TGR (Trésorerie Générale du Royaume) et la CMR (Caisse Marocaine des Retraites), sur l'amélioration de la qualité des services rendus aux fonctionnaires et retraités de la fonction publique. A cet égard, et après avoir admis début 2022 le principe d'une reprise de la convention de continuité de précomptes résiliée en 2016, la CMR, la TGR-DDP et les sociétés de crédit à la consommation ont conclu, fin 2022, une nouvelle convention en la matière.

En 2022, l'encours brut du secteur a connu une hausse de 7,6% par rapport à 2021 résultant principalement de l'augmentation des encours automobiles (+9%).

Au cours de l'exercice 2023, les sociétés de financement ont subi une augmentation du coût de leur refinancement suite au resserrement de la politique monétaire de Bank Al Maghrib dans un contexte de forte inflation. Bank Al Maghrib a ainsi porté son taux directeur à 3% en mars 2023 (+50 pbs), pour le maintenir inchangé au cours des réunions du Conseil de la BAM de juin 2023, septembre 2023 et décembre 2023.

En juin 2024, Bank Al Maghrib a décidé de réduire son taux directeur de -25 pbs à 2,75%

IV.5.1. Cadre réglementaire

Depuis décembre 2014, l'activité relative aux établissements de crédit et organismes assimilés est régie par les prescriptions de la nouvelle loi n°103-12. Les principaux apports de la loi n°103-12 de 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés qui se présentent comme suit :

- L'introduction de nouvelles dispositions relatives aux associations de micro-crédit et banques offshore, lesquelles, tout en restant régies par leurs textes spécifiques, seront soumises aux dispositions de la loi bancaire relatives à l'octroi et au retrait d'agrément, à la réglementation prudentielle et comptable et au régime des sanctions ;
- L'introduction du statut d'établissements de paiement habilités à effectuer des opérations de paiement et englobant les sociétés de transfert de fonds régies par la loi en vigueur ;
- Le développement de dispositions relatives à la définition des conglomérats financiers et à leur surveillance ;
- L'introduction d'un cadre légal et réglementaire pour l'encadrement de l'activité de commercialisation des produits et services de banques participatives dans le secteur bancaire marocain ;
- L'instauration d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques et l'introduction de nouvelles règles de gouvernance du secteur bancaire ;
- La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées ;

La DTFE puis la DSB ont soumis à l'APSF, en novembre 2021, un « Projet de loi modifiant et complétant la loi n°31-08 édictant des mesures de protection du consommateur ». Ces propositions portent principalement sur les questions liées au remboursement anticipé et à la gestion des défauts de paiements des clients. Elles ont été approuvées en mai 2022. Le chantier suit son cours.

La DSB et l'APSF ont rouvert, en 2022, les échanges autour du rôle et des pratiques des intermédiaires sur le marché du crédit à la consommation. Ils s'accordent sur le fait que les pratiques incriminées concernent les « prêts personnels », en particulier en faveur des fonctionnaires, et non les crédits automobiles. En octobre 2022, la DSB propose un projet de code : le Code déontologique en matière d'intermédiation en crédit à la consommation.

Ce texte porte notamment sur :

- L'encadrement des commissions à verser aux intermédiaires
- Les conditions de recrutement d'un intermédiaire et de résiliation de sa relation avec une société de crédit à la consommation
- La mise en place, par l'APSF, d'un registre des intermédiaires, registre mis à jour régulièrement à travers l'intégration ou l'exclusion d'intermédiaires et dont la consultation par les sociétés membres est recommandée.

Le Code est adopté lors de la réunion DSB-APSF du vendredi 17 mars 2023.

En vue du renforcement de la protection de la clientèle, les banques ont élaboré, sous l'égide de BKAM, un « Projet de code d'éthique du recouvrement pré-judiciaire des créances dues par les clients particuliers aux établissements de crédit ». Ce document met en avant les règles minimales devant être observées par les établissements de crédit et leurs mandataires envers la clientèle, en termes de transparence, de droit à l'information et de respect. La DSB a adressé à toutes les sociétés de financement en date du 4 avril 2023 un courriel se référant à ce code, leur demandant de faire part des mesures prises pour s'y conformer.

Evolution du cadre réglementaire :

En 2023, le cadre réglementaire a connu diverses évolutions, principalement mises en place par Bank Al Maghrib. Plusieurs circulaires ont été émises pour renforcer et préciser les réglementations existantes. La circulaire n°

1/W/2023 complète la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°20/G/2006 en matière de capital minimum ou de dotation minimum des établissements de crédit.

Nouvelles circulaires et réglementation :

2021 :

Dans le cadre du renforcement du cadre réglementaire et prudentiel bancaire, Bank Al-Maghrib a introduit au cours de l'année 2021 de nouvelles circulaires et directives, à savoir :

- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance ;
- La circulaire n° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank-Al Maghrib n°26/G/2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ;
- La circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ;
- La circulaire n° 3/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2018, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives, selon l'approche standard ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire.

2022 :

Dans le cadre du renforcement du cadre réglementaire et prudentiel bancaire, Bank Al-Maghrib a introduit au cours de l'année 2022 de nouvelles circulaires et directives, à savoir :

- Code éthique du recouvrement pré-judiciaire des créances dues par les clients personnes physiques aux Etablissements de crédit ;
- Circulaire n° 12/W/2022 du 17 octobre 2022 relative aux conditions de tenue, par les établissements de crédit, de leur comptabilité ;
 - Annexe à la circulaire n° 12/W/22 : PCEC amendé
- Circulaire n° 6/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib relative aux modalités d'information des contributeurs par le porteur du projet, à l'issue de la clôture de l'opération de financement pour les catégories « prêt » ou « don » ;
- Circulaire n° 2/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement- ;
- Circulaire n° 1/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib modifiant et complétant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- Recommandation n° 1/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit ;
- Directive n° 4/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib fixant les règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit ;
- Directive n° 3/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ;

- Directive n° 1/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption.

2023 :

Dans le cadre du renforcement du cadre réglementaire et prudentiel bancaire, Bank Al-Maghrib a introduit durant l'année 2023 de nouvelles circulaires et directives, à savoir la circulaire n° 1/W/2023 du Wali de Bank Al-Maghrib du 1^{er} février 2023 complétant la circulaire n° 20/G/2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée.

2024 :

Sous l'égide de Bank Al-Maghrib, les sociétés de crédit à la consommation ont élaboré le code éthique en matière d'intermédiation en opérations de crédit à la consommation, visant à établir des règles à respecter en matière d'intermédiation de crédit. Il instaure les règles minimales devant être observées par les sociétés de financement et leurs intermédiaires envers les clients, afin de :

- Rehausser les standards de la profession ;
- Lutter contre toute pratique déloyale et contraire aux intérêts des clients ;
- Prévenir les risques de surendettement ;
- Eviter les comportements susceptibles de fragiliser les acteurs concernés par ce code

AGREMENT ET CONDITIONS D'EXERCICE

Les établissements de crédit (banques et sociétés de financement) sont soumis à l'agrément du gouverneur de BAM après avis du comité des établissements de crédit. Préalablement à cet agrément, BAM s'assure notamment de l'adéquation des moyens humains, techniques et financiers de la personne morale, de l'expérience professionnelle, de l'honorabilité des fondateurs, des apporteurs de capital, des membres des organes d'administration, de direction et de gestion.

Les fusions, les absorptions et les changements qui affectent la nationalité ou le contrôle des sociétés de financement sont subordonnés à un nouvel agrément de la part de BAM.

Les sociétés de financements ne peuvent être constituées que sous la forme de société anonyme à capital fixe, à l'exception de celles que la loi a dotées d'un statut particulier. Elles doivent, en outre, être dotées d'un capital social minimum de 50 millions de dirhams entièrement libéré pour les sociétés de financement agréées en vue d'effectuer les opérations de crédit à la consommation.

Les sociétés de financements ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, BAM, après avis du comité des établissements de crédit, peut agréer des sociétés de financement à collecter des fonds d'un terme supérieur à un an.

Par ailleurs, les sociétés de financement ne peuvent exercer comme activités connexes que celles précisées dans les décisions d'agrément qui les concernent ou, éventuellement, dans les dispositions législatives ou réglementaires qui leurs sont propres.

Les sociétés de financement sont soumises à un double contrôle, de la part de BAM et des Commissaires aux comptes. Ce contrôle concerne les sociétés de financement en tant que personne morale, les dirigeants et les actionnaires.

LE CONTROLE PAR BAM

Pour s'assurer du bon fonctionnement du secteur des sociétés de financement, BAM exerce un contrôle à priori et à posteriori.

➤ *Le contrôle à priori*

Les actionnaires doivent déclarer à BAM la détention d'une participation, directe ou indirecte, égale ou supérieure à 5% du capital ou des droits de vote. Aussi, les changements qui affectent la nationalité, le contrôle d'un établissement de crédit ou, la nature des opérations qu'il effectue habituellement, sont subordonnés à l'octroi d'un nouvel agrément.

Un accord de BAM est requis lorsqu'il y a intention de détenir ou de céder, directement ou indirectement, au moins 10%, 20% et 30% du capital d'une société de financement. BAM peut s'opposer à la nomination d'une personne au sein des organes de l'établissement.

Également, BAM vise à renforcer les assises financières des établissements de crédit et, par suite, à permettre une meilleure gestion des opérations de croissance interne et externe. Ainsi, Bank Al-Maghrib a décidé en 2012 de relever à 12% le niveau minimum du ratio de solvabilité à compter de fin juin 2013, en cohérence avec les dispositions du 2^{ème} pilier de Bâle II. Ce pilier portant sur la surveillance prudentielle, constitue le canal privilégié pour un dialogue structuré entre BAM et les établissements bancaires, sur des sujets tels que la qualité de l'évaluation interne et l'adéquation des fonds propres à leur profil de risque.

Afin de mieux prévenir les différents risques inhérents à leur activité, la loi a mis les sociétés de financement dans l'obligation de mettre en place un système de contrôle interne.

➤ *Le contrôle à posteriori*

Afin de s'assurer de la transparence et de la pérennité des sociétés de financement, BAM contrôle leur situation financière et leurs résultats. BAM peut aussi interdire ou limiter la distribution des dividendes.

PARMI LES AUTRES CONTROLES :

- Comptabilité des établissements de crédit (dispositions du chapitre 4 du PCEC) ;
- Contrôle du ministère des finances : rôle de tutelle accordé par la nouvelle loi bancaire au ministère des finances ;
- En vertu de la loi bancaire, les établissements de crédit agréés en tant que sociétés de financement sont tenus d'adhérer à l'APSF.

LE CONTROLE PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les sociétés de financements sont tenues de désigner deux commissaires aux comptes sauf celles dont le total bilan est inférieur à un seuil définit par BAM (soit 1,5 milliards de dirhams), ces dernières peuvent désigner un seul commissaire aux comptes. Les commissaires aux comptes s'assurent de la conformité et de la sincérité des comptes.

Aussi, le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat sous réserve de l'approbation de BAM.

LES REGLES DE GESTION

En tant qu'établissement de crédit, EQDOM est tenu de respecter un ensemble de ratios prudentiels édictés par Bank Al-Maghrib, et notamment le dispositif Bâle III relatif aux exigences minimales en fonds propres.

Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à une insuffisance des ressources liquides des sociétés, à une insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires.

Les règles prudentielles en chiffres sont :

- Un coefficient de liquidité fixé à 100%⁸, donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;
- Un coefficient de solvabilité fixé à un minimum de 12% par Bank-Al-Maghrib à compter de fin juin 2013, en cohérence avec les dispositions baloises, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres et assimilés, et d'autre part, le total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondérés ;
- Un coefficient « Tier 1 » fixé à un minimum de 9% par Bank-Al-Maghrib, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres, et d'autre part, le total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondérés ;
- Un coefficient « CET1 » fixé à un minimum de 8% par Bank-Al-Maghrib, défini comme étant le ratio sur fonds propres de base ;
- Un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.

Parallèlement, BAM, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance.

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie. Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

En vue de renforcer le dispositif préventif de fraude et d'accroître la vigilance des sociétés de financement quant à la cohérence des informations contenues dans les différents documents fournis par les demandeurs de crédit, Bank Al-Maghrib a élaboré, en concertation avec l'APSF, une « directive relative aux mesures minimales que les sociétés de financement doivent observer lors de l'octroi de crédits ».

Cette directive (1/G/11 du 3 février 2011) édicte des mesures minimales à observer pour notamment s'assurer de l'identité du client, de son lieu de résidence, des éléments d'identification de l'employeur et pour mieux cadrer la relation entre sociétés de financement et leurs intermédiaires. Elle vise aussi à créer un cadre d'échange entre les sociétés de financement et Bank Al-Maghrib sur la typologie des fraudes constatées.

Toutefois, dans le cas des fonctionnaires, la lutte contre la fraude a fait l'objet de mesures spécifiques entre le CNT (Centre National des Traitements), et l'APSF pour 2010-2012. Cette relation s'est poursuivie depuis avec des contacts réguliers entre le CNT, la CMR et l'APSF chaque fois que nécessaire.

COMITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Il est institué un comité dénommé "Comité des établissements de crédit" dont l'avis est requis par le gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question, à caractère général ou individuel, ayant trait à l'activité des établissements de crédit et des autres organismes assimilés visés par la loi n°103- 12 relative aux établissements de crédit et assimilés (dite « loi bancaire »). Cette loi vient abroger et remplacer la loi n°34-03 du 14 février 2006. Demeurent cependant en vigueur tous les textes réglementaires pris en application de la loi n°34-03 pour toutes les dispositions non contraires aux dispositions de la loi n°103-12 jusqu'à leur remplacement conformément aux dispositions de cette dernière.

⁸ Non applicable aux sociétés de financement

Le Comité mène également toutes études portant sur l'activité des établissements de crédit et notamment sur leurs rapports avec la clientèle et sur l'information du public. Ces études peuvent donner lieu à des circulaires ou recommandations du gouverneur de Bank Al-Maghrib.

Le Comité des établissements de crédit est présidé par le gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il comprend en outre :

- Un représentant de Bank Al-Maghrib, vice-président ;
- Deux représentants du ministère chargé des finances, dont le directeur de la direction du Trésor et des finances extérieures ;
- Deux représentants du Groupement professionnel des banques du Maroc, dont le président ;
- Deux représentants de l'association professionnelle des sociétés de financement, dont le président.

CONSEIL NATIONAL DU CREDIT ET DE L'EPARGNE

Il est institué un conseil dénommé "Conseil national du crédit et de l'épargne" composé de représentants de l'administration, de représentants des organismes à caractère financier, de représentants des chambres professionnelles, de représentants des associations professionnelles et de personnes désignées par le Premier Ministre en raison de leur compétence dans le domaine économique et financier.

Le conseil national du crédit et de l'épargne débat de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence.

Il peut constituer en son sein des groupes de travail pour mener toutes études qu'il juge utiles ou qui peuvent lui être confiées par le Ministre chargé des finances ou le Gouverneur de Bank Al-Maghrib.

Il peut demander à Bank Al-Maghrib et aux administrations compétentes de lui fournir toute information utile à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil national du crédit et de l'épargne est présidé par le Ministre chargé des finances.

Le secrétariat du conseil est assuré par Bank Al-Maghrib.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES SOCIETES DE FINANCEMENT

L'APSF regroupe toutes les sociétés de financement. Les sociétés de financement exercent plusieurs métiers, allant du crédit-bail à la gestion des moyens de paiement, en passant par l'affacturage, le cautionnement et la mobilisation de créances, le crédit immobilier, la gestion des moyens de paiement ou le crédit à la consommation.

L'APSF réunit également les sociétés spécialisées en matière de transfert de fonds qui exercent leur activité après agrément délivré par Bank Al-Maghrib. Ces sociétés effectuent, à titre de profession habituelle, les opérations consistant en la réception ou l'envoi, par tous moyens, de fonds à l'intérieur du territoire marocain ou à l'étranger.

L'APSF étudie les questions intéressant l'exercice de la profession, notamment l'amélioration des techniques de crédit, l'introduction de nouvelles technologies et la création de services communs.

L'APSF peut être consultée par le Ministre chargé des finances ou le Gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question intéressant la profession. De même, l'APSF peut leur soumettre des propositions dans ce domaine.

L'APSF sert d'intermédiaire, pour les questions concernant la profession, entre ses membres, d'une part, et les pouvoirs publics ou tout autre organisme national ou étranger, d'autre part.

Elle est habilitée à ester en justice lorsqu'elle estime que les intérêts de la profession sont en jeu et notamment lorsqu'un ou plusieurs de ses membres sont en cause.

PROTECTION DE LA CLIENTELE

En matière de protection du consommateur, plusieurs réglementations ont été prévues en vue d'assurer une protection de la clientèle des établissements de crédits :

➤ **Fonds collectif de garantie des dépôts**

Sans préjudice des systèmes ayant le même objet pouvant exister au niveau de certains établissements de crédit, il est institué un fonds collectif de garantie des dépôts destiné, sur décision du gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des établissements de crédit à :

- Indemniser les déposants des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- Consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux ne peut dépasser 0,25% des dépôts et autres fonds remboursables.

➤ **Taux d'intérêt**

Les Autorités Monétaires fixent un coût maximum du crédit et définissent un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC). En septembre 2006, le TMIC a été révisé en vertu de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°2250-06 du 29 septembre 2006, qui a institué une nouvelle méthode de calcul du TMIC, consistant à le faire évoluer en fonction de la variation de la rémunération des dépôts bancaires et ce, selon une fréquence annuelle. En vertu de cet arrêté, le taux maximum sus visé est corrigé au 1^{er} avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

Le TMIC comprend, outre les intérêts proprement dits, les frais, commissions et rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception de la TVA et des frais de dossier.

L'évolution du TMIC sur les 3 dernières années se présentent comme suit :

Période	Du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	Du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
TMIC	13,09%	12,94%	13,27%
<i>Evolution</i>	-27 pbs	-15 pbs	33 pbs

Source : Bank Al-Maghrib

➤ **Information de la clientèle**

Par ailleurs, les sociétés de crédit à la consommation ont l'obligation de publier les conditions d'attribution de crédit, notamment les taux d'intérêts appliqués et les commissions. Ces conditions doivent être affichées dans les agences propres à la société et chez les correspondants ou vendeurs agréés.

En outre, toute fermeture, par une société de financement, d'une agence doit être portée à la connaissance de la clientèle par tout moyen approprié, deux mois au moins avant la date de fermeture effective.

Médiateur de l'APSF

Le Médiateur est saisi par une des parties prenantes dans un litige donné. Son rôle consiste à entendre les deux parties, confronter leurs points de vue et proposer un projet de transaction. Les litiges qu'il est habilité à traiter sont arrêtés dans la charte relative au dispositif de médiation des sociétés de financement.

Le Médiateur gère deux dispositifs de médiation : un dispositif de médiation institutionnelle et un dispositif de médiation conventionnelle.

TRAITEMENT DES DIFFICULTES

Les sociétés de financement en redressement ne sont pas soumises aux procédures de prévention et de traitement des difficultés de l'entreprise prévues respectivement par les dispositions des titres I et II du livre V de la loi n°15-95 formant Code de commerce. Les procédures de traitement des difficultés de ces sociétés sont initiées et supervisées par Bank Al-Maghrib et non le pouvoir judiciaire en vertu des dispositions du chapitre II du titre VI de la loi bancaire n°103-12.

Les sociétés de financements en liquidation sont pour leur part régies par le code de commerce sauf la nomination des liquidateurs qui est du ressort du gouverneur de BAM.

IV.5.2. Principaux intervenants dans le secteur

Le secteur comporte quatre grandes catégories de sociétés de financement :

- Les sociétés de crédit-bail ou de leasing qui financent l'acquisition de biens d'équipement des entreprises et des professionnels ;
- Les sociétés spécialisées dans le financement de véhicules automobiles de tourisme et utilitaires neufs ou d'occasion ;
- Les sociétés de crédit à la consommation qui couvrent le financement d'achats de biens de consommation ou de biens d'équipement ;
- Les sociétés de financement spécialisées en produits alternatifs.

De par le renforcement du cadre réglementaire et prudentiel et suite au mouvement de restructuration et d'assainissement, le nombre de sociétés de crédit à la consommation est passé de 36 à fin 1999, à 12 à fin 2023. Cette concentration est due notamment à la recrudescence de la concurrence au sein du secteur suite à la baisse du TMIC. Pour subsister, les sociétés de crédit à la consommation devaient trouver les meilleures conditions de financement, à des taux suffisamment bas, pour compenser la baisse du TMIC et générer une marge suffisante.

En 2023, le niveau de concentration de l'activité des sociétés de crédit à la consommation a progressé. La part détenue par les trois plus grandes sociétés de crédit à la consommation dans le total-actif du secteur s'est établie à 67% en hausse de 3 points d'une année à l'autre et celle des cinq premières s'est accrue d'un point à 90%.

Les principaux concurrents d'EQDOM sont les suivants : WAFASALAF ; VIVALIS ; SOFAC ; RCI ; SALAFIN ; AXA CREDIT ; DAR SALAF ; SONAC.

Les parts de marché en termes de production nette et d'encours bruts se présentent comme suit :

	PDM Total production nette			PDM Total encours bruts		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
WAFASALAF	28,6%	26,9%	27,5%	28,1%	27,9%	28,0%
SOFAC	19,9%	21,2%	24,1%	16,7%	18,2%	20,2%
VIVALIS	18,4%	20,4%	19,8%	18,3%	19,8%	21,0%
EQDOM	12,6%	9,3%	10,6%	17,4%	15,1%	14,1%

RCI	9,3%	10,5%	8,8%	8,6%	8,7%	7,4%
SALAFIN	5,5%	6,3%	4,3%	6,1%	5,8%	5,0%
AXA CREDIT	3,1%	3,2%	2,4%	3,4%	3,3%	3,1%
DAR SALAF	1,7%	1,4%	1,7%	0,9%	0,8%	0,8%
SONAC	0,9%	0,8%	0,7%	0,5%	0,4%	0,4%

Source : APSF

Note : Les données de SOFAC concernent l'activité de crédit à la consommation

La part de marché d'EQDOM en termes de production nette s'établit à 9,3% en 2022 contre 12,6% en 2021.

La part de marché relative aux encours bruts a connu une baisse de -234 pbs, passant de 17,4% à 15,1% entre 2021 et 2022.

La baisse des parts de marché d'EQDOM en termes de production nette et d'encours bruts sur la période étudiée (2021-2022) s'explique principalement :

- L'impact de la crise sanitaire et les fermetures de frontières de fin 2021 à début 2022 ;
- L'arrêt de la première version du projet synergétique Sogeconso (modèle producteur/distributeur) avec la SGMA ;
- La volonté d'EQDOM de cibler les clients les moins risqués en 2022 pour normaliser le coût net du risque ;
- Et la pénurie de certaines gammes premium sur lesquelles se positionne EQDOM sur le marché automobile.

En 2023, la part de marché d'EQDOM en termes de production nette s'affiche à 10,6% contre 9,3% en 2022.

La part de marché relative aux encours bruts a connu une baisse de 94 pbs, passant de 15,1% en 2022 à 14,1% en 2023.

En termes de production, EQDOM a connu une hausse de part de marché de +1,4 pts en 2023 et maintient sa position de 4^e acteur du marché tous produits confondus.

En termes d'encours, EQDOM a connu une baisse de part de marché de 1 pts en 2023 mais maintient sa position de 4^e acteur du marché.

Le tableau suivant présente les principaux concurrents d'EQDOM :

Société	Activité	Date de création	Actionnaire de référence
SOFAC	Société de crédit à la consommation et de crédit-bail	1963	CIH
VIVALIS	Société de crédit à la consommation	1992	Banques Centrale Populaire
RCI	Société de crédit à la consommation	2007	RCI Banque
WAFASALAF	Société de crédit à la consommation	1987	Attijariwafa Bank / CACF
SALAFIN	Société de crédit à la consommation	1997	BOA
DAR SALAF	Société de crédit à la consommation	1998	Abdallah Benhamida et consorts
AXA CREDIT	Société de crédit à la consommation	1954	AXA ASSURANCES MAROC
SONAC	Société de crédit à la consommation	1980	Famille ZOUHAIRI BERNOUSSI

Source : APSF

Les parts de marché en termes d'encours bruts (prêts affectés et prêts non affectés) se présentent comme suit :

	PDM des prêts affectés			PDM des prêts non affectés		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
WAFASALAF	26,2%	24,3%	24,5%	30,9%	33,1%	33,2%
SOFAC	21,1%	22,5%	25,0%	10,5%	11,9%	12,9%
VIVALIS	19,1%	22,0%	23,1%	17,2%	16,7%	17,8%

EQDOM	11,7%	9,9%	9,5%	25,4%	22,4%	21,2%
RCI	14,8%	14,8%	12,2%	0,0%	0,0%	0,0%
SALAFIN	4,8%	4,4%	3,7%	8,1%	7,7%	7,0%
AXA	0,0%	0,0%	0,0%	8,1%	8,1%	7,8%
DAR SALAF	1,5%	1,4%	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%
SONAC	0,8%	0,7%	0,6%	0,0%	0,1%	0,0%

Source : APSF

Note : Les données de SOFAC concernent l'activité de crédit à la consommation

Les parts de marché en termes de **production nette (prêts affectés et prêts non affectés)** se présentent comme suit :

	PDM des prêts affectés			PDM des prêts non affectés		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
WAFASALAF	21,7%	20,1%	22,7%	40,9%	40,0%	37,9%
SOFAC	25,0%	25,5%	28,6%	10,9%	12,9%	14,6%
VIVALIS	22,0%	24,2%	22,2%	11,9%	13,0%	14,6%
EQDOM	8,8%	6,4%	7,3%	19,4%	14,8%	17,8%
RCI	14,5%	15,9%	13,0%	0,0%	0,0%	0,0%
SALAFIN	4,0%	4,5%	2,9%	8,3%	9,8%	7,4%
AXA	0,0%	0,0%	0,0%	8,5%	9,3%	7,6%
DAR SALAF	2,6%	2,2%	2,3%	0,0%	0,1%	0,2%
SONAC	1,4%	1,1%	0,9%	0,0%	0,1%	0,0%

Source : APSF

Note : Les données de SOFAC concernent l'activité de crédit à la consommation

IV.5.3. Catégories de produits

IV.5.3.1. Crédit ou prêt affecté

Les prêts affectés sont accordés en vue de l'achat d'un bien (équipement domestique, véhicule automobile, cyclomoteur...) ou d'une prestation déterminée (voyage, frais de scolarité...).

LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT (LOA)

Il s'agit d'une formule qui permet au client de jouir du bien sans en être propriétaire, avec possibilité de l'acquérir en fin de contrat. Le locataire du bien ou l'utilisateur doit s'acquitter des charges y afférentes, comme s'il en était propriétaire.

LA VENTE A CREDIT AUTOMOBILE

Il s'agit de crédit auto classique, tel qu'il existe dans les banques traditionnelles. Le crédit auto classique s'adresse aux personnes souhaitant financer leur véhicule de manière classique. Il permet d'emprunter en vue de financer l'acquisition d'un véhicule

IV.5.3.2. Crédit ou prêt non affecté

PRET PERSONNEL OU CREDIT DIRECT

Le prêt personnel ou crédit direct, appelé généralement prêt non affecté, est proposé directement par la société de crédit ou par son correspondant agréé. Le client utilise les sommes empruntées comme il le souhaite.

CREDIT RENOUVELABLE

Ce type de crédit, appelé également crédit permanent ou crédit revolving consiste à mettre à la disposition du client, une réserve d'argent permanente et renouvelable.

Cette réserve est déterminée en fonction des possibilités du client au moment de l'ouverture de son crédit. Il peut s'en servir en partie ou en totalité. Les remboursements mensuels contribuent à reconstituer la réserve d'argent dont le client dispose.

Dans la plupart des cas, il est remis au client une carte. Cette carte est utilisée dans les magasins partenaires de la société de crédit qui l'émet.

L'ensemble de ces produits sont commercialisés via un réseau de distribution qui est généralement composé de :

- Agences propres aux établissements de crédit ;
- Réseaux bancaire appartenant à la société mère et aux sociétés du même groupe ;
- Commerçants conventionnés qui procèdent au montage des dossiers de crédit à la consommation et qui servent d'intermédiaires entre les clients et les établissements de crédit ;
- Correspondants ou intermédiaires et qui sont des entités indépendantes commercialisant les produits de crédit à la consommation dans le cadre d'accords de partenariats qui les lie avec les établissements de crédit ;
- Grande distribution : grandes surfaces proposant une présence directe des sociétés de crédit à la consommation sur les lieux de vente à travers des cartes de crédit ou de fidélité.

IV.5.3.3. Produits alternatifs

Le secteur a connu l'introduction de nouveaux produits de financement répondant à un double besoin :

- Besoin financier : disposer d'une solution bancaire pour répondre à un besoin d'acquisition, d'équipement et de financement ;
- Besoin éthique : disposer de solutions bancaires qui respectent des valeurs adoptées.

Ces nouveaux produits portent le nom de « Ijara », « Moucharaka » et « Mourabaha » :

- Ijara : Par Ijara, on entend tout contrat selon lequel un établissement de crédit met, à titre locatif, un bien meuble ou immeuble déterminé, identifié et propriété de cet établissement, à la disposition d'un client. L'opération Ijara peut :
 - ✓ Consister en une location simple ; il s'agit alors d'un contrat dit Ijara tachghilia ;
 - ✓ Être assortie d'un engagement d'acquisition ferme de la part du locataire à l'issue d'une période convenue d'avance et l'engagement ferme de la Banque de lui céder ce bien à l'issue de la même période ; il s'agit alors d'un contrat dit Ijara wa iqtina.
- Moucharaka : Par Moucharaka, on entend tout contrat ayant pour objet la prise de participation, par un établissement de crédit, dans le capital d'une société existante ou en création, en vue de réaliser un profit. On distingue deux types de contrats :
 - ✓ La Moucharaka Tabita (fixe) : L'établissement de crédit et le client demeurent partenaires au sein de la société jusqu'à l'expiration du contrat ;
 - ✓ La Moucharaka Moutanakissa (dégressive) : L'établissement de crédit se retire de la société au fur et à mesure de l'avancement du projet financé.
- Mourabaha : Par Mourabaha, on entend tout contrat par lequel un établissement de crédit acquiert, à la demande d'un client, un bien meuble ou immeuble en vue de le lui revendre à son coût d'acquisition plus une rémunération convenue d'avance.

IV.5.4. Performances du secteur du crédit à la consommation**IV.5.4.1. La production nette**

Le tableau ci-dessous présente la ventilation de la production nette des sociétés de crédit à la consommation sur la période 2021-2023 :

En MMAD	2021	% Total	2022	% Total	Ev. 22/21	2023	% Total	Ev. 23/22	TCAM 23/21
Prêts affectés	13 162	64,2%	13 561	65,8%	3,0%	15 431	68,1%	13,8%	8,3%
Auto Classique	5 962	29,1%	6 814	33,0%	14,3%	7 778	34,3%	14,1%	14,2%
LOA	6 685	32,6%	6 179	30,0%	-7,6%	7 102	31,4%	14,9%	3,1%
Mourabaha	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0,0%	0,0%
Autres	516	2,5%	568	2,8%	10,2%	551	2,4%	-2,9%	3,4%
Prêts non affectés	7 338	35,8%	7 062	34,2%	-3,8%	7 216	31,9%	2,2%	-0,8%
Prêts personnels	7 289	35,6%	7 024	34,1%	-3,6%	7 177	31,7%	2,2%	-0,8%
Revolving	49	0,2%	38	0,2%	-22,3%	39	0,2%	1,8%	-11,0%
Total	20 501	100%	20 623	100%	0,6%	22 648	100%	9,8%	5,1%

Source : APSF

A fin 2022, la production nette du secteur a atteint 20,6 milliards de dirhams avec une légère hausse de 0,6% par rapport à 2021 due principalement à l'effet combiné de la hausse des prêts affectés de 3% liée à l'augmentation des prêts Auto Classique de 14,3%, et de la baisse des prêts non affectés de 3,8% liée à la baisse de prêts personnels.

A fin 2023, la production nette du secteur a atteint 22,6 milliards de dirhams avec une hausse de 9,8% par rapport à 2022 due principalement à la hausse des prêts affectés de 13,8% et de la hausse des prêts non affectés de 2,2% liée à la hausse de prêts personnels. L'évolution des crédits LOA s'explique principalement par le développement important des conventions sponsorisées par les marques.

En MAD	2021	2022	Ev. 22/21	2023	Ev. 23/22
Production nette en nombre	338 542	313 235	-7,5%	312 441	-0,3%
Montant moyen financé en MAD	60 556	65 840	8,7%	72 486	10,1%

Source : APSF

En 2022, la production en nombre de dossiers affiche une baisse de 7,5% pour atteindre 313 235 nouveaux dossiers financés sur la période. Le montant moyen financé par dossier s'élève à 65 840 MAD en 2022, en hausse de 8,7% par rapport à l'année précédente.

En 2023, la production en nombre de dossiers affiche une baisse de 0,3% pour atteindre 312 441 nouveaux dossiers financés sur la période. Le montant moyen financé par dossier s'élève 72 486 MAD en 2023, en hausse de 10,1% par rapport à l'année précédente.

IV.5.4.2. Les encours

En MMAD	2021	2022	2023
Encours comptable sectoriel	61 185	65 805	70 286
Evolution en %	8,6%	7,6%	6,8%

Source : APSF

A fin 2022, l'encours comptable brut sectoriel atteint 65,8 milliards de dirhams, en hausse de 7,6% par rapport à 2021 en lien avec la hausse légère de la production nette du secteur de 0,6%. Cette progression s'explique par la combinaison de la hausse des encours sains qui passent de 52 732 MMAD à 56 873 MMAD (+7,9%) et des créances en souffrances qui passent de 8 453 MMAD à 8 931 MMAD (+5,7%).

A fin 2023, l'encours comptable brut sectoriel atteint 70 286 milliards de dirhams, en hausse de 6,8% par rapport à 2022. Cette progression s'explique par la hausse des encours sains qui affichent 60 729,9 MMAD en 2023 (+6,8%) et la hausse des créances en souffrance atteignant 9 556 MMAD (+7%).

Ventilation de l'encours brut sectoriel (répartition entre prêt affecté et non affecté)									
MMAD	2021	% Total	2022	% Total	Ev. 22/21	2023	% Total	Ev. 23/22	TCAM 23/21
Prêts affectés	31 397	51,3%	34 227	52,0%	9,0%	37 410	53,2%	9,3%	9,2%
Auto Classique	10 832	17,7%	12 098	18,4%	11,7%	13 704	19,5%	13,3%	12,5%
LOA	20 213	33,0%	21 729	33,0%	7,5%	23 299	33,1%	7,2%	7,4%
Mourabaha	-1	0,0%	-1	0,0%	-14,9%	-2	0,0%	-4,4%	-9,5%
Autres	354	0,6%	401	0,6%	13,4%	408	0,6%	1,7%	7,4%
Prêts non affectés	21 335	34,9%	22 646	34,4%	6,1%	23 320	33,2%	3,0%	4,5%
Créances en souffrance	8 453	13,8%	8 931	13,6%	5,7%	9 556	13,6%	7,0%	6,3%
Auto Classique	3 514	5,7%	3 681	5,6%	4,8%	3 944	5,6%	7,1%	5,9%
LOA	747	1,2%	894	1,4%	19,7%	1 059	1,5%	18,5%	19,1%
Mourabaha	2	0,0%	2	0,0%	6,0%	2	0,0%	3,4%	4,7%
Autres	43	0,1%	43	0,1%	0,3%	48	0,1%	9,7%	4,9%
Prêts non affectés	4 147	6,8%	4 311	6,6%	4,0%	4 503	6,4%	4,5%	4,2%
Total	61 185	100%	65 805	100,0%	7,6%	70 286	100,0%	6,8%	7,2%

Source : APSF

En 2022, les créances en souffrance ont connu une hausse de 5,7% pour atteindre 8,9 milliards de dirhams, représentant ainsi 13,6% de l'encours brut global suite à la hausse du LOA de 19,7% et la hausse de l'auto classique de 4,8%. Les créances en souffrance sont également expliquées par catégorie de clientèle notamment le segment clientèle avec prélèvement à la source qui a enregistré une baisse de 2,8% ainsi que le segment clientèle avec prélèvement bancaire qui a enregistré une hausse de 8,5%.

En 2023, les créances en souffrance ont augmenté de 7,0% pour s'établir à 9,6 milliards de dirhams, représentant ainsi 13,6% de l'encours brut global suite à la hausse des produits auto classique de 7,1% et la hausse du LOA de 18,5%.

Encours brut sectoriel par type de crédit									
MMAD	2021	% Total	2022	% Total	Ev. 22/21	2023	% Total	Ev. 23/22	TCAM 23/21
Total Prêts non affectés	25 482	42%	26 957	41%	6%	27 824	40%	3%	4%
Prêts personnels	25 182	41%	26 715	41%	6%	27 594	39%	3%	5%
Fonctionnaires	13 280	22%	13 800	21%	4%	14 176	20%	3%	3%
Retraités	2 213	4%	2 554	4%	15%	2 752	4%	8%	12%
Salariés d'organismes conventionnés	2 616	4%	2 567	4%	-2%	2 550	4%	-1%	-1%
Prélèvement Bancaire	7 073	12%	7 794	12%	10%	8 116	12%	4%	7%
Revolving	300	0%	242	0%	-19%	230	0%	-5%	-12%
Total Prêts affectés	35 703	58%	38 848	59%	9%	42 462	60%	9%	9%
Véhicules	35 306	58%	38 403	58%	9%	42 007	60%	9%	9%
Auto Classique	14 346	23%	15 779	24%	10%	17 648	25%	12%	11%
LOA	20 960	34%	22 623	34%	8%	24 358	35%	8%	8%
MOURABAHA	1	0%	1	0%	-14%	1	0%	0%	-7%
Equipement domestique	388	1%	445	1%	14%	455	1%	2%	8%

Autres	9	0%	0	0%	-100%	0	0%	0%	-100%
Total	61 185	100%	65 805	100%	8%	70 286	100%	7%	7%

Source : APSF

En 2022, le total des prêts non affectés affiche 26,96 milliards de dirhams et représente 41,0% de l'encours brut global du secteur (contre 41,6% en 2021).

En 2022, le total des prêts affectés affiche 38,85 milliards de dirhams et représente 59,0% de l'encours brut global du secteur (contre 58% en 2021).

En 2023, le total des prêts non affectés affiche 27,8 milliards de dirhams et représente 40% de l'encours brut global du secteur (contre 41,0% en 2022).

En 2023, le total des prêts affectés affiche 42,46 milliards de dirhams et représente 60% de l'encours brut global du secteur (contre 59,0% en 2022).

Encours brut sectoriel par type de client									
MMAD	2021	% Total	2022	% Total	Ev. 22/21	2023	% Total	Ev. 23/22	TCAM 23/21
Client prélèvement à la source	18 109	30%	18 921	29%	4%	19 477	28%	3%	4%
Fonctionnaires	13 280	22%	13 800	21%	4%	14 176	20%	3%	3%
Retraités	2 213	4%	2 554	4%	15%	2 752	4%	8%	12%
Salariés d'organismes conventionnés	2 616	4%	2 567	4%	-2%	2 550	4%	-1%	-1%
Client prélèvement bancaire	43 076	70%	46 884	71%	9%	50 808	72%	8%	9%
Total	61 185	100%	65 805	100%	8%	70 286	100%	7%	7%

Source : APSF

Segment de la clientèle avec prélèvement à la source :

En 2022, le créneau crédit par prélèvement à la source (fonctionnaires, retraités CMR, clients conventionnés) représente 29% de l'encours brut total et a enregistré une hausse de 4% par rapport à 2021.

En 2023, le créneau crédit par prélèvement à la source (fonctionnaires, retraités CMR, clients conventionnés) représente 28% de l'encours brut total et a enregistré une hausse de 3% par rapport à 2022.

Segment de la clientèle avec prélèvement bancaire :

En 2022, le créneau du crédit par prélèvement bancaire représente 71% de l'encours brut total et a enregistré une hausse de 9% par rapport à 2021 pour s'établir à 46 884 MMAD.

En 2023, le créneau du crédit par prélèvement bancaire représente 72% de l'encours brut total et a enregistré une hausse de 8% par rapport à 2022 pour s'établir à 50 808 MMAD.

IV.6. Activité d'EQDOM

IV.6.1. Produits commercialisés

Dans le cadre de sa stratégie de développement, EQDOM offre à sa clientèle une gamme de produits susceptibles de répondre aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante. Engagée depuis 1998 dans une politique de diversification des produits offerts, EQDOM s'est tournée depuis 2003 vers le crédit affecté touchant les domaines de l'automobile, de la moto

La reprise du financement est concentrée sur des partenariats avec la grande distribution, avec un circuit digitalisé et un scoring revu et adapté au nouveau profil des clients, qui permet de sécuriser davantage l'octroi de ce type de prêt. Vu qu'EQDOM est en phase de démarrage sur ce segment, la production de ces partenaires reste faible. Dans un premier temps, aucune commission n'est envisageable avec ces partenaires.

L'année 2023 a été marquée par la signature d'une nouvelle convention avec le partenaire E-Programme qui est une plateforme de vente d'équipements ménagers en ligne.

Animée par la volonté d'attirer une nouvelle clientèle, EQDOM a poursuivi sa politique commerciale visant à drainer une nouvelle clientèle bancarisée et surtout jeune à travers le lancement en mois de mai 2020 de son site transactionnel pour se rapprocher davantage de ces clients et marquer sa nouvelle ère dans le monde du digital.

Sur cette même lancée, EQDOM a intégré depuis 2014 le scoring composante importante dans la gestion du risque de crédit.

Aussi EQDOM a mis en place en novembre 2021 une nouvelle plateforme digitale sous la marque VIVA CAR.MA qui propose aux clients une vitrine de véhicules d'occasion expertisées en proposant des formules adaptées et avantageuses.

Consciente du poids du marché des loueurs qui représente 30% des ventes automobiles sur le marché, EQDOM s'est organisée pour adresser ce segment à travers la création d'un département dédié et l'adaptation de sa politique d'octroi.

Dans le cadre de la transformation digitale en continue, une application mobile innovante baptisée SAPHIR mise à la disposition de la force de vente des concessionnaires et des partenaires. Elle a été déployée en juillet 2023 au niveau des partenaires d'EQDOM permettant ainsi d'optimiser le processus d'octroi des dossiers de crédit automobile. Les partenaires pourront ainsi suivre instantanément le statut de la demande.

Les caractéristiques des produits proposés par EQDOM se présentent comme suit :

Produit	Mode de prélèvement	CSP	Durée
Crédit non affecté (Prêts personnels)	Prélèvement à la source	- Fonctionnaires - Salariés d'un organisme conventionné - Retraités (CMR ; RCAR ; CIMR)	De 6 à 144 mois en fonction de la CSP
	Prélèvement bancaire	- Salariés du secteur privé et retraités - Profession libérale - Commerçants et gérants de sociétés - Artisans	
Crédit affecté (Crédit équipement domestique)	Prélèvement bancaire	- Fonctionnaires - Salariés du secteur privé - Retraités - Profession libérale - Commerçants et gérants de sociétés - Personnes morales	De 4 à 60 mois
Crédit affecté (LOA)	Prélèvement bancaire	- Fonctionnaires - Salariés du secteur privé - Employés des collectivités locales - Retraités - Profession libérale	De 24 à 72 mois en fonction de la CSP

		▪ Personnes morales ▪ Commerçants ▪ Artisans ▪ Professionnels du transport (Taxis ; Loueurs ; Transporteurs)	
Crédit affecté (Auto crédit classique)	Prélèvement bancaire et prélèvement à la source	▪ Fonctionnaires ▪ Salariés ▪ Profession libérale ▪ Commerçants ▪ Artisans ▪ Retraités ▪ Personnes morales	De 12 à 96 mois
Crédit affecté (Auto crédit classique voitures d'occasion)	Prélèvement bancaire	▪ Fonctionnaires ▪ Salariés ▪ Profession libérale ▪ Commerçants ▪ Artisans ▪ Retraités ▪ Personnes morales	De 24 à 72 mois

Source : EQDOM

IV.6.2. Segmentation de la clientèle

La clientèle d'EQDOM est composée des fonctionnaires, des retraités des différentes caisses de retraites, des employés des organismes conventionnés, des salariés des organismes non conventionnés, des professions libérales, des commerçants, des artisans et des professionnels de transport (Taxis ; Loueurs ; Transporteurs).

Ainsi, le portefeuille est segmenté en fonction de la catégorie socioprofessionnelle et également en fonction du mode de prélèvement.

De ce fait, le segment des clients en prélèvement à la source regroupe les fonctionnaires, les retraités et les salariés des organismes conventionnés. Celui des clients en prélèvement bancaire, dans lequel sont regroupés toutes les catégories socioprofessionnelles : salariés d'organismes non conventionnés en mode de prélèvement à la source, professions libérales, artisans commerçants, auto-entrepreneurs ...

Un client peut bénéficier d'un dossier automobile et d'un second dossier crédit Personnel selon des modes de prélèvement différents ; un premier dossier en prélèvement bancaire et le 2ème en prélèvement à la source.

IV.6.3. Réseau de distribution directe et des partenaires d'EQDOM

EQDOM s'appuie sur un réseau de distribution directe pour se rapprocher davantage de ses partenaires concessionnaires automobile et d'un tissu d'administrations à bon potentiel.

Le nombre total d'agences au 31 décembre 2023 est de 18 agences, présentes dans les principales villes du Royaume:

Localisation	Nombre d'agences
Casablanca	4
Rabat	2
Marrakech	1
Tanger	1
Fès	1
Salé	1
Oujda	1
Agadir	1
Safi	1
Tétouan	1
Meknès	1
El Jadida	1

Kenitra	1
Béni Mellal	1
Total	18

Source : EQDOM

Le réaménagement du dispositif réseau a été exécuté en 2023 conformément à la feuille de route. Cette optimisation a été dictée par des impératifs de développement, d'efficacité opérationnelle et des enjeux de rentabilité

En plus de son réseau d'agences, EQDOM met à la disposition de ses clients un réseau composé de :

- 100 intermédiaires agréés actifs présents notamment dans les villes où EQDOM n'est pas représentée par une agence. Ils sont spécialisés dans la commercialisation exclusive du crédit personnel ;
- 193 entreprises conventionnées actives.

Ci-après un tableau récapitulatif de l'évolution du réseau de distribution/partenaires durant les trois derniers exercices :

	Réseau de distribution		
	2021	2022	2023
Agences	23	21	18
Entreprises conventionnées	206	189	193
Intermédiaires agréés	100	98	100

Source : EQDOM

Entre 2021 et 2022, et parallèlement à la mise sur le marché de nouveaux produits, un effort particulier a été déployé par EQDOM pour consolider sa relation commerciale avec ses intermédiaires dans les différentes villes du Royaume.

En 2021, EQDOM a consolidé ses partenariats existants et noué de nouveaux partenariats automobiles avec les principales marques automobiles. EQDOM a renforcé sa présence terrain au niveau des établissements publics, administrations et les organismes conventionnés.

EQDOM a réalisé plusieurs partenariats commerciaux aussi bien avec les Organismes Conventionnés, les intermédiaires, les concessionnaires et les garagistes.

Une baisse du nombre des agences enregistrée en 2023 de l'ordre de 14,28% en liaison avec le programme de transformation et d'optimisation du réseau dans le cadre du programme JOUSSOUR. Le nombre d'organismes conventionnés et intermédiaires a cependant évolué en 2023 par rapport à 2022 de l'ordre respectivement de 2,11% et 2,04%

Sur l'automobile et avec la perte du contrat CAC « résilié au 31/05/2023 » et ses impacts sur la production « poids 40% avant rupture », EQDOM a cherché à développer son positionnement auprès des généralistes - concessionnaires qui commercialisent des véhicules généralistes hors véhicule de Luxe - (partenariat mis en place avec Renault DACIA et Groupe BELMEKKI+ d'autres partenariats en cours de mise en place ou de décision KIA ; TOYOTA) et des loueurs sans oublier les multiples partenariats conclus ou en cours de concrétisation avec des partenaires de qualité opérant sur le marché de l'occasion et de la MOTO à l'image d'AUTO 24 (filiale de STELLANTIS).

Les principaux partenariats d'EQDOM sont les suivants :

- Les partenariats conclus sont notamment RENAULT DACIA et Groupe BELMEKKI ;
- Les partenariats en cours de concrétisation sont les partenariats avec KIA et TOYOTA ;
- Les partenariats avec les partenaires spécialisés dans la vente des véhicules d'occasion notamment le partenariat avec AUTO 24.

IV.6.1. Principaux clients et partenaires

Pour le prêt personnel, le principal client est le fonctionnaire avec une part de marché de 34% de la production globale, suivi des retraités qui pèse 11% de la production totale.

Pour le prêt automobile : le loueur pèse 16% de la production automobile d'EQDOM.

Les principaux partenaires automobiles sont : CAC (32%), SMEIA (27%), RENAULT DACIA (11%).

IV.6.2. Production

En MMAD	2021	2022	2023	TCAM 23/21
Production Brute d'EQDOM	4 874	3 656	4 338	-5,7%
Evolution en %		-25%	19%	
Production Nette d'EQDOM	2 589	1 909	2 409	-3,5%
Evolution en %		-26%	26%	

Source : EQDOM

En 2022, la production brute EQDOM s'établit à 3,66 milliards de dirhams et affiche une évolution de -25% par rapport à l'année précédente.

La production nette d'EQDOM quant à elle affiche une baisse de 26% en 2022 passant de 2,6 à 1,91 milliards de dirhams entre 2021 et 2022. Cette baisse de la production est en lien principalement avec la crise sanitaire et les fermetures de frontières de fin 2021 à début 2022, l'arrêt de la première version du projet synergétique Sogeconso (modèle producteur/distributeur) avec la SGMA, la volonté d'EQDOM de cibler les clients les moins risqués en 2022 pour normaliser le CNR, et une pénurie de certaines gammes premium sur lesquelles se positionne EQDOM sur le marché automobile.

En 2023, la production brute EQDOM s'établit à 4,34 milliards de dirhams et affiche une évolution de 19% par rapport à l'année précédente, avec un TCAM de -5,7% sur la période 2021-2023 passant de 4,87 milliards de dirhams en 2021 à 4,34 milliards de dirhams en 2023.

La production nette d'EQDOM quant à elle affiche une évolution de 26% en 2023 passant de 1,9 à 2,4 milliards de dirhams entre 2022 et 2023. Cette évolution de la production est en lien principalement avec :

- Le lancement de la continuité de prélèvement et le rallongement de la durée de prêt personnel à 144 mois s'alignant ainsi avec le marché. La continuité de prélèvement consiste à accorder des prêts aux clients fonctionnaires au-delà de l'âge de départ à la retraite.
- Un atterrissage conforme pour l'automobile grâce aux nouveaux partenariats et segments de valeurs comme les loueurs qui ont compensé en partie la perte du contrat avec CAC en fin du S1 2023. Suite à la perte du contrat CAC résilié fin mai 2023, EQDOM a développé son positionnement auprès des généralistes et des loueurs.

En MMAD	2021	2022	2023
Production nette EQDOM	2 589	1 909	2 409
Evolution en %		-26%	26%
Production nette du secteur	20 501	20 623	22 648
Evolution en %		1%	10%
Part de marché EQDOM	12,6%	9,3%	10,6%
Evolution en %		-337 pbs	+138 pbs

Source : APSF

En 2022, la part d'EQDOM dans la production nette sectorielle s'établit à 9,3% contre 12,6% en 2021, soit une baisse de 337 pbs, en raison de l'arrêt de la continuité en prélèvement bancaire, qui représente 4% de la production totale

d'EQDOM, la revue à la hausse des taux de rachat suite augmentation des taux directeurs et pour l'automobile l'arrêt de l'activité loueurs et transporteurs ainsi que l'absence de stock de voitures PREMIUM.

Le marché du crédit à la consommation est très concurrentiel notamment sur le produit crédit personnel conduisant ainsi à une fluctuation importante du taux de rachat.

En 2023 et grâce à une dynamique soutenue de son activité, EQDOM a pu réaliser des performances commerciales tant en Crédit personnel qu'en automobile qui s'est traduit par une amélioration de sa part de marché globale qui passe de 9,3% en 2022 à 10,6% en 2023 soit +138 pbs.

ANALYSE DE LA PRODUCTION NETTE

Production nette par type de crédit									
MMAD	2021	% Total	2022	% Total	Evol. 22/21	2023	% Total	Evol. 23/22	TCAM 23/21
Crédit non affecté	1 425	55%	1 047	55%	-27%	1 283	53%	23%	-5%
Fonctionnaires	690	27%	606	32%	-12%	816	34%	35%	9%
Retraités	244	9%	225	12%	-8%	227	9%	1%	-3%
Salariés d'organismes conventionnés	143	6%	134	7%	-6%	119	5%	-11%	-9%
Prélèvement Bancaire	349	14%	82	4%	-77%	121	5%	48%	-41%
Crédit affecté	1 163	45%	863	45%	-26%	1 126	47%	30%	-2%
Auto Classique	451	17%	209	11%	-54%	314	13%	50%	-17%
Equipement domestique	0,69	0%	0,21	0%	-70%	0,17	0%	-18%	-51%
LOA	712	28%	654	34%	-8%	812	34%	24%	7%
Total	2 589	100%	1 909	100%	-26%	2 409	100%	26%	-4%

Source : EQDOM

Crédit non affecté :

En 2022, la production nette de crédits non affectés a enregistré une baisse de 27% par rapport à 2021 atteignant 1 047 MMAD en 2022 en lien principalement avec l'arrêt de la première version du projet de synergie avec la SGMA nommé Sogeconso (-218 MMAD) et au choix volontaire de restreindre l'octroi sur certains segments.

En 2023, la production nette en crédits non affectés a atteint 1 283 MMAD enregistrant un TCAM de -5% sur la période 2021-2023 ainsi qu'une progression de +23% par rapport à 2022 grâce notamment à la performance sur le segment fonctionnaires dont la production s'est appréciée de +35% profitant d'une dynamique réseau sur le guichet direct et une reconquête du positionnement d'EQDOM auprès des intermédiaires.

Le prélèvement bancaire est passé de 82 MMAD en 2022 à 121 MMAD en 2023, soit une hausse de 48%, expliquée par une hausse de la demande de la part des clients.

Crédit affecté :

En 2022, la production nette de crédits affectés s'établit à 863 MMAD, soit une baisse de 26% par rapport à 2021. Elle a été impactée par les restriction sanitaires et la fermeture des frontières liées à la Covid 19 début 2022, un resserrement de la politique d'octroi sur certains segments en lien avec la montée du CNR et une faible présence sur les segments d'entrée de gamme moins impactés par les pénuries de voitures.

En 2023, la production nette des crédits affectés a totalisé 1 126 MMAD soit un TCAM de -2% sur la période 2021-2023 ainsi qu'une progression de +30% par rapport à 2022. Cette performance s'explique à la fois par une agressivité commerciale d'EQDOM sur le marché que ce soit sur le segment de prédilection PREMIUM ou encore par la reprise de la production sur le segment des loueurs abandonné en 2022.

ANALYSE DE LA PRODUCTION NETTE PAR TYPE DE CLIENT

Production nette par type de client									
MMAD	2021	% Total	2022	% Total	Evol. 22/21	2023	% Total	Evol. 23/22	TCAM 23/21
Client prélèvement à la source	1 076	42%	965	51%	-10%	1 162	48%	21%	4%
Fonctionnaires	690	27%	606	32%	-12%	816	34%	35%	9%
Retraités	244	9%	225	12%	-8%	227	9%	1%	-3%
Salariés d'organismes conventionnés	143	6%	134	7%	-6%	119	5%	-11%	-9%
Client prélèvement bancaire	1 513	58%	945	49%	-38%	1 247	52%	32%	-9%
Total	2 589	100%	1 909	100%	-26%	2 409	100%	26%	-4%

Source : EQDOM

Segment de la clientèle avec prélèvement à la source :

En 2022, le créneau crédit par prélèvement à la source (fonctionnaires, retraités CMR, clients conventionnés) représente 51% de la production totale et a enregistré une baisse de 10% par rapport à 2021 suite à la baisse du créneau crédit des fonctionnaires, des retraités et des salariés d'organismes conventionnés. L'arrêt de la continuité en prélèvement bancaire a impacté le prélèvement à la source pour les clients éligibles à la continuité.

En 2023, le crédit par prélèvement à la source a enregistré une évolution significative et plus particulièrement le segment fonctionnaires dont la production a surperformé les réalisations de 2022 de +35% couvrant ainsi le retrait enregistré sur le segment des salariés d'organismes conventionnés et la quasi-stagnation sur celui des retraités.

La reprise de la convention de continuité avec la CMR a permis des réalisations plus importantes sur le segment des fonctionnaires, avec une part de la continuité dans la production d'environ 25%.

A noter que la bonne performance sur le segment Fonctionnaires n'est pas liée exclusivement à la reprise de convention, la dynamique commerciale a été globalement meilleure en 2023 sur tous les segments de clients.

En ce qui concerne le segment des salariés des organismes conventionnés, le business model de cette population est en train d'être revu pour correspondre davantage aux besoins de ces entreprises et aux contraintes administratives de gestion de ces conventions en prélèvement à la source.

Le rebond enregistré dans la production automobile s'explique essentiellement par la mise en place d'action concrète notamment :

- La revue de la politique d'octroi d'EQDOM,
- L'accentuation des actions d'animations commerciales et de signature de nouveaux partenariats

Segment de la clientèle avec prélèvement bancaire :

En 2022, le créneau du crédit par prélèvement bancaire représente 49% de la production totale réalisée et a enregistré une baisse de 38% par rapport 2021 pour s'établir à 945 MMAD, suite à la décision du management d'EQDOM de limiter temporairement l'octroi sur ce mode de paiement pour contenir le CNR.

En 2023, le crédit par prélèvement bancaire a atteint 1 247 MMAD et a représenté 52% de la production globale, et s'inscrit en progression de +32% par rapport à 2022. Cette performance est la conjugaison de plusieurs facteurs dont principalement une dynamique soutenue sur l'automobile en général drivée par une amélioration de l'audience d'EQDOM auprès des partenaires et l'ouverture sur les loueurs suite à l'adoption d'une politique d'octroi dédiée.

ANALYSE DE LA PRODUCTION PAR CANAL DE DISTRIBUTION

Production nette par canal de distribution									
En MMAD	2021	% Total	2022	% Total	Evol. 22/21	2023	% Total	Evol. 23/22	TCAM 23/21
Réseau des agences propres	2 121	82%	1 502	79%	-29%	1 834	76%	22%	-7%
Intermédiaires	467	18%	408	21%	-13%	575	24%	41%	11%
Total	2 589	100%	1 909	100%	-26%	2 409	100%	26%	-4%

Source : EQDOM

En 2022, la production des agences propres enregistre une baisse de 29% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 1,5 milliards de dirhams. La participation respective des agences propres et des intermédiaires dans la production globale est de 79% et 21% en 2022.

L'augmentation des taux de rachat a eu un impact important aussi bien sur la production du guichet direct que sur celui des intermédiaires ce qui s'est traduit par une perte d'encours en fin d'année de près de 700 MMAD.

En 2023, la production des agences propres enregistre une progression de 22% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 1,8 milliards de dirhams. La participation respective des agences propres et des intermédiaires dans la production globale est de 76% et 24% en 2023.

Cette évolution est réalisée grâce à une forte mobilisation du réseau et une bonne dynamique commerciale et un alignement aux pratiques du marché.

ANALYSE DE LA PRODUCTION NETTE D'EQDOM POUR LE COMPTE DE SGMB

Production nette d'EQDOM pour le compte de SGMB						
En MMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22	TCAM 23/21
Production nette	218	1 601	>100%	1 454	-9%	158%

Source : EQDOM

En 2023, la production nette d'EQDOM pour le compte de SGMB s'élève à 1 454 MMAD, soit une baisse de 9% par rapport à 2022. Cette baisse est principalement expliquée par le remplacement du projet SOGECONSO V1, modèle producteur distributeur avec portage d'encours par EQDOM, par le projet SOGECONSO V2, avec un portage des encours par SGMB. Dans le nouveau modèle, EQDOM est rémunéré en fonction des dossiers financés par la SGMB à 145 MAD HT/dossier. A date, EQDOM ne fait que gérer le stock restant de la formule V1 et qui figure dans ses encours.

Impact RPA sur la production :

En MMAD	2021	2022	2023
RPA	1 895	1 307	1 357

Source : EQDOM

Le RPA est passé de 1 895 MMAD en 2021 à 1 307 MMAD en 2022 soit une baisse de 31%.

Le RPA est passé de 1 307 MMAD en 2022 à 1 357 MMAD en 2023 soit une hausse de 4%.

EVOLUTION DU MONTANT MOYEN DES DOSSIERS FINANCES ET DE LA DUREE MOYENNE DE CREDIT 2021-2023

	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22	TCAM 23/21
Nombre de dossiers financés	45 008	34 764	-23%	39 022	12%	-7%
Montant moyen des dossiers financés (dirhams)	116 991	105 616	-10%	111 170	5%	-3%

Durée moyenne de crédit (mois)	71	72	1%	75	4%	3%
--------------------------------	----	----	----	----	----	----

Source : EQDOM

En 2022, le montant moyen des dossiers financés a enregistré une baisse de 10% pour atteindre 105 616 dirhams en 2022 contre 116 991 dirhams en 2021.

En 2023, le montant moyen des dossiers financés a enregistré une hausse de 5% pour atteindre 111 170 dirhams en 2023 contre 105 616 dirhams en 2022.

La durée moyenne de crédit est de 75 mois en 2023. L'évolution de la durée moyenne de crédit est expliquée par un effet mécanique suite à l'application de la durée de 144 mois.

IV.6.3. Encours brut

Evolution de l'encours brut comptable

En MMAD	2021	2022	2023
Encours brut EQDOM⁽¹⁾	9 809	9 256	9 338
Evolution en %		-5,6%	0,9%
Encours brut du secteur	61 185	65 805	70 286
Evolution en %		7,6%	6,8%
Part de marché EQDOM	16,0%	14,1%	13,3%

Sources : EQDOM (comptes sociaux) et APSF

(1) L'encours brut inclut les créances sur la clientèle et les immobilisations données en crédit-bail et en location

L'encours brut EQDOM a baissé de 5,6% entre 2021 et 2022 contre un encours du secteur en évolution de 7,6% par an.

En 2022, le niveau de production n'a pas permis de compenser les amortissements contractuels et les rachats d'encours. L'encours brut comptable a ainsi baissé de 5,6% entre 2021 et 2022 et EQDOM est passé de la 3ème place à la 4ème place en termes de part de marché (source APSF 2022).

En 2023, l'encours brut comptable d'EQDOM a progressé de 0,9% tiré par le produit LOA.

EQDOM est resté à la 4^e en termes de part de marché à fin 2023 (source APSF 2023).

En termes d'encours, EQDOM a connu une baisse de part de marché de 1 pts en 2023.

ANALYSE DE L'ENCOURS BRUT PAR TYPE DE CLIENT (COMPTABLE)

Encours brut par type de client									
En MMAD	2021	% Total	2022	% Total	Evol. 22/21	2023	% Total	Evol. 23/22	TCAM 23/21
Fonctionnaires	4 087	41,7%	3 859	41,7%	-5,6%	3 775	40,4%	-2,2%	-3,9%
Retraités CMR	683	7,0%	753	8,1%	10,3%	793	8,5%	5,2%	7,8%
Conventionnés	880	9,0%	803	8,7%	-8,7%	752	8,1%	-6,3%	-7,5%
Total prélèvement à la source	5 649	57,6%	5 416	58,5%	-4,1%	5 321	57,0%	-1,8%	-3,0%
Client prélèvement bancaire	4 160	42,4%	3 840	41,5%	-7,7%	4 017	43,0%	4,6%	-1,7%
Dont LOA	2 406	24,5%	2 321	25,1%	-3,5%	2 565	27,5%	10,5%	3,3%
Total	9 809	100,0%	9 256	100,0%	-5,6%	9 338	100,0%	0,9%	-2,4%

Source : EQDOM (comptes sociaux)

Analyse 2021-2022 :

En 2022, l'encours comptable EQDOM s'établit à 9 256 MMAD affichant une baisse de 5,6% par rapport à 2021.

La part des encours clients en prélèvement à la source est revenue au niveau de 2020 avec 58,5% des encours après une baisse en 2021 suite à la volonté du management d'EQDOM de restreindre en 2022 de manière temporaire l'octroi sur certains segments en prélèvement bancaire. Ainsi, la structure de l'encours brut s'établit, à fin décembre 2022, comme suit :

- Fonctionnaires : 41,7% au même niveau qu'en 2021 ;
- Retraités : 8,1% contre 7,0% en 2021 ;
- Salariés OC : 8,7% contre 9,0% en 2021 ;
- Bancaire : 41,5% contre 42,4% en 2021.

Analyse 2022-2023 :

En 2023, l'encours comptable EQDOM s'établit à 9 338 MMAD affichant une hausse de 0,9% par rapport à 2022.

L'évolution des encours est en phase avec la dynamique commerciale qui a concerné plus particulièrement les segments des fonctionnaires et la LOA.

La part des encours LOA est passée de 25,1% en 2022 à 27,5% en 2023. Cette évolution est expliquée par la hausse de la production automobile plus significative que le crédit perso.

Ainsi, la structure de l'encours brut s'établit, à fin décembre 2023, comme suit :

- Fonctionnaires : 40,4% contre 41,7% en 2022 expliquée par une baisse mécanique vu la hausse des crédits auto
- Retraités : 8,5% contre 8,1% en 2022 suite à la hausse de la production sur ce segment de clientèle
- Salariés OC : 8,1% contre 8,7% en 2022 expliquée principalement par la baisse de la production sur ce segment de clientèle
- Bancaire : 43,0% contre 41,5% en 2022 expliquée par la hausse de la production auto.

Ainsi, l'évolution de la structure de l'encours brut est dû principalement à l'évolution du mix produit qui favorise le crédit automobile et en particulier la LOA au détriment du crédit personnel ;

L'évolution de l'encours brut par produit (comptable)

Encours brut par produit								
En MMAD	2021	% Total	2022	% Total	Evol. 22/21	2023	% Total	Evol. 23/22
Crédit classique	7 403	75,5%	6 935	74,9%	-6,3%	6 773	72,5%	-2,3%
Auto classique	986	10,1%	871	9,4%	-11,7%	889	9,5%	2,0%
Crédit personnel	6 399	65,2%	6 051	65,4%	-5,4%	5 871	62,9%	-3,0%
Distribution	19	0,2%	13	0,1%	-31,6%	13	0,1%	0,0%
LOA	2 406	24,5%	2 321	25,1%	-3,5%	2 565	27,5%	10,5%
TOTAL	9 809	100,0%	9 256	100,0%	-5,6%	9 338	100,0%	0,9%

Source : EQDOM (comptes sociaux)

Analyse 2021-2022 :

L'encours brut a totalisé à fin décembre 2022 un montant de 9,3 milliards de dirhams, soit une baisse de 5,6% par rapport à 2021.

La part LOA dans le total des encours bruts a progressé en 2022 vs 2021 avec 25,1% des encours en 2022 contre 24,5% en 2021.

En 2022, la part du crédit classique dans l'encours brut total est de 74,9%, soit 6 935 MMAD. Le crédit classique est composé essentiellement du crédit personnel qui connaît une baisse de 5,4% en 2022.

Analyse 2022-2023 :

L'encours brut a totalisé à fin décembre 2023 un montant de 9,3 milliards de dirhams, soit une hausse de 0,9% par rapport à 2022.

La part LOA dans le total des encours bruts a progressé en 2023 vs 2022 avec 27,5% des encours en 2023 contre 25,1% des encours en 2022.

En 2023, la part du crédit classique dans l'encours brut total est de 72,5%, soit 6 773 MMAD. Le crédit classique est composé essentiellement du crédit personnel qui connaît une baisse de 3,0% en 2023.

La baisse des encours du crédit personnel est liée à l'amortissement des encours Fonctionnaires, qui est en train de se stabiliser grâce à la hausse de la production. Cette baisse est accentuée par le phénomène de rachat des encours EQDOM par la concurrence.

IV.6.4. Créances en souffrance et provisions

A partir de 2003, EQDOM applique la classification des créances en souffrance et leur couverture par les provisions régies par la circulaire n° 19/G/2002 du 23 décembre 2002 de Bank Al Maghrib. Cette classification se présente comme suit :

Ancienneté de l'effet impayé	Classification	Taux de provisionnement (*)
Inférieur à 90 j	Impayé	-
Entre 90 j et 180 j	Pré douteux	20%
Entre 180 j et 360 j	Douteux	50%
Supérieur à 360 j ou cumul de 9 effets impayés	Compromis	100%

Source : EQDOM

(*) Taux appliqué sur les impayés et le Capital restant dû, déduction faite des garanties détenues et des agios réservés.

Dans le cas du crédit-bail⁹ et de la location avec option d'achat¹⁰, l'assiette de provisions est constituée :

- (i) des loyers échus impayés lorsque la créance est considérée comme pré-douteuse ou douteuse ;
- (ii) du total formé par les loyers échus impayés et le capital restant dû, diminué de la valeur marchande du bien, lorsque la créance est classée dans la catégorie des créances compromises.

Créances en souffrance					
MMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Fonctionnaires	620	625	0,8%	602	-3,7%
Conventionnés	436	356	-18,4%	289	-18,7%
Prélèvement bancaire	933	997	6,9%	985	-1,2%
Total créances en souffrance	1 989	1 978	-0,6%	1 876	-5,1%
Taux des impayés (Créances en souffrance/encours Brut)	20,3%	21,4%	109 pbs	20,1%	-128 pbs

Source : EQDOM (comptes sociaux)

⁹ Le contrat de crédit-bail concerne exclusivement la location de biens professionnels et il est assorti d'une promesse unilatérale de vente de la part du bailleur selon un prix convenu tenant compte des loyers versés.

¹⁰ Opérations de location avec option d'achat sont des opérations de même finalité que le crédit-bail, mais réservées au financement de l'acquisition de biens d'équipement non professionnels.

En 2022, le taux des impayés s'élève à 21,4% contre 20,3% en 2021 (+109 pbs), en raison de la baisse des créances en souffrances (-0,6%) par rapport à l'encours brut (-5,6%).

En 2023, le taux des impayés s'élève à 20,1% contre 21,4% en 2022 (-128 pbs), en raison de la baisse des créances en souffrance de 5,1%.

Créances en souffrance					
MMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Créances pré-douteuses	289	435	50,7%	123	-71,8%
Créances douteuses	102	91	-10,4%	84	-8,1%
Créances compromises	1 598	1 451	-9,2%	1 669	15,0%
Total des créances en souffrance	1 989	1 978	-0,6%	1 876	-5,1%

Source : EQDOM (comptes sociaux)

Au titre de l'exercice 2022, les créances en souffrance affichent 1 978 MMAD contre 1 989 MMAD en 2021, soit une baisse de 0,6%. Cette variation s'explique par l'effet combiné de la hausse des créances pré-douteuses de 50,7% et la baisse de créances compromises de 9,2%.

En 2022, les créances pré-douteuses affichent 435 MMAD contre 289 MMAD en 2021, soit une hausse de 50,7%.

A noter que l'encours en défaut est resté globalement stable entre 2021 et 2022 : des reclassements des créances en souffrances du contentieux et du douteux vers le pré-douteux ont été effectués.

Cette évolution des encours pré-douteux s'explique essentiellement par la restructuration des dossiers des clients du secteur Touristique (Hôtels et transporteurs touristiques), objet de moratoires Covid ou de protocole d'accord entre les ministères du tourisme, des finances et le GPBM/APSF en reportant les échéances impayées en période de crise avant l'ouverture définitive des frontières en 2022. L'impact de la restructuration du secteur touristique est d'environ 75 MMAD.

Le complément provient du déclassement des dossiers en défaut par contagion du stade douteux au stade pré-douteux en application des nouvelles règles de défaut de la BCE.

Au titre de l'exercice 2023, les créances en souffrance ont atteint 1 876 MMAD contre 1 978 MMAD en 2022, soit une baisse de 5,1%. Cette variation s'explique par l'effet combiné de la baisse des créances pré-douteuses de -71,8% et des créances douteuses de -8,1% qui a compensée la hausse des créances compromises de +15,0%.

Cette baisse s'explique par :

1. L'amélioration de la qualité de l'octroi ;
2. La performance du recouvrement sur l'amiable et le contentieux ;
3. Le renforcement du plan d'action de la vague 2023 des fonctionnaires en départ anticipé à la retraite à travers le basculement des clients en prélèvement bancaire et le lancement précoce des cadrages patrimoniaux pour les clients en situation d'impayé ;
4. La mise en place de solutions de reports sur les clients stagnants au recouvrement ;
5. La mise en place d'une application Data pour le pilotage du contentieux avec l'aide de la Data permettant une analyse approfondie du portefeuille contentieux et des stratégies et performances par produit et par cru de production/passage au contentieux

Créances en souffrance					
MMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Prêts affectés	721	777	7,8%	754	-3,0%
Auto classique	431	465	7,8%	408	-12,2%
LOA	272	296	8,9%	331	11,7%

Autres	18	16	-9,3%	15	-8,2%
Prêts non affectés	1 268	1 201	-5,3%	1 122	-6,5%
Total des créances en souffrance	1 989	1 978	-0,6%	1 876	-5,1%

Source : EQDOM (comptes sociaux)

En 2022, la baisse des créances en souffrance (-0,6%) est expliquée principalement par la baisse des prêts non affectés (-5,3%) qui représentent 60,7% du total des créances en souffrance.

En 2023, la baisse des créances en souffrance de 5,1% est expliquée principalement par la baisse des prêts non affectés de 6,5% qui représentent 59,8% du total des créances en souffrance.

Stock des provisions					
MMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Fonctionnaires	538	550	2,2%	528	-4,0%
Conventionnés	340	268	-21,3%	231	-13,7%
Prélèvement bancaire	579	663	14,4%	734	10,8%
Total Provisions y c. agios réservés	1 457	1 480	1,6%	1 493	0,9%
Taux de couverture (provisions/créances en souffrance)	73,3%	74,8%	+159 pbs	79,6%	475 pbs
Taux de provisionnement (provisions/encours brut comptable)	14,9%	16,0%	+114 pbs	16,0%	0 pbs

Source : EQDOM (comptes sociaux)

Année 2022

Le taux de provisionnement a connu une hausse de 114 pbs en 2022 et se situe à 16%. Cette hausse est due à l'effet conjugué de la hausse des provisions y compris agios (+1,6%) et de la baisse de l'encours brut comptable (-5,6%).

En 2022, le stock des provisions pour les prélèvements bancaires affiche 663 MMAD contre 579 MMAD en 2021, soit une hausse de 14,4%.

Année 2023

Le taux de provisionnement s'est stabilisé en 2023 et se situe à 16%.

En 2023, le stock des provisions pour les prélèvements bancaires affiche 734 MMAD contre 663 MMAD en 2022, soit une hausse de 10,8%.

IV.6.5. Procédure de recouvrement

Les clients ayant des échéances impayées font d'abord l'objet d'une procédure de recouvrement amiable. En cas de non régularisation de leur situation, une procédure de recouvrement par voie judiciaire est engagée à leur encontre.

Recouvrement amiable

Le recouvrement amiable se déroule en deux phases :

- Phase du recouvrement commercial : Dès constatation de l'impayé, les clients sont relancés par téléphone et par écrit.
- Phase du recouvrement précontentieux : En cas de non accord, les clients sont transférés au recouvrement terrain.

Recouvrement judiciaire

EQDOM procède à l'étude des dossiers physiques de crédit et au choix des procédures judiciaires adéquates à entamer par ses avocats.

- ✓ Cas des dossiers de crédit non affecté :

- Envoi par l'avocat d'une mise en demeure recommandée avec accusé de réception aux débiteurs.
- Notification et exécution des ordonnances et jugements rendus.

✓ Cas des dossiers auto-crédits :

En sus des mesures déjà citées en haut :

- Localisation du véhicule financé pour sa restitution, après obtention du jugement de restitution.
- Vente judiciaire du véhicule restitué, au profit d'EQDOM.
- Poursuite du débiteur pour le reliquat de la créance, si le produit de vente reçu ne couvre pas la totalité du montant impayé.

IV.6.6. Encours Net (comptable)

MMAD	Encours net		
	2021	2022	2023
Encours brut ⁽¹⁾	9 809	9 256	9 338
Provisions ⁽²⁾	1 222	1 261	1 269
Encours net	8 588	7 995	8 069
Evolution en %		-6,9%	0,9%

Source : EQDOM (comptes sociaux)

(1) L'encours brut intègre les immobilisations en Crédit-bail.

(2) Hors agios réservés

En 2022, le montant des encours bruts a baissé de 5,6% tandis que le montant de provision est resté relativement stable en 2022 avec 1 261 MMAD vs 1 222 MMAD en 2021. Par conséquent, le montant des encours nets de provision a baissé de 6,9% à 7 995 MMAD en 2022 vs 8 588 MMAD en 2021.

En 2023, le montant des encours bruts a augmenté de 0,9% tandis que le montant de provision est resté relativement stable en 2023 avec 1 269 MMAD. Par conséquent, le montant des encours nets de provision a augmenté de 0,9% à 8 069 MMAD en 2023 contre 7 995 MMAD en 2022.

Partie V. Informations Environnementales et sociales

V.1. Environnement

Vu la nature de son activité, EQDOM ne dispose pas d'activités polluantes ni de gestion des déchets ou opérations de recyclage.

Par ailleurs, en matière d'environnement pour son propre compte, EQDOM optimise sa consommation d'eau et d'énergie. A titre de rappel, EQDOM a obtenu en 2019 un financement, pour son initiative d'éclairage LED du siège, et ce dans le cadre du prix de l'efficacité énergétique SG.

V.2. Approche RSE

La démarche RSE d'EQDOM s'inspire de celles du Groupe Société Générale et du Groupe SGMB, en respect des obligations légales et réglementaire prévues par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée, ainsi qu'à la circulaire de l'AMMC n°3/19 du 20 Février 2019 relative aux opérations et informations financières.

V.3. Réalisations

En 2023, EQDOM a élaboré une nouvelle feuille de route inspirée des guidelines Groupe et de la région Maroc, et articulée autour de 3 axes :

- **Axe 1 : Réduction de l'empreinte Carbone :**

Cette orientation consacre la volonté d'EQDOM a adopté les bonnes pratiques en matière de RSE. Engageante pour l'entreprise, comme pour ses collaborateurs, des initiatives de réduction d'empreinte carbone ont été identifiées et mises en œuvre sur des aspects logistiques, immobiliers, consommation responsable, etc. Quelques exemples d'initiatives en cours :

- Remplacement de la flotte en véhicule hybride
- Acquisition de scooters électriques pour les coursiers
- Remplacement des ampoules ordinaires par du LED
- Optimisation des navettes courriers à 1x par semaine
- Réduction de l'utilisation du papier (R/V par défaut)
- Réduction des déplacements clients (via déploiement des canaux à distance)
- Formation de Sensibilisation à l'efficacité énergétique

- **Axe 2 : Financements à impact positif :**

Cette orientation vise à positionner EQDOM en tant que leader des financements à impacts positifs. A cet effet, des partenariats spécifiques sont en cours d'élaboration pour construire une proposition de valeur pertinente, avec pour vocation d'avoir un effet de levier sur la consommation responsable. Les segments en cours de construction comprennent :

- Mobilité Verte
- Transition Énergétique
- Retail Durable
- Inclusion Financière

- **Axe 3 : Employeur Responsable :**

La responsabilité d'EQDOM en tant qu'employeur constitue son engagement historique en matière de diversité et l'équité genre.

Ainsi, EQDOM compte une Parité quasi parfaite au niveau global de l'entreprise et des fonctions commerciales. La représentativité des collaboratrices femmes s'élève à 50% au niveau du COMEX et 78% au niveau des fonctions supports.

Par ailleurs, EQDOM poursuit son engagement de consolidation de ses acquis et de développement d'un cadre de travail positif en tant que levier de fidélisation de ses collaborateurs.

V.4. Informations sociales

V.4.1. Participation du personnel

La réussite de la stratégie de croissance d'EQDOM repose aussi bien sur le partage des valeurs du groupe Société Générale (professionnalisme, esprit d'équipe & innovation) que sur une politique RH basée sur la diversité et la récompense du mérite. Une politique qui vise à nourrir et à développer davantage la notion d'appartenance au groupe, et ce, à travers un plan mondial d'actionnariat groupe SG (Plan Mondial d'Actionnariat Salarié - PMAS), en leur offrant la possibilité de devenir actionnaires porteurs d'actions et forces vives de propositions.

Peuvent bénéficier de ce plan, tous les salariés d'EQDOM justifiant d'une ancienneté de trois mois, arrêtée au dernier jour de la période de souscription.

Les conditions de souscription à cette opération sont :

- Le prix de souscription est réduit à 20% (décote) par rapport au cours moyen de l'action des 20 dernières séances précédant la décision du Directeur Général de Société Générale France en 2019. Il est de 234,39 DH l'action (soit 21,69 euros).
- EQDOM verse un complément (abondement) à l'apport personnel du collaborateur dans la limite de 10 806,20 MAD (1 000 euros). Le taux d'abondement sera de 100% pour les 20 premières actions et de 50% au-delà de ce seuil. Cet avantage est soumis à l'impôt sur les salaires (IR).

Le montant maximum de souscription avait été arrêté pour le Maroc à 10% du salaire annuel net avec un plafond de la contrevaletur de 20 000 euros par salarié, abondement compris.

V.4.2. Moyens humains

La stratégie d'EQDOM sur le plan RH est structurée comme suit :

Politique Gestion de carrière : la politique de gestion de carrière est un levier stratégique du management des ressources humaines au sein d'EQDOM permettant le recrutement, le développement et la fidélisation des compétences à travers un accompagnement permanent des collaborateurs par l'élaboration des plans de formation ciblés, un système d'évaluation annuelle des performances, une gestion des mobilités internes assurée avec le respect du principe de la transparence et d'équité des chances offertes aux salariés par la publication des besoins de staffing sur la Bourse d'emploi interne ainsi que la mise en place d'un plan de succession des postes clés en conformité avec la nouvelle stratégie du groupe.

Politique de rémunération : Les politiques de recrutement et de rémunération sont des composantes importantes de la politique globale RH, au service des objectifs stratégiques d'EQDOM.

En effet, à la lumière des résultats de l'entreprise et de la stratégie définie par le Conseil d'administration, la politique de rémunération et de recrutement sont déterminés et validés par le Comité de Rémunération annuellement.

EQDOM a fait le choix d'une politique de rémunération équilibrée entre différentes composantes, dont l'objectif consiste à motiver et fidéliser les collaborateurs. La politique de rémunération d'EQDOM est ainsi composée de la rémunération fixe dont l'objet consiste à rémunérer le travail en fonction du niveau de responsabilités, des compétences, de la maîtrise du poste ainsi que des valeurs de marché.

Le salaire fixe est ensuite complété de primes diverses et en particulier d'une rémunération variable dont l'objet consiste à rétribuer la contribution de chaque collaborateur aux résultats de l'entreprise. La variable évolue selon l'engagement et la performance collective et individuelle du collaborateur à travers l'atteinte des objectifs fixés pour l'année.

Annuellement, les rémunérations fixes et variables font l'objet d'une revue sur la base d'un système d'évaluation annuelle. La revue de ces rémunérations est également réalisée sur la base des analyses tant internes qu'externes,

qui permettent à EQDOM de poursuivre sa démarche d'équité tout en veillant à la compétitivité de ses rémunérations.

La politique de rémunération ainsi définie s'appuie sur les valeurs de transparence et d'équité et ce dans le respect des législations locales en vigueur.

Au-delà de ces rémunérations, EQDOM a une politique d'avantages sociaux avantageux pour ses collaborateurs, dont une couverture médicale, une retraite complémentaire, des primes diverses, des centres d'estivages, des crédits à taux avantageux, etc.

Politique de recrutement : EQDOM définit annuellement un plan de recrutement sur la base de sa politique de recrutement et en ligne avec les objectifs stratégiques. En fonction des besoins de staffing, la priorité est donnée à la mobilité interne. Pour ce faire, en 2019, une bourse d'emploi a été mise en place permettant en toute transparence de publier les besoins de staffing auprès de l'ensemble des collaborateurs ce qui permet de gérer aussi en équité la gestion de carrière.

En outre, EQDOM encourage également la mobilité régionale afin de développer davantage de synergie avec la région en matière de compétences et élargir les perspectives d'évolution de carrière des collaborateurs au sein des différentes entités du groupe de la région MAROC. En dernier recours, EQDOM recourt aux recrutements externes pour des besoins spécifiques sur des postes techniques ou requérant une expertise particulière ou une expérience éprouvée dans un domaine particulier.

Formation : la politique de formation fait partie des axes stratégiques d'EQDOM. Des parcours de formation ont été élaborés afin de développer différentes compétences managériales et comportementales autour de 5 axes stratégiques de formation : Commercial ; Client ; Management ; Efficacité opérationnelle.

Mesure prises pour l'égalité hommes/femme : Globalement, la parité au sein d'EQDOM est respectée. Les effectifs internes d'EQDOM sont composés de 48% de femmes et 52% d'hommes. Cette parité est respectée dans tous les processus RH du recrutement à la gestion de carrière.

Au 31 décembre 2023, l'effectif d'EQDOM s'est établi à 281 personnes, contre 303 personnes à fin décembre 2022, avec un taux d'encadrement de l'ordre de 45,91%.

	2021	2022	Ev. 22/21	2023	Ev. 23/22
Cadres	137	137	0%	129	-5,84%
Non Cadres	158	166	5,06%	152	-8,43%
Effectif EQDOM	295	303	2,71%	281	-7,26%
Taux d'encadrement	46,44%	45,21%	-123 pbs	45,91%	70 pbs
Dont effectif détaché*	5	7	40%	10	42,86%

Source : EQDOM

(*) Effectif y compris le personnel détaché. Pour l'effectif détaché, l'organisme employeur est SGMB.

La baisse des effectifs entre 2022 et 2023 est due aux départs à la retraite et départs anticipés.

Sur la période 2021-2023, les principaux indicateurs RH de la société se présentent comme suit :

	2021	2022	2023
Répartition par catégorie	137 cadres et 158 non cadres	137 cadres et 166 non cadres	129 cadres et 152 non cadres
Répartition par catégorie et par sexe pour chaque catégorie	74 cadres hommes 63 cadres femmes 70 non cadres hommes 88 non cadres femmes	76 Cadres Hommes 61 cadres femmes 81 Non cadres Hommes et 85 non cadres femmes	74 Cadres Hommes 55 cadres femmes 72 Non cadres Hommes et 80 non cadres femmes
Répartition des effectifs par ancienneté	< à 10 = 58 de 10 à <20 = 126 > à 20 = 111	< à 10 = 70 de 10 à <20 = 130 > à 20 = 103	< à 10 = 63 de 10 à <20 = 119 > à 20 = 99

Nombre de représentants du personnel	7 titulaires & 7 suppléants	7 titulaires & 7 suppléants	7 titulaires & 7 suppléants
Nombre d'accidents de travail	2	2	5
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre de licenciements	1 cadre	0 cadre	0 cadre
	0 non cadre	0 non cadre	0 non cadre
Nombre de démissions	1 cadre	5 Cadres	4 Cadres
	5 non cadre (dont -3 Stagiaires ANAPEC)	13 Non cadre (dont -9 Stagiaires ANAPEC)	6 Non cadre (dont -2 Stagiaires ANAPEC)
Nombre de recrutement	7 cadres	7 Cadres	4 Cadres
	9 non cadres (dont -6 Stagiaires ANAPEC)	33 Non cadres (dont -14 Stagiaires ANAPEC)	1 Non cadre (dont 0 Stagiaires ANAPEC)
Nombre des litiges sociaux (collectifs et individuels)	1	1	0
Nombre des départs à la retraite	6	5	2
Nombre des décès	2	0	0
Nombre des départs anticipés	5	8	14

Source : EQDOM

	2021	2022	2023
Catégorie « Direction »	2	2	2
Répartition par sexe	2 Hommes 0 Femmes	2 Hommes 0 Femmes	2 Hommes 0 Femmes

Source : EQDOM

***Répartition de l'effectif par nature de contrat (CDI, CDD, intérim...) / par sexe**Ancienneté Moyenne / ETP - fin de période

Nature de contrat	ETP-fin de période 2021			ETP-fin de période 2022			ETP-fin de période 2023		
	ETP-fin de période	H	F	ETP-fin de période	H	F	ETP-fin de période	H	F
Contrat à durée indéterminée - CDI	282	138	144	288	147	141	268	138	130
Stagiaires - ANAPEC	8	3	5	9	5	4	3	2	1
Détachement - SGMA	5	3	2	6	4	2	10	6	4
Total effectif fin de période-hors intérim	295	144	151	303	156	147	281	146	135
"Personnel intérimaire" fin de période	14	5	9	51	28	23	24	7	17

Source : EQDOM

***Répartition de l'effectif par nature de contrat (CDI, CDD, intérim...) / par ancienneté**Ancienneté Moyenne - fin de période

Nature de contrat	Ancienneté moyenne - fin de période		
	2021	2022	2023
Contrat à durée indéterminée - CDI	17	16,3	16,5

Stagiaires -ANAPÉC	1	<1an	1,03
Détachement -SGMA	2,3	1,7	1,24
Total effectif fin de période-hors intérim	295	303	281

Source : EQDOM

Par ailleurs, la société est structurée en :

- ✓ Direction générale.
- ✓ Direction commerciale.
- ✓ Direction des Risques.
- ✓ Direction Financière.
- ✓ Direction des Ressources humaines.
- ✓ Direction d'Organisation, Transformation et des Systèmes d'Information.
- ✓ Direction Support et Production.
- ✓ Direction Innovation, Marketing et communication.
- ✓ Direction programme servicing.
- ✓ Secrétariat du Conseil et Leste.
- ✓ Data office.
- ✓ Direction Conformité.
- ✓ Département Contrôle permanent RO & SM.
- ✓ Département d'Audit Interne.
- ✓ Département Affaires Juridiques.
- ✓ Département Contrôle Niveau 2.
- ✓ Département Achats et moyens Généraux.

Les réorganisations opérées depuis la prise de contrôle de la société par le Groupe Société Générale ont été conçues dans la perspective d'une meilleure allocation des ressources et une productivité améliorée.

Partie VI. Stratégie d'investissement et moyens techniques

VI.1. Stratégie de développement

EQDOM a engagé une transformation de son modèle opérationnel pour pérenniser son activité et renforcer sa position sur le marché du crédit à la consommation avec pour ambition de préserver sa position de référence sur le prélèvement à la source, de développer l'offre préalable de crédit, et de devenir un acteur important sur l'auto.

Pour traduire concrètement cette vision, 4 leviers opérationnels ont été identifiés, structurés et lancés depuis 2023 :

1. La transformation du modèle de distribution en réorganisant les canaux physiques et en accélérant le digital
2. Renforcement de l'efficacité opérationnelle à travers des processus optimisés et un pilotage amélioré
3. Développement du PNB à travers des offres annexes (servicing, marketing direct, synergies Groupe)
4. Repositionnement sur l'automobile à travers un meilleur mix produit, l'accompagnement du véhicule d'occasion et les offres mobilité durable

En complément, EQDOM s'appuiera sur le nouveau dispositif SGMA pour renforcer son fonctionnement. Ce dispositif est notamment axé autour d'un renforcement des synergies opérationnelles entre EQDOM et SGMB et d'un dispositif renforcé de pilotage des risques.

VI.1.1. Feuille de route d'EQDOM

Pour répondre aux ambitions stratégiques définies par EQDOM, la DOSI-T a défini une feuille de route qui s'articule autour de 4 axes :

- Stratégique
- Métier
- Réglementaire
- Technique

Cette feuille de route est l'alignement avec la stratégie EQDOM et les priorités métier, et permet de concrétiser la volonté d'EQDOM de se repositionner dans le marché marocain à travers des solutions innovantes et un modèle évolué de delivery.

La DOSIT s'est fixé aussi des ambitions pour l'exécution de cette feuille de route :

5. Permettre l'**alignement du système d'information** avec les process métiers et les best practices au niveau du marché
6. Faire évoluer les modèles et le gain en efficacité opérationnelle
7. Améliorer la **réactivité TTY & TTM**
8. **Favoriser l'agilité** et mettre en œuvre la **transformation digitale**

La DOSI-T est la direction d'organisation et du système d'information et de la transformation (y compris la partie digitale).

VI.1.2. Plan de transformation

La stratégie d'EQDOM repose sur un plan de transformation où le client est au centre de la réflexion et visant à améliorer son service, à revoir et optimiser ses modèles, à maîtriser ses coûts et ses risques et augmenter son PNB.

A cet effet, trois programmes majeurs sont définis dans la feuille de route 2024 :

- Programme de transformation : transformation des modèles, démarche lean...
- Programme d'urbanisation : afin de s'offrir les moyens nécessaires pour mettre en place les socles et briques nécessaires pour argiliser nos différentes chaînes et permettre une meilleure couverture des domaines fonctionnels et régaliens
- Programme digital : asseoir la culture agile et accélérer la transformation digitale

Projets réalisés en 2021 :

- Mise en production de la plateforme Vivacar pour la vente en ligne de Véhicules d'occasions et de solutions de financements
- Revue du modèle LOA
- Mise en production de la plate-forme transactionnelle
- Définition de la stratégie d'adaptation du réseau physique et intermédiaires
- Programme de transformation du capital humain : projet Nahda, programme Boost
- Digitalisation de processus RH
- Urbanisation SI
- Servicing : mise en production de la solution d'otroi SOGECONSOV2 : FA 08/07/2022 => Dans le cadre de son plan stratégique 2020-2025, EQDOM a lancé un programme servicing dans lequel sont inscrites plusieurs initiatives dont SOGECONSO déjà initiée en 2019 avec SGMA à travers le modèle producteur distributeur.

Principaux projets réalisés en 2022 :

- Renforcement de la cybersécurité, la protection de l'information et de la traçabilité
- Extension et amélioration du réseau informatique
- Remplacement des équipements obsolètes
- L'optimisation des usages par les métiers pour se conformer aux sujets réglementaires et enrichissement du process métier pour répondre aux besoins commerciaux

Principaux projets réalisés en 2023 :

- Mise en place d'une application mobile pour digitalisation du parcours crédit
- Evolutions du site transactionnel
- Enrichissement du système de gestion par plusieurs besoins métiers
- Evolutions sur le système de servicing
- Mise en place de la solution de recouvrement Colors

Principaux projets en cours de réalisation en 2024 :

- Parcours digitaux : mise en place de nouveaux parcours clients et partenaires avec des solutions digitales permettant l'optimisation du TTM
- Enablers IT : mise en place d'initiatives IT supportant la transformation digitale et la prise en charge de besoins métiers visant l'efficacité opérationnelle
- Chantiers visant l'urbanisation du SI pour améliorer les process métiers et permettre une meilleure couverture fonctionnelle de la chaîne de valeur

VI.1.3. Projet SogeConso

Le projet Sogeconso a pour objectif de mettre en place un modèle synergétique sur le crédit à la consommation au sein du groupe Société Générale Maroc. Le principal fil conducteur est de capitaliser sur le savoir-faire d'EQDOM, spécialiste du crédit à la consommation depuis presque de 50 ans.

Historiquement, le projet a débuté en mars 2019 sur un modèle Producteur/Distributeur et opérationnalisé sur une direction régionale pilote. Le portage des encours était réalisé par EQDOM assorti d'un partage de valeur avec la banque pour son rôle de distributeur.

Le partenariat (Producteur - Distributeur) a évolué vers un modèle de Servicing articulé autour de 3 axes clés : L'octroi, le scoring et le recouvrement. Ainsi, EQDOM propose depuis fin 2021 à SGMA service Octroi et scoring comprenant l'usage d'un outil de saisie et scoring des dossiers de crédit à la consommation non affectés initiés par les agences SGMB. Cette première étape a été réalisée fin 2021 et généralisée dès début 2022.

Dans ce nouveau modèle de servicing, le portage des engagements est réalisé par la SGMB. En effet l'outil mis à la disposition par EQDOM est connecté aux chaines de traitement de la SGMB.

Cette première phase comprend les services suivants fournis par EQDOM à SGMB dans le cadre d'un contrat de prestation de service :

- Un outil d'octroi (connecté par une API au système d'information de la SGMB) permettant aux agences SGMA de saisir des demandes de crédit à la consommation pour leur client (déjà entré en relation) et offrant des fonctionnalités pour permettre une fluidité du traitement jusqu'au déblocage dans les chaines de SGMB
- Une solution de scoring hébergeant les règles et la politique d'octroi SGMB
- Une prestation de monitoring de ces grilles (analyse et restitution experte des résultats des scores)
- Des reportings permettant à la SGMB de piloter son activité
- Une assistance utilisateur permettant de traiter les demandes des agences
- Un processus de demandes de changement

Par ailleurs, un autre volet du servicing a été activé dès fin 2022 concernant le recouvrement. En effet, EQDOM réalise pour le compte de la DREC SGMA, le recouvrement de lots de dossiers RETAIL. Une première période de test en 2022 à débouché (novembre 2022) sur un renouvellement pour une période de 2 ans. Une convention de prestation de service est en place à cet effet. L'ambition est de mettre en exergue tout le savoir-faire de EQDOM à travers son dispositif (humain et processus), son pilotage, son expertise recouvrement de société spécialisée.

En 2023, dans le cadre de la convention de servicing recouvrement Retail reliant EQDOM à SGMA, le recouvrement d'EQDOM a géré six campagnes de recouvrement (6 portefeuilles) en recouvrement amiable.

Quelques indicateurs

➤ Octroi

	2022	2023
Nombre de dossiers financés par SGMA	16 431	15 164
Production financée	1 601 233 321	1 454 104 155
Commission TTC générée pour EQDOM	2 367 270,00	2 643 234

➤ Recouvrement

	2022	2023
Nombre de clients	700	4 200
Montant impayé géré par EQDOM	6 995 528,11	48 688 373
Montant encaissé suite action EQDOM	1 188 877,02	8 107 836
Commission TTC générée pour EQDOM	71 332,62	486 427

VI.2. Stratégie d'investissement

Quant aux investissements, ils ont été orientés principalement sur les moyens IT durant les 3 dernières années. Ci-après le détail des investissements d'EQDOM durant la période mentionnée :

En KMAD	2021	2022	2023
Investissement IT	20 313	14 417	12 116

Autres investissements**	1 568	1 458	2 285
Total	21 881	15 875	14 401

Source : EQDOM

**Essentiellement des investissements d'agencement

Globalement, la politique d'investissement sur les exercices passés et futurs vise principalement à :

L'amélioration de l'efficacité opérationnelle par l'automatisation des processus de traitement des demandes de crédit :

- La sécurisation du système d'information ;
- Création de valeur (au lieu d'un centre de coûts) : concerne l'innovation technologique, la force de proposition sur l'analyse de la DATA et les formules de tarification
- Service Excellence (DOSI&T orientée Service Client Interne) : concerne essentiellement l'organisation, l'agilité et la proximité des équipes IT

En 2022, l'investissement IT a connu un ralentissement transitoire avec des dépenses d'avantage orientée principalement vers des lancements de projets (phases non immobilisables).

En 2023, l'investissement IT a connu un ralentissement transitoire avec des dépenses d'avantage orientée principalement vers des lancements de projets (phases non immobilisables).

VI.3. Moyens techniques

La plateforme informatique d'EQDOM est desservie à travers une architecture constituée d'un panel applicatif diversifié. Il permet de servir les différents canaux de distribution :

- Canal agence /Customer care
- Canal Self Care à travers des sites internet
- Canal partenaire

Les équipes informatiques continuent à mettre en place les outils nécessaires pour bâtir un socle technologique up to date, ouvert et servicisé qui permet de mettre en place des solutions innovantes.

➤ Dispositif Infrastructure et end user

Les infrastructures d'EQDOM sont hébergées dans un data center répondant aux standards internationaux. Des équipes internes EQDOM exploitent, maintiennent et adressent un nombre de projets visant à moderniser nos infrastructures et accompagner la transformation technologique.

➤ Dispositif sécurité

EQDOM dispose d'un ensemble de solutions et processus sécurité permettant la protection, la détection et la prévention des risques sécurité. EQDOM dispose également d'une équipe qui exploite et analyse les différentes alertes remontées par les solutions et contribue à la maîtrise de ces risques.

Un ensemble de projets vise également à lever la maturité sécurité selon un référentiel NIST adopté par le groupe SG et les différentes actions menées ont permis d'atteindre une maturité de 4,2/5 en avril 2024 (contre 3,5/5 en 2023).

Partie VII. Situation financière d'EQDOM

VII.1. Sélection d'indicateurs financiers (comptes consolidés)

En MMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
PNB	581	590	1,6%	553	-6,2%
Charges générales d'exploitation	247	279	13,1%	287	2,7%
Coût Net du Risque (CNR) consolidé	185	130	-29,8%	106	-18,5%
Résultat net	33	89	>100%	89	0,2%

Encours brut comptable	10 651	9 913	-6,9%	9 925	0,1%
-------------------------------	---------------	--------------	--------------	--------------	-------------

Source : EQDOM

Evolution des indicateurs financiers entre 2021 et 2022

En 2022, le résultat net affiche une hausse de +56 MMAD (> 100%) vs 2021 principalement expliquée par une provision de 45,7 MMAD comptabilisée en 2021 en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes, d'une hausse du PNB et d'une normalisation du CNR.

Le PNB est en croissance de 9 MMAD (+1,6%) malgré une production en baisse principalement grâce à une déformation du mix produit en faveur des produits avec taux (stratégie débutée en 2019), des coûts de refinancement bas et une revue de la grille tarifaire du crédit personnel.

Le CNR est en amélioration de -55 MMAD (-29,8%) résultant principalement d'une amélioration du recouvrement, du resserrement temporaire de l'octroi sur certains segments, et de la refonte du scoring sur le crédit personnel.

Des charges générales d'exploitation en hausse de 13% en lien avec un effet de base 2021 sur les frais généraux (reprises de provisions non récurrentes ayant abaissé le niveau en 2021), un renforcement sur le recouvrement, une hausse des frais IT non immobilisables et une augmentation des amortissements.

L'encours brut s'établit à 9 913 MMAD en 2022 affichant une baisse de 6,9% vs 2021 en lien principalement avec une baisse de la production en 2022. Cette baisse est également expliquée par les variations des prêts affectés affichés à 3 861,76 MMAD en 2022, et les prêts non affectés affichés à 6 051,4 MMAD en 2022.

Evolution des indicateurs financiers entre 2022 et 2023

En 2023, le résultat net consolidé est en hausse de 0,2% par rapport à 2022 principalement grâce à une baisse du CNR de -24 MMAD et une hausse du résultat non courant de 12,6 MMAD qui compensent une baisse du PNB.

Le PNB est en baisse de 37 MMAD (-6,2%) vs l'année précédente en raison principalement d'un effet volume négatif lié à une baisse des encours au 2^e semestre 2022 et à une augmentation de la charge de refinancement consécutive à la hausse des taux directeurs depuis septembre 2022.

Le risque de taux est un risque inhérent à l'activité de tout établissement de crédit. Il correspond au risque de perte financière encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan. Le refinancement d'EQDOM est exposé au risque de taux.

Dans ce contexte, la société EQDOM a mis en place des outils pour assurer l'équilibre financier du bilan. Il s'agit de gérer les risques dits structurels, notamment les risques de liquidité et de taux d'intérêt afin de limiter et prévenir les impacts en cas de variation des taux ou d'assèchement de la liquidité sur le marché par exemple. Pour ses besoins de financement, EQDOM dispose des dépôts de garantie générés par son activité LOA et recourt également à des BSF et à l'interbancaire (spot ou CMT).

La société adopte les principes de prudence du groupe. Il s'agit notamment de :

- La négociation des prêts et emprunts à taux fixe ;
- L'adossement de la structure des sources de refinancement aux encours clients par maturité, en tenant en compte des remboursements anticipés.

Par ailleurs, dans l'optique du renforcement continu de la maîtrise du risque de taux et de liquidité, plusieurs actions ont été mises en place par la société. Il s'agit notamment de :

- L'élaboration des reportings mensuels et trimestriels destinés au groupe, sur la gestion par maturité des actifs et passifs qui comprend essentiellement l'adossement des sources de refinancement aux emplois ;
- La fixation de seuils et limites internes en matière de risque global de taux « sensibilité VAN » et de liquidité « Gap de liquidité ». Le respect de ces seuils sont suivis par EQDOM et le groupe lors d'un comité ALM auquel participe le Groupe et la maison mère SG Maroc.
- Le suivi des autorisations de refinancement (accords de refinancement reçus des banques) et leur extension en fonction des besoins en liquidité ;
- La diversification des sources de refinancement (lignes bancaires, BSF essentiellement).

Le CNR est en baisse de -24 MMAD (-18,5%) résultant principalement de l'amélioration de la qualité de l'octroi et du renforcement du recouvrement

Des charges générales d'exploitation en hausse de 2,7% grâce aux différentes actions mises en place

Après une année 2022 au cours de laquelle les encours bruts ont baissé de 6,9%, l'encours brut s'établit à 9 925 MMAD en 2023 affichant stabilité (0,1%) par rapport à 2022.

VII.2. Rapports des commissaires aux comptes

VII.2.1. Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 mai 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société EQDOM S.A (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.468.052 KMAD dont un bénéfice net de 89.894 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société EQDOM S.A au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions. L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert : - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à 5.502 MMAD et 2.342 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib, s'élève à 1.269 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Revoir les règles de classification des créances sur la clientèle et des immobilisations données en LOA et leur conformité au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ; - Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.
---	---

Responsabilités de la Direction et des responsables de la Gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory
M. Abderrahim GRINE, Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
M. Faïçal MEKOUAR, Associé

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2022**Audit des états de synthèse****Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 Juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société EQDOM S.A (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.470.021 KMAD dont un bénéfice net de 91.326 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration tenu en date du 14 mars 2023, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société EQDOM S.A au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima. L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert : - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Par ailleurs, au 31 Décembre 2022, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, EQDOM a également maintenu une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2022, l'encours des créances à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location s'élèvent respectivement à 5.630 MMAD et 2.132 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib, s'élève à 1.261 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux opérations de crédit-bail et de location ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ; - Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ; - Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.
--	---

Responsabilité de la Direction et des responsables de la Gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour

permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 20 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

M. Abdou Souleye DIOP, Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

M. Faïçal MEKOUAR, Associé

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2021

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 Juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société EQDOM S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.445.506 KMAD dont un bénéfice net de 35.064 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration tenu en date du 23 mars 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société EQDOM S.A au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima. L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert : - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Par ailleurs, au 31 décembre 2021, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, EQDOM a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2021, l'encours des créances à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location s'élèvent respectivement à 6.117 MMAD et 2.236 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib, s'élève à 1.222 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux opérations de crédit-bail et de location ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ; - Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ; - Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.
--	---

Responsabilité de la Direction et des responsables de la Gouvernance pour les états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 24 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes**MAZARS****M. Abdou Souleye DIOP, Associé****FIDAROC GRANT THORNTON****M. Faïçal MEKOUAR, Associé**

VII.2.2. Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés

Rapport des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société EQDOM S.A et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé du bilan au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1.484.916 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 89.125 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse
Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions. L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert :	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Revoir les règles de classification des créances sur la clientèle et des immobilisations données en LOA et leur conformité au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ; - Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

- L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à 5.502 MMAD et 2.342 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib, s'élève à 1.269 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	
--	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables nationales en vigueur, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des

procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory
M. Abderrahim GRINE, Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
M. Faïçal MEKOUAR, Associé

Rapport des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2022**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société EQDOM S.A et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé du bilan au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1.488.250 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 88.911 KMAD.

Ces états ont été établis par le Conseil d'Administration le 14 mars 2023 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse
Les crédits à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima. L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert :	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en oeuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ; - Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ;

- L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Par ailleurs, au 31 décembre 2022, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, EQDOM a également maintenu une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2022, l'encours des créances à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location s'élèvent respectivement à 5.630 MMAD et 1.356 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib, s'élève à 1.261 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux opérations de crédit-bail et de location ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.
---	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables nationales en vigueur, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 20 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

M. Abdou Souleye DIOP, Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

M. Faïçal MEKOUAR, Associé

Rapport des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société EQDOM S.A et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé du bilan au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1.466.837 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 33.291 KMAD.

Ces états ont été établis par le Conseil d'Administration le 23 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse
Les crédits à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima. L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert :	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ; - Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ; - Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.

- L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Par ailleurs, au 31 décembre 2021, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, EQDOM a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2021, l'encours des créances à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location s'élèvent respectivement à 6.117 MMAD et 1.377 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib, s'élève à 1.222 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux opérations de crédit-bail et de location ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	
---	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables nationales en vigueur, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit. 5 Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 24 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

M. Abdou Souleye DIOP, Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

M. Faïçal MEKOUAR, Associé

VII.3. Analyse des comptes consolidés d'EQDOM au 31 décembre 2023

VII.3.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés d'EQDOM ont été établis conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Le périmètre de consolidation pour les exercices 2021, 2022 et 2023 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Société Loste & Cie	Gestion des contrats d'assurance	97%	97%	Intégration globale

Source : EQDOM

Le pourcentage de contrôle n'a pas connu de changement durant la période 2021-2023.

VII.3.2. Présentation et analyse des comptes de produits et de charges

Le tableau suivant présente les données du compte de résultat consolidé d'EQDOM pour la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 067 764	1 921 367	-7,1%	1 839 198	-4,3%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	15	0	-100%	0	0%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	570 535	554 163	-2,9%	516 422	-6,8%
Produits sur titres de propriété	0	24	>100%	49	>100%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 416 370	1 290 325	-8,9%	1 245 452	-3,5%
Commissions sur prestations de service	77 399	67 030	-13,4%	66 920	-0,2%
Autres produits bancaires	3 445	9 825	>100%	10 355	5,4%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 487 006	1 331 472	-10,5%	1 285 854	-3,4%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	12 449	12 610	1,3%	69 141	>100%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	140 642	132 085	-6,1%	90 169	-31,7%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 332 622	1 184 364	-11,1%	1 122 605	-5,2%
Autres charges bancaires	1 293	2 413	86,6%	3 939	63,2%
PRODUIT NET BANCAIRE	580 758	589 895	1,6%	553 344	-6,2%
Produits d'exploitation non bancaire	344	354	2,9%	2 240	>100%
Charges d'exploitation non bancaire	0	0	0%	0	0%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	246 712	279 122	13,1%	286 733	2,7%
Charges de personnel	89 550	87 194	-2,6%	97 387	11,7%
Impôts et taxes	2 470	2 280	-7,7%	2 405	5,5%
Charges externes	140 924	171 012	21,4%	171 127	0,1%
Autres charges générales d'exploitation	2 841	4 041	42,2%	804	-80,1%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	10 927	14 595	33,6%	15 010	2,8%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	334 390	311 127	-7,0%	268 851	-13,6%
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	427 187	456 770	6,9%	537 401	17,7%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	335 895	284 675	-15,2%	380 004	33,5%
Pertes sur créances irrécouvrables	23 914	104 330	>100%	112 203	7,5%
Autres dotations aux provisions	67 378	67 765	0,6%	45 194	-33,3%
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	203 528	319 906	57,2%	421 205	31,7%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	158 710	245 574	54,7%	371 751	51,4%
Récupérations sur créances amorties	16 241	13 652	-15,9%	14 667	7,4%
Autres reprises de provisions	28 577	60 680	>100%	34 787	-42,7%
RESULTAT COURANT	110 731	174 263	57,4%	152 655	-12,4%
Produits non courants	0	66	>100%	19 023	>100%
Charges non courantes	6 334	11 392	79,9%	17 796	56,2%
RESULTAT AVANT IMPOTS	104 397	162 937	56,1%	153 882	-5,6%
Impôts sur les résultats	71 106	74 026	4,1%	64 757	-12,5%
RESULTAT NET DU GROUPE	33 291	88 911	>100%	89 125	0,2%
Part du groupe	32 603	88 316	>100%	88 571	0,3%
Part des intérêts minoritaires	688	595	-13,5%	554	-6,9%

Source : EQDOM

VII.3.2.1. Produits d'exploitation bancaire consolidés

Les produits d'exploitation bancaire consolidés, sur la période 2021-2023, se détaillent comme suit :

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	15	0	-100%	0	0%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	570 535	554 163	-2,9%	516 422	-6,8%
Produits sur titres de propriété	0	24	>100%	49	>100%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 416 370	1 290 325	-8,9%	1 245 452	-3,5%
Commissions sur prestations de service	77 399	67 030	-13,4%	66 920	-0,2%
Autres produits bancaires	3 445	9 825	>100%	10 355	5,4%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 067 764	1 921 367	-7,1%	1 839 198	-4,3%

Source : EQDOM

Evolution des produits d'exploitation bancaire consolidés entre 2021 et 2022

A fin 2022, les produits d'exploitation bancaire consolidés d'EQDOM enregistrent une baisse de 7,1% passant ainsi de 2 067,8 MMAD en 2021 à 1 921,4 MMAD en 2022. Cette baisse s'explique, principalement, par l'effet compensé de :

- La baisse des produits sur immobilisations en crédit-bail de 8,9% et la baisse des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle de 2,9% en lien avec une baisse des encours du crédit classique et de la LOA (baisse de la production nette en 2022 de -26% ce qui ne permet pas de compenser les amortissements naturels) ;
- Le retrait des commissions sur prestations de services (-13,4%) expliquée principalement par la baisse de la production et ce, malgré la mise en place de nouvelles commissions notamment avec le lancement du projet synergétique de servicing Sogeconso V2 avec SGMB ;
- La hausse des autres produits bancaires en 2022 expliquée principalement par la constatation exceptionnelle en PNB de prélèvements à tort arrivés à prescription et non réclamés par les clients.

Evolution des produits d'exploitation bancaire consolidés entre 2022 et 2023

A fin 2023, les produits d'exploitation bancaire consolidés d'EQDOM enregistrent une baisse de 4,3% passant ainsi de 1 921,4 MMAD en 2022 à 1 839,2 MMAD en 2023. Ce ralentissement s'explique principalement par un effet volume négatif en lien avec un manque de production au 2^{ème} semestre 2022 ayant entraîné une baisse significative des encours en 2022 impactant les produits d'exploitation bancaires de l'année 2023 en particulier sur les lignes « Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle » qui passent de 554,2 MMAD en 2022 à 516,4 MMAD en 2023 avec une baisse de 6,8% et « Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location » qui passent de 1 290,3 MMAD en 2022 à 1 245,5 MMAD en 2023 avec une baisse de 3,5%.

Cette baisse est due à la baisse de l'encours qui génère des intérêts et produits assimilés du crédit classique et des produits sur immobilisations en crédit-bail pour la LOA tirée essentiellement par le niveau de la production observé au 2^{ème} semestre 2022.

Les autres produits bancaires sont en hausse de 5,4% passant ainsi de 9,8 MMAD à 10,4 MMAD.

VII.3.2.2. Charges d'exploitation bancaire consolidées

Les charges d'exploitation bancaire consolidées, sur la période 2021-2023, se détaillent comme suit :

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	12 449	12 610	1,3%	69 141	>100%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	140 642	132 085	-6,1%	90 169	-31,7%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 332 622	1 184 364	-11,1%	1 122 605	-5,2%
Autres charges bancaires	1 293	2 413	86,6%	3 939	63,2%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 487 006	1 331 472	-10,5%	1 285 854	-3,4%

Source : EQDOM

Evolution des charges d'exploitation bancaire consolidées entre 2021 et 2022

En 2022, les charges d'exploitation bancaire s'établissent à 1 331,5 MMAD enregistrant une baisse de 10,5% par rapport à 2021 en lien principalement avec la baisse des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location de 11,1%. Cette baisse est tirée par une diminution de l'encours LOA en lien avec un retrait de la production en 2022. Les autres charges bancaires affichent 2,4 MMAD en 2022 contre 1,3 MMAD en 2021, soit une hausse de 86,6%.

Evolution des charges d'exploitation bancaire consolidées entre 2022 et 2023

En 2023, les charges d'exploitation bancaire s'établissent à 1 285,9 MMAD enregistrant une baisse de 3,4% par rapport à 2022 tirée par un recul des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location de 5,2%.

Les « Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis » ont baissé entre 2022 et 2023 au profit des « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit » en lien avec une orientation temporaire du refinancement au profit de l'interbancaire.

La variation des intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit s'explique par le remplacement des titres de créance émis arrivées à échéance par des lignes bancaires.

En 2023, l'encours des dettes bancaires a augmenté de 1 070 MDH et l'encours des titres de créances émis a baissé de 971,7 MDH

Les autres charges bancaires ont enregistré une hausse de 63,2% passant de 2,4 MMAD en 2022 à 3,9 MMAD en 2023. L'évolution est liée à la hausse des frais d'émission d'emprunt & frais de virement.

VII.3.2.3. Marge d'intérêts

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Intérêts crédit classique (1)	570 550	554 163	-2,9%	516 422	-6,8%
Intérêts LOA (2) *	83 748	105 961	26,5%	122 847	15,9%
Refinancement (3)	153 091	144 695	-5,5%	159 310	10,1%
MARGE D'INTERETS (1) +(2) - (3)	501 207	515 429	2,8%	479 959	-6,9%
Taux de marge **	87,8%	93,0%	+5,2 pts	92,9%	-0,1 pts

Source : EQDOM

(*) Les produits de LOA sont nets des charges

(**) Taux de marge = marge d'intérêts / intérêts crédit classique

Evolution de la marge d'intérêts consolidés entre 2021 et 2022

La marge d'intérêt 2022 s'établit à 515,4 MMAD, en amélioration de +2,8% par rapport à 2021, expliquée par l'effet compensé de :

- La baisse des produits d'intérêt sur crédit classique de 2,9% en lien avec une baisse de l'encours ;
- L'amélioration de la marge d'intérêt sur la LOA de +26,5% en lien avec la déformation du mix des encours bruts LOA en faveur de la LOA génératrice d'intérêts qui représente 78% de la LOA vs 53% l'année dernière et ce, malgré la baisse de l'encours ;

- L'amélioration du coût du refinancement résultant d'un taux de refinancement historiquement bas jusqu'à septembre 2022.

En 2022, le taux de marge a connu une hausse de 5,2 pts affichant 93% contre 87,8% en 2021. Cette évolution s'explique par l'effet combiné de la hausse de la marge d'intérêts et de la baisse des intérêts crédit classique.

Evolution de la marge d'intérêts consolidés entre 2022 et 2023

La marge d'intérêt 2023 s'établit à 480 MMAD, en retrait de -6,9% par rapport à 2022, expliquée par l'effet compensé de :

- La baisse des produits d'intérêt sur crédit classique de 6,8% passant de 554 163 KMAD en 2022 à 516 422 KMAD en 2023 en lien avec une baisse de l'encours ;
- L'amélioration de la marge d'intérêt sur la LOA de +15,9% passant de 105 961 KMAD en 2022 à 122 847 KMAD en 2023 en lien avec la déformation du mix des encours bruts LOA en faveur de la LOA génératrice d'intérêts et ce, malgré la baisse de l'encours ;
- Le coût de refinancement a augmenté en 2023 suite au remplacement de lignes de crédits, contractées à des taux bas ($\approx 2,5\%$) et arrivées à échéance, par des lignes de crédit à des taux élevés ($\approx 4,3\%$)

La baisse de la marge d'intérêt est également expliquée par la hausse des taux bancaires et la baisse des intérêts de crédit classique.

En 2023, le taux de marge a connu une stagnation pour s'établir à 92,9%.

VII.3.2.4. Commissions sur prestations de services

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Commissions sur crédit classique	45 631	44 429	-2,6%	50 904	14,6%
Frais d'acceptation dossiers	26 618	18 368	-31,0%	22 344	21,6%
Frais de crédit bureau	661	454	-31,3%	556	22,5%
Frais de gestion externes	14 041	13 011	-7,3%	15 354	18,0%
Prestations de services SOGEFINANCEMENT	1 800	1 800	0,0%	807	-55,2%
Prestations de service Sogeconso V2	0	2 247	>100%	2 393	6,5%
Frais d'inscription Surétés Mobilières	0	2 104	>100%	806	-61,7%
Autres frais sur prestations de services	2 510	6 445	>100%	8 644	34,1%
Frais d'acceptation LOA	31 769	22 601	-28,9%	16 016	-29,1%
TOTAL DES COMMISSIONS PERCUES	77 400	67 030	-13,4%	66 920	-0,2%

Source : EQDOM

Evolution des commissions sur prestations de services consolidés entre 2021 et 2022

En 2022, les commissions perçues ont baissé de 13,4% soit -10 370 KMAD en lien principalement avec la baisse de la production et la déformation du mix produit sur la LOA en faveur de la LOA avec taux moins génératrice de commissions (-17 418 KMAD de frais d'acceptation des dossiers) et ce, malgré la mise en place des commissions de servicing sur le projet de synergie avec SGMB Sogecosno V2 et l'augmentation des Autres frais sur prestations de services.

Evolution des commissions sur prestations de services consolidés entre 2022 et 2023

En 2023, les commissions perçues s'affichent à 66,9 MMAD (-0,2%) avec une baisse des frais d'acceptation LOA liée principalement à la déformation du mix produit LOA en faveur de la LOA avec taux moins génératrice de commissions (-6,6 MMAD de frais d'acceptation des dossiers) compensée par une hausse des frais d'acceptation dossiers sur les crédits classiques, des frais de gestion externes et des autres frais sur prestation de service.

VII.3.2.5. Produit net bancaire consolidé (PNB)

L'évolution du PNB de la société EQDOM sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Produits d'exploitation bancaire	2 067 764	1 921 367	-7,1%	1 839 198	-4,3%
Charges d'exploitation bancaire	1 487 006	1 331 472	-10,5%	1 285 854	-3,4%
PRODUIT NET BANCAIRE	580 758	589 895	1,6%	553 344	-6,2%

Source : EQDOM

Evolution du PNB consolidé entre 2021 et 2022

A fin 2022, le produit net bancaire consolidé d'EQDOM s'établit à 589,9 MMAD, en hausse de 1,6% par rapport à 2021. Cette hausse s'explique par une baisse des charges d'exploitation bancaire (-10,5%) plus importante que les produits d'exploitation bancaire (-7,1%).

La baisse des produits d'exploitation bancaire est tirée par celle des produits sur crédit-bail, en lien avec la baisse de l'encours, et la baisse des commissions sur acceptation des dossiers (en particulier sur la LOA du fait du changement de mix de la LOA en faveur de la LOA avec taux moins génératrice de commissions), tandis que celle des charges est liée à la baisse des encours en particulier sur la LOA.

Evolution du PNB consolidé entre 2022 et 2023

A fin 2023, le produit net bancaire consolidé d'EQDOM s'établit à 553,3 MMAD, en baisse de 6,2% par rapport à 2022. Cette baisse s'explique par une baisse des produits d'exploitation bancaire (-4,3%) tirée par la baisse de la marge d'intérêt plus importante que celle des charges d'exploitation bancaire (-3,4%).

Les produits d'exploitation bancaire consolidés d'EQDOM enregistrent une baisse de 4,3% passant ainsi de 1 921,4 MMAD en 2022 à 1 839,2 MMAD en 2023. Ce ralentissement s'explique principalement par un effet volume négatif en lien avec un manque de production au 2^{ème} semestre 2022 ayant entraîné une baisse significative des encours en 2022 impactant les produits d'exploitation bancaires de l'année 2023 en particulier sur les lignes « Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle » (-6,8%) et « Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location » (-3,5%).

VII.3.2.6. Résultat brut d'exploitation (RBE)

L'évolution du RBE de la société EQDOM sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
PRODUIT NET BANCAIRE	580 758	589 895	1,6%	553 344	-6,2%
Produits d'exploitation non bancaire	344	354	2,9%	2240	>100%
Charges d'exploitation non bancaire	0	0	0%	0	0%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	246 712	279 122	13,1%	286 733	2,7%
Charges de personnel	89 550	87 194	-2,6%	97 387	11,7%
Impôts et taxes	2 470	2 280	-7,7%	2 405	5,5%
Charges externes	140 924	171 012	21,4%	171 127	0,1%
Autres charges générales d'exploitation	2 841	4 041	42,2%	804	-80,1%

Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	10 927	14 595	33,6%	15 010	2,8%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	334 390	311 127	-7,0%	268 851	-13,6%

Source : EQDOM

Evolution du RBE entre 2021 et 2022

En 2022, le résultat brut d'exploitation s'élève à 311,1 MMAD en retrait de 7% résultant principalement d'une hausse plus importante des charges d'exploitation (+32,4 MMAD) par rapport au PNB (+9,1 MMAD).

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 13,1% par rapport à 2021 en lien principalement avec les effets compensés de :

- La hausse des charges externes de 21,4% (+30,1 MMAD), dont 13 MMAD d'effet de base suite à des reprises de provisions non récurrentes en 2021, avec une augmentation des frais de prestations de recouvrement en lien avec les actions de maîtrise du CNR et une hausse des frais de prestation IT en lien avec les projets de transformation ;
- La baisse des charges de personnel de 2,6% (-2,4 MMAD) ;
- La hausse des dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles (+3,7 MMAD) résultant de la mise en production des projets de transformation.

Evolution du RBE entre 2022 et 2023

En 2023, le résultat brut d'exploitation s'élève à 268,9 MMAD en retrait de 13,6% résultant principalement d'une hausse des charges générales d'exploitation (+7,6 MMAD) et d'une baisse du PNB (-36,5 MMAD).

Les charges générales d'exploitation sont en progression de 2,7% par rapport à 2022 en lien principalement avec une hausse sur les frais de personnel due aux recrutements et aux augmentations salariales compensée partiellement par une baisse des autres charges générales d'exploitation tandis que les autres frais sont restés globalement stables.

La hausse des charges du personnel est due à un effet volume suite à de nombreux recrutements ainsi qu'au coût d'harmonisation de la structure de la paie en janvier 2023.

Les commissions des intermédiaires et des apporteurs d'affaires sont proportionnelles à la hausse de la production.

La baisse des autres charges de 80% en 2023 est en lien avec un rappel d'impôt sur l'IR constaté en 2022 de 3,2 MMAD.

VII.3.2.7. Coefficient d'exploitation

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Produit net bancaire (1)	580 758	589 895	1,6%	553 344	-6,2%
Charges générales d'exploitation (2)	246 712	279 122	13,1%	286 733	2,7%
COEFFICIENT D'EXPLOITATION (2)/(1)	42,5%	47,3%	+4,8 pts	51,8%	+4,5 pts

Source : EQDOM

Evolution du coefficient d'exploitation entre 2021 et 2022

En 2022, le coefficient d'exploitation consolidé s'élève à 47,3%, en hausse de 4,8 pts par rapport à 2021 ce qui s'explique par la hausse des charges générales d'exploitation de 13,1% plus importante que la hausse du PNB de 1,6%.

Evolution du coefficient d'exploitation entre 2022 et 2023

En 2023, le coefficient d'exploitation consolidé s'élève à 51,8%, en hausse de 4,5 pts par rapport à 2022 ce qui s'explique par l'effet conjugué de la hausse des charges générales d'exploitation de 2,7% et la baisse du PNB de 6,2% en 2023.

VII.3.2.8. Résultat courant consolidé

L'évolution du résultat courant consolidé de la société EQDOM sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	334 390	311 127	-7,0%	268 851	-13,6%
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	427 187	456 770	6,9%	537 401	17,7%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	335 895	284 675	-15,2%	380 004	33,5%
Pertes sur créances irrécouvrables	23 914	104 330	>100%	112 203	7,5%
Autres dotations aux provisions	67 378	67 765	0,6%	45 194	-33,3%
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	203 528	319 906	57,2%	421 205	31,7%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	158 710	245 574	54,7%	371 751	51,4%
Récupérations sur créances amorties	16 241	13 652	-15,9%	14 667	7,4%
Autres reprises de provisions	28 577	60 680	>100%	34 787	-42,7%
MARGE D'EXPLOITATION (Résultat courant/PNB)	19,1%	29,5%	+10,5 pts	27,6%	-2,0 pts
RESULTAT COURANT	110 731	174 263	57,4%	152 655	-12,4%

Source : EQDOM

Evolution du résultat courant consolidé entre 2021 et 2022

A fin 2022, le résultat courant consolidé s'établit à 174,3 MMAD, soit une hausse de 57,4% par rapport à 2021, principalement expliquée par une provision de 45,7 MMAD comptabilisée en 2021 en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes, d'une hausse du PNB et d'une normalisation du CNR.

Le détail des explications de la hausse du résultat courant consolidé en 2022 :

- Le résultat brut d'exploitation est passé de 334,4 MMAD en 2021 à 311,1 MMAD en 2022, enregistrant une baisse de 7,0% expliquée principalement par une hausse plus importante des charges d'exploitation (+32,4 MMAD) par rapport au PNB (+9,1 MMAD) ;
- Les dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance affichent 284,7 MMAD en 2022 ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables affichent 104,3 MMAD en 2022 ;
- Les reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance ont connu une hausse de 54,7% en 2022 (+86,9 MMAD) ;
- La récupération sur créances amorties affiche 13,7 MMAD en 2022.

En 2022, la marge d'exploitation a connu une hausse de 10,5 pts et s'établit à 29,5% contre 19,1% en 2021.

Evolution du résultat courant consolidé entre 2022 et 2023

A fin 2023, le résultat courant consolidé s'établit à 152,7 MMAD, soit une baisse de 12,4% par rapport à 2022, principalement expliquée par la baisse du résultat brut d'exploitation (tirée par le retrait du PNB).

La baisse du résultat courant consolidé en 2023 s'explique également par les éléments suivants :

- Le résultat brut d'exploitation est passé de 311,1 MMAD en 2022 à 268,9 MMAD en 2023, enregistrant une baisse de 13,6% expliquée principalement par une baisse du PNB (-36,5 MMAD) ;
- Les dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance affichent 380,0 MMAD en 2023 ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables affichent 112,2 MMAD en 2023 ;
- Les reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance ont connu une hausse de 51,4% en 2023 ;

En 2023, la marge d'exploitation a connu une baisse de 2,0 pts et s'établit à 27,6% contre 29,5% en 2022.

VII.3.2.9. Coût net du risque (CNR)

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Dot aux prov pour créances et engagements par signature en souffrance	335 895	284 675	-15,2%	380 004	33,5%
Pertes sur créances irrécouvrables	23 914	104 330	>100%	112 203	7,5%
Rep de prov pour créances et engagements par signature en souffrance	158 710	245 574	54,7%	371 751	51,4%
Récupérations sur créances amorties	16 241	13 652	-15,9%	14 667	7,4%
CNR consolidé*	184 858	129 779	-29,8%	105 789	-18,5%
Encours comptable net **	7 494 326	6 985 188	-6,8%	6 991 326	0,1%
CNR consolidé en % de l'encours comptable net	2,47%	1,86%	-0,61 pts	1,51%	-0,34 pts

Source : EQDOM

(*) Le calcul du CNR n'intègre pas les autres dotations et les autres reprises de provisions afin de refléter le CNR relatif au risque client.

(**) Il intègre les créances sur la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location

Evolution du Coût Net du Risque entre 2021 et 2022

En 2022, le Coût Net du Risque s'élève à 129,8 MMAD contre 184,9 MMAD en 2021, en baisse de 29,8% expliquée principalement par :

- La baisse des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 15,2% (-51,2 MMAD) ;
- La hausse des pertes sur créances irrécouvrables de plus de 100% (+80,4 MMAD). Les passages en pertes et les radiations sont quasi-neutres sur le CNR, étant donné que cela concerne que les créances couvertes par des provisions. D'un point de vue mécanique comptable, ces opérations se traduisent par une reprise de la provision préalablement enregistrée et par un passage en pertes de la créance correspondante. En 2022, le niveau de passage en pertes a connu une hausse suite à l'adoption du mécanisme de radiation. Cette hausse a impacté à la fois les pertes et les reprises de provisions.
- La hausse des reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 54,7% (+86,9 MMAD).

La baisse du Coût Net du Risque d'EQDOM en 2022 s'explique également par :

- La sortie de crise COVID et la réouverture définitive des frontières ayant permis la reprise du secteur touristique et des activités connexes ;
- La stabilisation de la dégradation des dossiers moratoires ;
- Une meilleure qualité de l'octroi traduite par l'amélioration des indicateurs de risque à l'octroi ;
- Une amélioration des performances du recouvrement à l'issue des renforts de ressources et de la revue de certains processus de recouvrement.

Evolution du Coût Net du Risque entre 2022 et 2023

En 2023, le Coût Net du Risque s'élève à 105,8 MMAD contre 129,8 MMAD en 2022, en baisse de 18,5% expliquée par le renfort en recouvrement et l'amélioration de la qualité de l'octroi. Ainsi on note :

- La hausse des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 33,5% ;
- La hausse des pertes sur créances irrécouvrables 7,5% (+7,9 MMAD) en lien avec la politique recouvrement visant à assainir les encours en souffrance
- La hausse des reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 51,4% (+126,2 MMAD).

La hausse des variations des dotations et reprises de provisions entre 2023 et 2022 ne traduit pas de dégradation de la qualité du portefeuille ni du coût du risque (amélioration du coût net du risque en 2023 grâce à une meilleure qualité de l'octroi et de meilleures performances du recouvrement) mais d'un ajustement comptable quasi équivalent se matérialisant sur les dotations et les reprises avec effet neutre sur le résultat.

Confirmation en fin d'année 2023 de l'amélioration de la chronique du CNR entamée en 2022 avec un CNR 2023 à 104 bps vs 123 bps en 2022.

La baisse du CNR expliquée essentiellement par la revue des conditions d'octroi de crédit et les bonnes performances du recouvrement.

VII.3.2.10. Dotations aux provisions pour autres éléments de passif

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Autres dotations aux provisions	67 378	67 765	0,6%	45 194	-33,3%
Autres reprises de provisions	28 577	60 680	>100%	34 787	-42,7%
Dotations aux prov. pour autres éléments de passif	38 801	7 085	-81,7%	10 407	46,9%

Source : EQDOM

Evolution des dotations aux provisions pour autres éléments de passif entre 2021 et 2022

En 2022, les dotations aux provisions pour autres éléments de passif affichent une baisse de 81,7% vs l'année précédente en lien avec la provision de 45,7 MMAD comptabilisée en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes ayant impacté l'année 2021.

Les dotations et reprises des provisions pour autres éléments de passif contiennent un reclassement de la provision de 2021 de 45,6 MMAD (dotation et reprise du même montant).

Les provisions contiennent de plus :

- Une provision d'ordre RH de -5 MMAD ;
- Une provision pour nouvelles fraudes de -5 MMAD ;
- Une reprise de provision liée à l'étalement du don Covid 2020 de +2 MMAD ;
- Une reprise de provision en lien avec un ancien litige social de +1 MMAD.

Evolution des dotations aux provisions pour autres éléments de passif entre 2022 et 2023

En 2023, les dotations aux provisions pour autres éléments de passif affichent une hausse de 46,9% par rapport à 2022 expliquée par une baisse des autres reprises de provisions (-42,7%) plus importante que la baisse des autres dotations aux provisions (-33,3%).

Les reprises concernent des provisions devenues sans objet.

L'objet des nouvelles dotations constituées en 2023 est de couvrir le risque lié aux suspens bancaires.

VII.3.2.11. Résultat net consolidé

L'évolution du résultat net consolidé de la société EQDOM sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
RESULTAT COURANT	110 731	174 263	57,4%	152 655	-12,4%
Produits non courants	0	66	>100%	19 023	>100%
Charges non courantes	6 334	11 392	79,9%	17 796	56,2%
RESULTAT AVANT IMPOTS	104 397	162 937	56,1%	153 882	-5,6%
Impôts sur les résultats	71 106	74 026	4,1%	64 757	-12,5%
RESULTAT NET DU GROUPE	33 291	88 911	>100%	89 125	0,2%
Part du groupe	32 603	88 316	>100%	88 571	0,3%
Part des intérêts minoritaires	688	595	-13,5%	554	-6,9%

Source : EQDOM

Evolution du résultat net consolidé entre 2021 et 2022

En 2022, le résultat net du groupe s'établit à 88,9 MMAD en hausse de plus de 100% par rapport à l'année précédente (+55,6 MMAD) qui avait été marquée par une provision pour risques et charges de 45,7 MMAD en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes, principalement grâce à la normalisation du niveau de CNR qui a baissé de près de 30% (soit 55 MMAD) en 1 an.

Evolution du résultat net consolidé entre 2022 et 2023

En 2023, le résultat net du groupe s'établit à 89,1 MMAD en hausse de 0,2% par rapport à l'année précédente (+0,2 MMAD). Il est marqué par une baisse du PNB en lien principalement avec un effet volume négatif sur les encours venant d'une baisse de la production en 2022 et de la hausse de la charge de refinancement. Le CNR est en baisse et les frais d'exploitation ont une hausse maîtrisée.

En 2023, le résultat avant impôts a baissé de 5,6% affichant 153,9 MMAD en 2023 suite à l'effet compensé de la baisse du résultat courant (-12,4%), la hausse des produits non courants (>100%) et la hausse des charges non courantes (+56,2%).

En 2023, le résultat net du groupe a également été impacté par la hausse du résultat non courant (+>100%) et la baisse de l'impôt sur les résultats (-12,5%) qui représente 73% du résultat net du groupe en 2023 (contre 83% en 2022).

VII.3.3. Présentation et analyse du bilan consolidé

Le tableau suivant détaille les éléments du bilan d'EQDOM sur la période 2021-2023 :

ACTIF (En KMAD)	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	175	2 784	>100%	6 825	>100%
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	118 033	106 698	-9,6%	111 769	4,8%
• A vue	118 033	106 698	-9,6%	111 769	4,8%
• A terme	0	0	0%	0	0%
3. Créances sur la clientèle	6 117 378	5 629 627	-8,0%	5 502 063	-2,3%
• Crédits de trésorerie et à la consommation	5 685 604	5 242 911	-7,8%	5 220 079	-0,4%
• Crédits à l'équipement	0	0	0%	0	0%
• Crédits immobiliers	0	0	0%	0	0%
• Autres crédits	431 774	386 716	-10,4%	281 984	-27,1%
4. Opérations de crédit-bail et de location	1 376 948	1 355 561	-1,6%	1 489 263	9,9%
5. Créances acquises par affacturage	0	0	0%	0	0%
6. Titres de transaction et de placement	12 977	10 227	-21,2%	84 848	>100%
7. Autres actifs	103 475	222 009	>100%	290 705	30,9%
8. Titres d'investissement	0	0	0%	0	0%
9. Titres de participation et emplois assimilés	0	0	0%	0	0%
10. Titres mis en équivalence	0	0	0%	0	0%
11. Créances subordonnées	0	0	0%	0	0%
12. Immobilisations incorporelles	50 774	56 436	11,2%	62 455	10,7%
13. Immobilisations corporelles	49 396	45 019	-8,9%	41 512	-7,8%
14. Ecart d'acquisition	0	0	0%	0	0%
Total de l'Actif	7 829 157	7 428 361	-5,1%	7 589 440	2,2%

Source : EQDOM

PASSIF (En KMAD)	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	76 087	66 545	-12,5%	126 294	89,8%
2. Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	273 674	1 160 366	>100%	2 299 071	98,1%
• A vue	132 742	216 565	63,1%	242 953	12,2%
• A terme	140 932	943 801	>100%	2 056 118	>100%
3. Dépôts de la clientèle	0	0	0%	0	0%
4. Titres de créance émis	5 560 276	4 150 722	-25,4%	3 160 673	-23,9%
• Titres de créance négociables émis	5 560 276	4 150 722	-25,4%	3 160 673	-23,9%
• Emprunts obligataires émis	0	0	0%	0	0%
• Autres titres de créance émis	0	0	0%	0	0%
5. Autres passifs	345 828	448 938	29,8%	396 538	-11,7%
6. Ecart d'acquisition	0	0	0%	0	0%
7. Provisions pour risques et charges	106 455	113 540	6,7%	121 948	7,4%
8. Provisions réglementées	0	0	0%	0	0%
9. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0	0%	0	0%
10. Dettes subordonnées	0	0	0%	0	0%
11. Primes liées au capital	83 325	83 325	0,0%	83 325	0,0%
12. Capital	167 025	167 025	0,0%	167 025	0,0%
13. Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0	0%	0	0%
14. Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	1 183 196	1 148 989	-2,9%	1 145 441	-0,3%
• Part du groupe	1 183 178	1 148 971	-2,9%	1 145 423	-0,3%
• Part des intérêts minoritaires	18	18	0,0%	18	0,0%
15. Résultat net de l'exercice (+/-)	33 291	88 911	>100%	89 125	0,2%
• Part du groupe	32 603	88 316	>100%	88 571	0,3%
• Part des intérêts minoritaires	688	595	-13,5%	554	-6,9%
Total du Passif	7 829 157	7 428 361	-5,1%	7 589 440	2,2%

Source : EQDOM

Le total bilan consolidé d'EQDOM s'établit à 7 589,4 MMAD en 2023 contre 7 428,4 MMAD en 2022, ce qui représente une variation annuelle de 2,2% entre 2022 et 2023.

VII.3.3.1. Crédits consolidés

L'encours des crédits par catégorie a évolué, sur la période 2021-2023, de la manière suivante :

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	118 033	106 698	-9,6%	111 769	4,8%
Créances sur la clientèle	6 117 378	5 629 627	-8,0%	5 502 063	-2,3%
• Créances de trésorerie et à la consommation	5 685 604	5 242 911	-7,8%	5 220 079	-0,4%
Dont crédit-bail et de location			0%		0%
• Créances à l'équipement	-		0%		0%
• Créances immobilières	-		0%		0%
• Autres crédits	431 774	386 716	-10,4%	281 984	-27,1%
Opérations de crédit-bail et de location	1 376 948	1 355 561	-1,6%	1 489 263	9,9%
TOTAL CREDITS	7 612 359	7 091 886	-6,8%	7 103 095	0,2%

Source : EQDOM

Evolution des Crédits entre 2021 et 2022

Au terme de l'exercice 2022, le total des crédits s'est établi à 7 091,9 MMAD, soit une baisse de 6,8% par rapport à 2021. Cette baisse est principalement expliquée par la baisse des créances sur la clientèle (-8,0%) et la baisse des opérations de crédit-bail et de location (-1,6%) en lien avec la baisse de la production 2022 (crise sanitaire, fermeture des frontières, volonté d'EQDOM de cibler les clients les moins risqués en 2022 pour normaliser le CNR, et une pénurie de certaines gammes premium sur lesquelles se positionne EQDOM sur le marché automobile) qui n'a pas permis de compenser l'amortissement naturel des encours clients.

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés, qui représentent 1,5% sur le total des crédits, ont baissé passant de 118 033 KMAD en 2021 à 106 698 KMAD en 2022.

Evolution des Crédits entre 2022 et 2023

Au terme de l'exercice 2023, le total des crédits s'est établi à 7 103,1 MMAD, soit une hausse de 0,2% par rapport à 2022. Cette hausse est principalement expliquée par la progression créances sur les établissements de crédit et assimilés de 4,8% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 111,8 MMAD ainsi que la hausse des opérations de crédit-bail et de location (+9,9%) en lien avec la hausse de la production sur ce segment en 2023.

Les créances sur la clientèle, affichant 5 502,1 MMAD, ont connu une baisse de 2,3% en 2023 suite à la baisse des crédits de trésorerie et à la consommation (-0,4%) et la baisse des autres crédits (-27,1%). La variation des créances sur la clientèle trouve son origine essentiellement dans la baisse de la production au courant du S2/2022 qui a impacté celui de 2023.

Le total des crédits représente 94% de l'actif consolidé d'EQDOM contre 95% l'année précédente.

La part des créances en souffrances dans les encours Eqdom est passée de 21% à 19%, grâce à :

- Stabilisation de la qualité globale de la nouvelle production avec un pilotage continu du dispositif des indicateurs de risque et des dépassements des cibles de H6 (High Risk à 6 mois d'observation)
- Amélioration continue de la qualité du stock d'encours (amélioration significative des indicateurs de la dégradation du stock des encours sains notamment les 12MDR).
- Lancement d'un programme de write off ciblé respectant les exigences réglementaires.
- Recouvrements amiable et contentieux résilients avec une amélioration notable de la performance globale.

- Projet d'outil recouvrement en phase de généralisation sur la pré-déchéance du terme.

La ventilation de l'encours brut et des dépréciations par niveau de risque sur la période se présente comme suit :

En MMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Encours brut (1)	10 651	9 913	-6,9%	9 925	0,1%
Encours sains	8 661	7 929	-8,5%	8 049	1,5%
Encours en défaut pré-douteux	227	178	-21,5%	123	-31,0%
Encours en défaut douteux	91	91	0,8%	84	-8,5%
Encours en défaut compromis (2)	1 672	1 715	2,6%	1 669	-2,6%
Dépréciations (provision cumulée)	1 456	1 486	2,1%	1 493	0,5%
Dépréciations des encours pré-douteux	47	35	-25,5%	25	-29,5%
Dépréciations des encours douteux	46	46	0,0%	43	-5,7%
Dépréciations des encours compromis	1 363	1 405	3,1%	1 425	1,4%
Encours net *	9 194	8 427	-8,3%	8 432	0,1%
Taux de contentieux (2)/(1)	15,7%	17,3%	+1,6 pts	16,8%	-0,5 pts

Source : EQDOM

(*) Encours net = Encours brut – dépréciations

A fin 2022, l'encours brut consolidé s'établit à 9 913 MMAD affichant une baisse de 6,9% par rapport à 2021 en lien principalement avec une baisse de la production en 2022. Les dépréciations ont pour leurs parts connu une hausse de 2,1% pour s'établir à 1 486 MMAD contre 1 456 MMAD en 2021.

Le taux de contentieux est en hausse de 1,6 pts pour d'établir à 17,3% en 2022 contre 15,7% à fin 2021.

A fin 2023, l'encours brut consolidé s'établit à 9 925 MMAD affichant une stabilité (+0,1%) par rapport à 2022. Les dépréciations ont connu une hausse de 0,5% affichant 1 493 MMAD contre 1 486 MMAD en 2022.

Le taux de contentieux est en baisse de 0,5 pts pour d'établir à 16,8% en 2023 contre 17,3% en 2022.

VII.3.3.2. Actifs divers consolidés

L'évolution des actifs divers, sur la période 2021-2023, se détaille comme suit :

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	175	2 784	>100%	6 825	>100%
Autres actifs	103 475	222 009	>100%	290 705	30,9%
Immobilisations incorporelles	50 774	56 436	11,2%	62 455	10,7%
Immobilisations corporelles	49 396	45 019	-8,9%	41 512	-7,8%
Titres de transaction et de placement	12 977	10 227	-21,2%	84 848	>100%

Source : EQDOM

Les autres actifs sont composés de « Etat », « Personnel », « Divers autres débiteurs » et « comptes de régularisation actif ».

Evolution des actifs divers entre 2021 et 2022

Les valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux sont passés de 0,2 MMAD en 2021 à 2,8 MMAD en 2022 réalisant une augmentation de plus de 100%.

A fin 2022, les autres actifs ont connu une hausse de 118,5 MMAD, dont 99,8 MMAD liés à un changement de méthode sur les comptes de régularisation actif afin de mieux refléter la situation comptable, pour s'établir à 222,0 MMAD en 2022 contre 103,5 MMAD à fin 2021.

L'état de changement de méthode relatif à l'exercice 2022 se présente comme suit :

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine de la situation financière et les résultats
I - Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Incidence

Source : EQDOM – Comptes sociaux

Les immobilisations corporelles affichent une diminution de 8,9% pour s'établir à 45 MMAD en raison des amortissements des coûts de l'immeubles d'exploitation et l'absence d'investissements significatifs au cours de l'année 2022.

Quant aux immobilisations incorporelles, elles s'établissent à 56,4 MMAD en 2022 en 2022, en hausse de 11,2% suite aux investissements en logiciels informatiques effectués en 2022.

Evolution des actifs divers entre 2022 et 2023

Les valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux ont enregistré une augmentation de plus de 100% en passant de 2,8 MMAD en 2022 à 6,8 MMAD en 2023.

A fin 2023, les autres actifs ont connu une hausse de 68,7 MMAD pour s'établir à 290,7 MMAD en 2023, liés à la hausse du compte des encaissements en instance d'affectation. Les autres actifs représentent 4% du total bilan en 2023 contre 3% du total bilan en 2022, soit une hausse de 1pt durant cette période.

Les immobilisations corporelles affichent une diminution de 7,8% pour s'établir à 41,5 MMAD en raison des amortissements des coûts de l'immeubles d'exploitation et l'absence d'investissements significatifs au cours de l'année 2023.

Quant aux immobilisations incorporelles, elles s'établissent à 62,5 MMAD en 2023, en hausse de 10,7% suite aux développements en logiciels informatiques effectués en 2023.

Les titres de transaction et de placement ont augmenté de 74,6 MMAD en 2023 vs 2022 avec le placement temporaire en OPCVM d'un excédent de trésorerie.

VII.3.3.3. Endettement

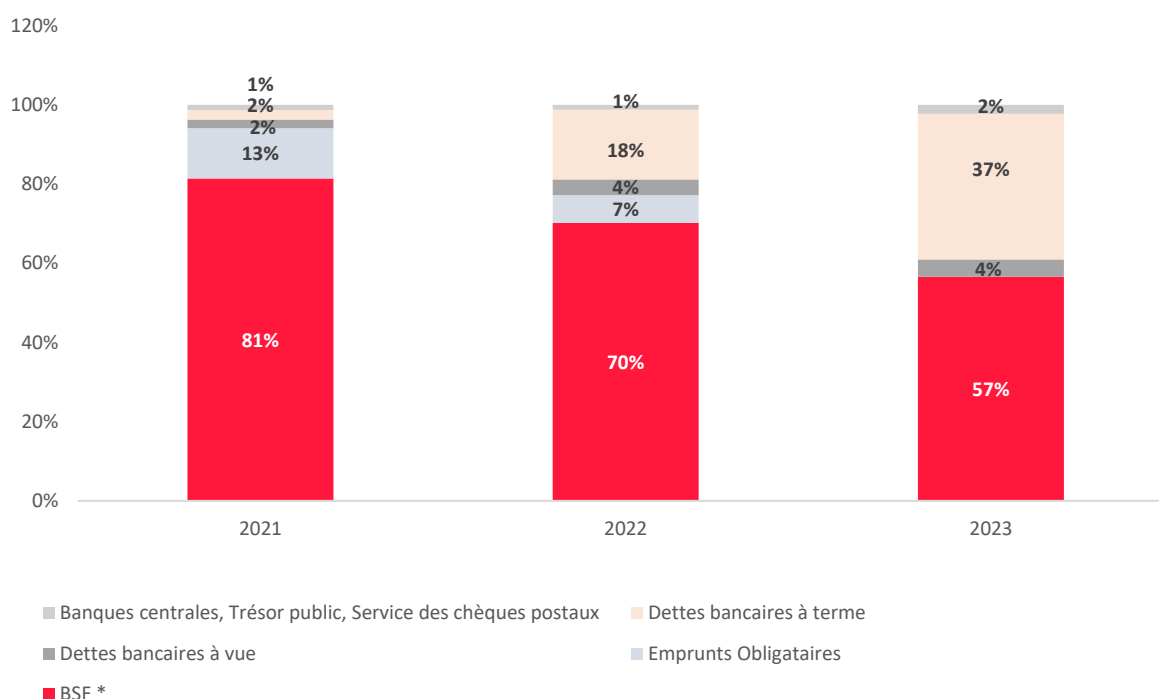
L'évolution de l'endettement d'EQDOM entre 2021 et 2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	76 087	66 545	-12,5%	126 294	89,8%
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	273 674	1 160 366	>100%	2 299 071	98,1%
• A vue	132 742	216 565	63,1%	242 953	12,2%
• A terme	140 932	943 801	>100%	2 056 118	>100%
Titres de créance émis	5 560 276	4 150 722	-25,4%	3 160 673	-23,9%
• Bons de Sociétés de Financement (BSF)	4 758 700	3 724 700	-21,7%	3 128 000	-16,0%
• Emprunts Obligataires	750 000	375 000	-50,0%	0	-100%
• Intérêts courus à payer	51 576	51 022	-1,1%	32 673	-36,0%
ENDETTEMENT	5 910 037	5 377 633	-9,0%	5 586 038	3,9%

Source : EQDOM

La répartition de l'endettement d'EQDOM sur la période étudiée se présente comme suit :

Répartition de l'endettement



(*) Y compris les intérêts courus à payer

Source : EQDOM

Evolution de l'endettement entre 2021 et 2022

A fin 2022, l'endettement de la société EQDOM enregistre une baisse annuelle de 9,0% pour s'établir à 5,4 milliards de dirhams en raison d'une baisse du besoin suite à la baisse de l'encours clients.

L'analyse de la ventilation de l'endettement d'EQDOM par type de crédit fait ressortir une prédominance des titres de créance émis qui représentent 77% de l'endettement global en 2022 même si cette part a baissé venant de 94% en 2021 au profit des dettes envers les établissements de crédits et assimilés moins impactées que les BSF par la hausse du taux directeur en septembre 2022.

Evolution de l'endettement entre 2022 et 2023

A fin 2023, l'endettement de la société EQDOM enregistre une hausse de 3,9% pour s'établir à 5,6 milliards de dirhams en raison principalement de la hausse du besoin de refinancement qui est liée principalement aux besoins de l'activité d'EQDOM, plus précisément à la hausse de la production nette d'EQDOM de 26% en 2023, dont le remboursement des dettes de financement arrivant à l'échéance.

L'analyse de la ventilation de l'endettement d'EQDOM par type de crédit fait ressortir une prédominance des titres de créance émis qui représentent 57% de l'endettement global en 2023 mais dont la part a baissé par rapport à 77% en 2022. Cette baisse est due principalement à la diminution de 16% des émissions de bons de société de financement (BSF) au profit de la dette envers les établissements bancaires dont les taux ont été moins impactés en 2023 suite à la hausse du taux directeur depuis septembre 2022. Ainsi, les dettes à terme sur les établissements

bancaires ont connu une hausse de plus de 100% affichant 2,06 milliards de dirhams en 2023. De plus, EQDOM a remboursé intégralement l'emprunt obligataire cette année.

VII.3.3.4. Passifs divers consolidés

L'évolution des passifs divers se présente de la manière suivante sur la période 2021-2023 :

PASSIF (En KMAD)	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Autres passifs	345 828	448 938	29,8%	396 538	-11,7%
Provisions pour risques et charges	106 455	113 540	6,7%	121 948	7,4%

Source : EQDOM

Les autres passifs sont composés de « Comptes de régularisation » et de « Créiteurs divers ».

Evolution des passifs divers entre 2021 et 2022

En 2022, les autres passifs enregistrent une hausse de 29,8% pour se chiffrer à 448,9 MMAD contre 345,8 MMAD en 2021.

L'augmentation des autres passifs est principalement liée à un changement de méthode comptable de séparation des comptes de régulations entre les autres actifs et les autres passifs afin d'apporter une meilleure appréciation de la situation comptable (augmentation des autres actifs également).

En détail :

- ✓ Dettes envers l'état en stabilité vs 2021
- ✓ Dette envers les organismes de prévoyance et les personnels, en stagnation par rapport à 2021
- ✓ Dette envers les fournisseurs en stabilité vs 2021
- ✓ Divers autres créiteurs et comptes de régularisation en hausse de 85 MMAD en lien avec le changement de méthode comptable pour séparer les comptes de régularisation actifs et passifs.

Les provisions pour risques et charges enregistrent une hausse de 6,7% affichant 113,5 MMAD en 2022.

Evolution des passifs divers entre 2022 et 2023

En 2023, les autres passifs enregistrent une baisse de 11,7% et affichent 396,5 MMAD contre 448,9 MMAD en 2022.

Les provisions pour risques et charges enregistrent une hausse de 7,4% affichant 121,9 MMAD en 2023.

Les autres passifs ont connu une baisse de 11,7% est liée à l'évolution des postes suivants :

- ✓ Dettes envers l'états, en baisse de 9,6 % pour s'établir à 149 MMAD en 2023 contre 164 MMAD en 2022 en lien avec la baisse de la TVA à décaisser et de l'IS ;
- ✓ Divers autres créiteurs et comptes de régularisation, en baisse de 10.5% affichant 224,7 MMAD en 2023 contre 251 MMAD en 2022

VII.3.3.5. Fonds propres et assimilés

L'évolution des fonds propres et assimilés d'EQDOM entre 2021 et 2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Primes liées au capital	83 325	83 325	0,0%	83 325	0,0%

Capital	167 025	167 025	0,0%	167 025	0,0%
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	1 183 196	1 148 989	-2,9%	1 145 441	-0,3%
Résultat net de l'exercice	33 291	88 911	>100%	89 125	0,2%
FONDS PROPRES ET ASSIMILES	1 466 837	1 488 250	1,5%	1 484 916	-0,2%

Evolution des fonds propres et assimilés entre 2021 et 2022

En 2022, les fonds propres et assimilés ont connu une hausse de 1,5% due essentiellement à la hausse du résultat net de l'exercice.

Evolution des fonds propres et assimilés entre 2022 et 2023

En 2023, les fonds propres et assimilés ont connu une baisse de 0,2% due essentiellement à la baisse de 0,3% des réserves consolidées, de la distribution des dividendes, des écarts de réévaluation, des écarts de conversion et des différences sur mises en équivalence. Ils représentent 20% du total bilan consolidé d'EQDOM en 2023.

La baisse des réserves s'explique par la distribution des dividendes.

VII.3.3.6. *Ressources de financement*

Le tableau ci-après présente l'évolution des ressources de financement d'EQDOM (consolidé) entre 2021 et 2023 :

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
FONDS PROPRES ET ASSIMILES (1)	1 466 837	1 488 250	1,5%	1 484 916	-0,2%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	76 087	66 545	-12,5%	126 294	89,8%
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	273 674	1 160 366	>100%	2 299 071	98,1%
Titres de créance émis	5 560 276	4 150 722	-25,4%	3 160 673	-23,9%
ENDETTEMENT (2)	5 910 037	5 377 633	-9,0%	5 586 038	3,9%
RESSOURCE DE FINANCEMENT (1) + (2)	7 376 874	6 865 883	-6,9%	7 070 954	3,0%

Source : EQDOM

Evolution des ressources de financement entre 2021 et 2022

A fin 2022, les ressources de financement affichent 6,9 milliards de dirhams avec une baisse de 6,9% qui s'explique principalement par la baisse du besoin de financement. EQDOM enregistre une baisse des titres de créance émis (-25,4%) au profit d'une hausse des dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés dont les taux ont été moins impactés en 2022 suite à la hausse du taux directeur en septembre 2022.

Evolution des ressources de financement entre 2022 et 2023

A fin 2023, les ressources de financement affichent 7,1 milliards de dirhams avec une hausse de 3% qui s'explique principalement par la hausse de 98,1% des dettes envers les établissements de crédit et assimilés et la baisse de 23,9% des titres de créance émis.

A fin 2023, l'endettement de la société EQDOM enregistre une hausse de 3,9% pour s'établir à 5,6 milliards de dirhams en raison principalement de la hausse du besoin de refinancement.

En 2023, les ressources de financement ont financé les besoins de la production, les charges d'exploitations et les investissements (particulièrement IT).

VII.3.3.7. *Rentabilité des fonds propres consolidés*

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la rentabilité des fonds propres consolidés sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Résultat net	33 291	88 911	>100%	89 125	0,2%
Fonds propres moyens ⁽¹⁾	1 470 538	1 416 443	-3,7%	1 397 565	-1,3%
ROE ⁽²⁾	2,3%	6,3%	+4,0 pts	6,4%	+0,1 pts

Source : EQDOM

(1) $\text{Fonds propres moyens} = (\text{Fonds propres } N + \text{fonds propres } (N-1) - \text{Résultat net } (N + N-1)) / 2$

(2) $\text{ROE} = \text{Résultat net} / \text{fonds propres moyens}$

Evolution du ROE entre 2021 et 2022

Le ROE consolidé d'EQDOM enregistre une hausse entre 2021 et 2022, passant de 2,3% en 2021 à 6,3% en 2022, grâce à la hausse du résultat net s'affichant à 88,9 MMAD.

Evolution du ROE entre 2022 et 2023

Le ROE consolidé d'EQDOM enregistre une stabilité entre 2022 et 2023, passant de 6,3% en 2022 à 6,4% en 2023, suite à la stabilité du résultat net s'affichant à 89,1 MMAD.

VII.3.3.8. Rentabilité de l'actif consolidé

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la rentabilité des actifs consolidés sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Résultat net	33 291	88 911	>100%	89 125	0,2%
Actif moyen ⁽³⁾	7 735 732	7 628 759	-1,4%	7 508 901	-1,6%
ROA ⁽⁴⁾	0,43%	1,17%	+0,74 pts	1,19%	+0,02 pts

Source : EQDOM

(3) $\text{Actif moyen} = (\text{Actif } N + \text{Actif } N-1) / 2$

(4) $\text{ROA} = \text{résultat net} / \text{actif moyen}$

Evolution du ROA entre 2021 et 2022

Le ROA consolidé d'EQDOM enregistre une hausse de 0,74 pts entre 2021 et 2022, expliquée par une hausse du résultat net s'affichant à 88,9 MMAD.

Evolution du ROA entre 2022 et 2023

Le ROA consolidé d'EQDOM enregistre une stabilité entre 2022 et 2023, expliquée par une stabilité du résultat net s'affichant à 89,1 MMAD et une baisse de l'actif moyen de 1,6%.

VII.3.4. Présentation et analyse du tableau de flux de trésorerie consolidé

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du tableau de flux de trésorerie consolidés sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 067 764	1 921 343	-7,1%	1 839 149	-4,3%
Récupérations sur créances amorties	16 241	13 652	-15,9%	14 667	7,4%
Produits d'exploitation non bancaire perçus	344	354	2,9%	2 240	>100%
Charges d'exploitation bancaire versées	154 384	147 108	-4,7%	163 249	11,0%
Charges d'exploitation non bancaire versées	0	0	0%	0	0%
Charges générales d'exploitation versées	235 786	264 527	12,2%	271 723	2,7%
Impôts sur les résultats versés	76 176	105 127	38,0%	79 648	-24,2%
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	1 618 003	1 418 587	-12,3%	1 341 436	-5,4%
Variation de :					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	25 054	11 335	-54,8%	-5 071	<-100%
Créances sur la clientèle	-367 903	487 751	>100%	127 564	-73,8%
Titres de transaction et de placement	0	0	0%	0	0%
Autres actifs	141 456	-118 534	<-100%	-68 696	42,0%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	34 854	21 387	-38,6%	-133 702	<-100%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-446 297	886 692	>100%	1 138 705	28,4%
Dépôts de la clientèle	0	0	0%	0	0%
Titres de créance émis	594 644	-1 409 554	<-100%	-990 049	29,8%
Autres passifs	-1 514 230	-1 202 822	20,6%	-1 343 784	-11,7%
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-1 532 422	-1 323 745	13,6%	-1 275 033	3,7%
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	85 581	94 842	10,8%	66 403	-30,0%
Produit des cessions d'immobilisations financières	0	0	0%	0	0%
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0%	0	0%
Acquisition d'immobilisations financières	0	0	0%	0	0%
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	53 514	15 881	-70,3%	30 247	90,5%
Intérêts perçus	0	0	0%	0	0%
Dividendes perçus	0	0	0%	0	0%
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-53 514	-15 881	70,3%	-30 247	-90,5%
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	0	0	0%	0	0%
Emission de dettes subordonnées	0	0	0%	0	0%
Emission d'actions	0	0	0%	0	0%
Remboursement des capitaux propres et assimilés	0	0	0%	0	0%
Intérêts versés	0	0	0%	0	0%
Dividendes versés	108 566	66 810	-38,5%	91 864	37,5%
V. Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-108 566	-66 810	38,5%	-91 864	-37,5%
VI. Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	-76 499	12 151	>100%	-55 708	<-100%
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	587	-75 912	<-100%	-63 761	16,0%
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice (VI+VII)	-75 912	-63 761	16,0%	-119 469	-87,4%

Source : EQDOM

Evolution de la trésorerie entre 2021 et 2022

A fin 2022, la trésorerie consolidée enregistre une hausse de 16% pour s'établir à -63 761 KMAD contre -75 912 KMAD en 2021. Cette évolution s'explique par l'effet compensé de :

- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 10,8% expliquée principalement par l'effet combiné de la hausse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés, de la hausse des créances sur la clientèle et de la baisse des titres de créances émis ;
- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement de 70,3% suite à la baisse des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles (15 881 KMAD en 2022 contre 53 514 KMAD en 2021) ;
- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités financement de 38,5% expliquée par la baisse des distributions de dividendes (66 810 KMAD en 2022 contre 108 566 KMAD en 2021).

Evolution de la trésorerie entre 2022 et 2023

A fin 2023, la trésorerie consolidée enregistre une baisse de 87,4% pour s'établir à -119 469 KMAD contre -63 761 KMAD en 2022. Cette baisse s'explique par l'effet compensé de :

- La baisse des flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges de 5,4% en passant de 1 418 587 KMAD en 2022 à 1 341 436 KMAD en 2023. Cette baisse est en lien avec la baisse des produits d'intérêts, des charges de refinancement et des charges d'exploitation ;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 30% expliquée principalement par l'effet combiné de la hausse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés, de la baisse des créances sur la clientèle et de la baisse des Immobilisations données en crédit-bail et en location affichant -133 702 KMAD en 2023 ;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement de 90,5% suite à la hausse des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles (30 247 KMAD en 2023 contre 15 881 KMAD en 2022) ;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement de 37,5% expliquée par la hausse des distributions de dividendes (91 864 KMAD en 2023 contre 66 810 KMAD en 2022).

VII.3.5. Analyse des engagements hors bilan consolidés

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des engagements donnés et reçus par EQDOM pour les 3 derniers exercices :

En KMAD	2021	2022	Evol. 22/21	2023	Evol. 23/22
Engagements donnés	49 872	22 472	-54,9%	16 083	-28,4%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	49 872	22 472	-54,9%	16 083	-28,4%
Engagements reçus	2 655 618	652 387	-75,4%	727 658	11,5%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 655 618	652 387	-75,4%	727 658	11,5%
Valeurs et suretés reçues en garantie	53 463	51 210	-4,2%	47 549	-7,1%
Hypothèques	53 463	51 210	-4,2%	47 549	-7,1%

Source : EQDOM

Les engagements donnés sont constitués d'engagements de financement donnés en faveur de la clientèle. Les engagements reçus correspondent pour leur part aux engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

Evolution des engagements hors bilan entre 2021 et 2022

En 2022, les engagements donnés par EQDOM ont baissé de 54,9% par rapport à 2021 pour s'établir 22 472 KMAD contre 49 872 KMAD en 2021 en lien avec la baisse de production sur le produit LOA.

Les engagements reçus par EQDOM ont baissé de 75,4% en 2022 suite à un effet de rattrapage de la comptabilisation de fin 2021 qui n'avait pas été actualisée.

Evolution des engagements hors bilan entre 2022 et 2023

En 2023, les engagements donnés par EQDOM ont baissé de 28,4% par rapport à 2022 pour s'établir 16 083 KMAD contre 22 472 KMAD en 2022.

Les engagements reçus par EQDOM ont augmenté de 11,5% en 2023 expliqués par une baisse de l'utilisation de la facilité de caisse à cette date.

VII.3.6. Règles de gestion

VII.3.6.1. Ratio de solvabilité

L'évolution du ratio de solvabilité, calculé conformément aux exigences de Bank Al Maghrib, sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

	2021	2022	2023
Ratio de solvabilité (consolidé)	16,7%	17,6%	16,7%
Ratio de solvabilité (social)	16,7%	17,6%	16,7%

Source : EQDOM

Ratio de solvabilité = total des fonds propres / total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondérés.

Note : Le niveau réglementaire minimal fixé par BAM est de 12%.

Le ratio de solvabilité d'EQDOM a atteint 16,7% à la fin de l'exercice 2023 contre 17,6% en 2022 et 16,7% en 2021. Il reste nettement au-dessus des seuils minimums réglementaires.

VII.3.6.2. Ratio Tier 1

L'évolution du ratio Tier One, calculé conformément aux exigences de Bank Al Maghrib, sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

	2021	2022	2023
Ratio Tier One (consolidé)	16,6%	17,4%	16,9%
Ratio Tier One (social)	16,6%	17,4%	16,9%

Source : EQDOM

Note : le ratio minimum réglementaire est de 9%

Le ratio Tier One d'EQDOM a atteint 16,9% à la fin de l'exercice 2023 contre 17,4% en 2022 et 16,6% en 2021.

VII.3.6.3. Rapport prudentiel

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n°35-94 tel que modifiée et complétée, EQDOM s'engage à respecter le rapport prudentiel maximum fixé à 50% entre l'encours des bons de sociétés de financement émis et celui de ses emplois sous forme de crédits à la clientèle. Le rapport prudentiel au 31/12/2023, calculé conformément aux exigences de Bank Al Maghrib, s'élève à 31,5%.

Encours brut EQDOM au 31/12/2023 (en MMAD)	9 925
Encours BSF au 31/12/2023 (en MMAD)	3 128
Rapport prudentiel	31,5%

Source : EQDOM

VII.4. Indicateurs financiers au T1 - 2024

Au 1^{er} trimestre 2024, EQDOM a renforcé sa part de marché en passant de 10,4% à 11,3% soit une progression de 90 pbs grâce à la dynamique commerciale soutenue en particulier sur le segment automobile (+40%).

La production nette cumulée a atteint 706 MMAD marquant une progression de +19%.

Le Produit Net Bancaire enregistre au 1^{er} trimestre 2024 un cumul de 130 MMAD contre 132 MMAD à fin mars 2023 soit une baisse de -2% en lien avec la hausse des charges de refinancement.

L'encours bruts clients s'établit à 10 108 MMAD au 1^{er} trimestre 2024 contre 9 925 à fin 2023 soit une progression de +2%.

Les encours de refinancement sont restés stable à 5 138 MMAD par rapport à l'année dernière grâce à la bonne gestion de la politique d'endettement axée sur la stratégie de diversification des lignes de refinancement auprès du marché monétaire et en respect de l'adossement actif-passif.

Données Cumulées - Arrêté provisoire	Fin mars	Fin mars	Fin mars 2024 vs Fin mars 2023	
En MMAD	2023	2024	Mt	%
PRODUCTION NETTE	595	706	111	19%
PNB	132	130	-2	-2%

Source : EQDOM

Données Cumulées - Arrêté provisoire	Fin décembre	Fin mars	Fin mars 2024 vs Fin décembre 2023	
En MMAD	2023	2024	Mt	%
ENCOURS BRUTS	9 925	10 108	183	2%
ENCOURS DE REFINANCEMENT	5 138	5 138	0	0%

Source : EQDOM

VII.5. Indicateurs financiers au T2 - 2024

Au titre du 1^{er} semestre 2024, EQDOM a réalisé une production nette cumulée de 1 453 MMAD marquant une progression à deux chiffres de +14% par rapport à la même période de l'année précédente.

Cette performance est due à la dynamique commerciale observée depuis le début de l'année et soutenue par la bonne tenue du segment automobile.

La hausse des charges de refinancement, suite aux augmentations successives du taux directeur, a impacté négativement le Produit Net Bancaire qui s'élève au 30 juin 2024 à 282 MMAD contre 293 MMAD à fin juin 2023 soit une baisse de -4%.

L'encours brut clients s'établit à 10 166 MMAD au 1^{er} semestre 2024 contre 9 925 MMAD à fin 2023 soit une progression de +2%.

Les encours de refinancement ont légèrement progressé passant de 5 138 MMAD en décembre 2023 à 5 170 MMAD à fin juin 2024 grâce à une structure d'endettement optimale en respect de l'adossement actif-passif.

En perspective, EQDOM poursuivra la mise en place de sa stratégie de développement basée sur le maintien du rythme de croissance commerciale accompagnée d'une bonne maîtrise du risque.

Données Cumulées - Arrêté provisoire	Fin juin	Fin juin	Fin juin 2024 vs Fin juin 2023	
En MMAD	2023	2024	Mt	%
PRODUCTION NETTE	1 279	1 453	174	14%
PNB	293	282	-11	-4%

Source : EQDOM

Données Cumulées - Arrêté provisoire	Fin décembre	Fin juin	Fin juin 2024 vs Fin décembre 2023	
En MMAD	2023	2024	Mt	%
ENCOURS BRUTS	9 925	10 166	241	2%
ENCOURS DE REFINANCEMENT	5 138	5 170	32	1%

Source : EQDOM

VII.6. Indicateurs financiers au S1 – 2024

Au 1^{er} semestre 2024, la production nette cumulée a atteint 1 453 MMAD marquant une progression de +14%. Cette performance confirme la dynamique commerciale soutenue depuis le début de l'année notamment sur le crédit automobile.

Le produit net bancaire affiche une baisse de 4% à 282 MMAD qui s'explique essentiellement par la hausse des charges de refinancement (+15 MMAD) insuffisamment compensée par la progression de la marge d'intérêts.

Les dotations aux provisions nettes de reprises des créances en souffrance à fin juin s'établissent à 49 MMAD en baisse de 11% par rapport à juin 2023, en lien avec la maîtrise du risque à l'octroi et les performances de recouvrement qui affichent une évolution positive des encaissements.

En définitive, le résultat net à fin juin 2024 ressort à 70 MMAD, contre 67 MMAD à fin juin 2023.

Données	Fin juin	Fin juin	Fin juin 2024 vs Fin juin 2023	
En MMAD	2023	2024	Mt	%
Produit Net Bancaire	293	282	-11	-4%
Résultat brut d'exploitation	148	135	-13	-9%
Dotations aux provisions nettes de reprises pour créances en souffrance	55	49	-6	-11%
Résultat net de l'exercice	67	70	3	5%

Partie VIII. Perspectives

Le marché du crédit à la consommation a affiché une croissance soutenue avec une augmentation des encours bruts ces dernières années, maintenant cette dynamique même après la crise du COVID-19.

Cette dynamique est portée par 2 principaux segments : le crédit automobile et le crédit personnel.

La pression sur les marges s'accroît dans un contexte de refinancement plus complexe et de concurrence accrue, non seulement entre acteurs spécialisés, mais aussi avec les banques traditionnelles.

Il subsiste cependant des opportunités de développement et de croissance :

- Le segment des véhicules d'occasion, qui représente près de 80 % des transactions de véhicules au Maroc
- La digitalisation, déjà lancée et intensifiée par la majorité des acteurs, offrant désormais des parcours clients de plus en plus fluide pour maximiser l'expérience utilisateur

Dans cet environnement incertain, la création de valeur ajoutée distinctive pour les clients, fondée sur la simplicité, la fluidité, la maîtrise des frais généraux et du Coût du Risque (CNR), ainsi qu'une gestion renforcée de la performance et des risques, s'avère cruciale.

EQDOM a engagé une transformation de son modèle opérationnel pour pérenniser son activité et renforcer sa position sur le marché du crédit à la consommation, avec pour ambition de préserver sa position de référence sur le prélèvement à la source, de développer l'offre préalable de crédit, et de devenir un acteur important sur l'automobile.

Pour traduire concrètement cette vision, 4 leviers opérationnels ont été identifiés, structurés et lancés depuis 2023.

1. La transformation du modèle de distribution en réorganisant les canaux physiques et en accélérant sur le digital
2. Renforcement de l'efficacité opérationnelle à travers des processus optimisés et un pilotage amélioré
3. Développement du PNB à travers des offres annexes (marketing direct, Digital, Assurances et synergies Groupe)
4. Repositionnement sur l'automobile à travers un meilleur mix produit, l'accompagnement du véhicule d'occasion et les offres mobilité durable.

En complément, EQDOM s'appuiera sur un nouveau dispositif SGMB pour renforcer son fonctionnement. Ce dispositif est notamment axé autour d'un renforcement des synergies opérationnelles entre EQDOM et SGMB et d'un dispositif renforcé de pilotage des risques.

En 2024, le Groupe Société Générale a conclu un accord avec le Groupe Saham en vue de la cession de Société Générale Marocaine de Banques, actionnaire majoritaire d'EQDOM.

L'accord prévoit la cession au groupe Saham des parts de Société Générale (57,67%) dans Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) dont le nom commercial est Société Générale Maroc.

La réalisation de cette opération, soumise à des conditions suspensives usuelles, pourrait intervenir d'ici fin 2024. Société Générale Marocaine de Banques étant l'actionnaire majoritaire d'EQDOM, la réalisation de cette cession entraînerait un changement de contrôle indirect d'EQDOM.

Cette cession est soumise à la législation en vigueur au Maroc et ne pourra être effective qu'après approbation de l'opération par les autorités réglementaires compétentes.

A noter que le Conseil de la Concurrence du Maroc a approuvé, le lundi 24 juin 2024, la transaction. L'approbation du régulateur du marché bancaire (Bank Al Maghrib) est attendue pour la finalisation de cette opération.

Partie IX. Faits exceptionnels

L'année 2023 a été marquée par une conjoncture économique tendue avec une inflation moyenne de 6,1% (avec des pics à 10% courant le T1-2023)

La qualité de la nouvelle production et les délais de décision/financement ont été améliorés avec l'intégration du score Crédit Bureau croisé aux six grilles de scores d'octroi internes, l'allègement des règles de score sur certains segments, la mise en place d'un middle office commercial et la structuration du contrôle de prévention des fraudes.

Amélioration de la qualité du stock d'encours en 2023, le taux de 12 MDR (Month Default Rate) atteignant le niveau de 4% venant de 5% en 2022 (6% en période Covid).

Niveau de CES en baisse à partir de juin 2023 passant de 20,8% fin 2022 à 19,4% fin 2023. Un programme de radiation d'environ 100 MMAD a été exécuté en 2023.

Recouvrements amiable et contentieux résilients avec une amélioration notable de la performance au T4-2023 après un milieu d'année impacté par des facteurs exogènes de saisonnalité plus accrue, d'inflation, de turnover et de resserrement de l'appareil judiciaire.

Projet d'outil recouvrement Colors en phase de mise en production sur la pré-déchéance du terme.

La production CAC au 30/06/2024 a atteint 118 MMAD contre 241 MMAD au 30/06/2023 soit une perte de 50%. Le poids de la production CAC dans la production globale est passé de 40% au 30/06/2023 à 16% au 30/06/2024.

La production automobile d'EQDOM a enregistré une progression de 21% par rapport au S1 2023 compensant ainsi la perte du partenariat CAC grâce, entre autres, au développement d'autres marchés « tels que les loueurs; transporteurs; généralistes; occasion » et par la signature de nouvelles conventions de partenariats Renault et KIA.

Malgré l'arrêt de la convention avec CAC, EQDOM a démontré sa résilience et sa capacité à remonter des difficultés imprévisibles, en compensant cette perte par la signature de nouvelles conventions et la diversification de ses produits Auto. L'année 2024 sera très challengente sur l'automobile et un dispositif renforcé d'animation a été mis en place pour rester compétitif sur le marché.

En 2024, le Groupe Société Générale a conclu un accord avec le Groupe Saham en vue de la cession de Société Générale Marocaine de Banques, actionnaire majoritaire d'EQDOM.

L'accord prévoit la cession au groupe Saham des parts de Société Générale (57,67%) dans Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) dont le nom commercial est Société Générale Maroc.

La réalisation de cette opération, soumise à des conditions suspensives usuelles, pourrait intervenir d'ici fin 2024. Société Générale Marocaine de Banques étant l'actionnaire majoritaire d'EQDOM, la réalisation de cette cession entraînerait un changement de contrôle indirect d'EQDOM.

Cette cession est soumise à la législation en vigueur au Maroc et ne pourra être effective qu'après approbation de l'opération par les autorités réglementaires compétentes.

Partie X. Litiges et affaires contentieuses

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun litige ou affaire contentieuse de nature à impacter sensiblement les résultats, la situation financière ou l'activité d'EQDOM n'est à signaler.

Partie XI. Facteurs de risque

EQDOM dispose d'un dispositif de gestion des facteurs de risques qu'elle encourt du fait de son activité. Les principaux facteurs de risques sont le risque client, le risque de taux, le risque d'exploitation et le risque de fraude.

Le risque d'une concentration importante des ventes d'EQDOM auprès d'un ou plusieurs partenaires se traduit comme suit :

- En ce qui concerne les apporteurs d'affaires pour le crédit Perso, seulement 2 grands intermédiaires représentent une part qui dépasse 10% des encours. Leur niveau de risque (taux de NPL) est dans la moyenne des intermédiaires.
- Par ailleurs, pour le produit Auto, 2 grands concessionnaires dont la part dépasse 10% des encours. Leur niveau de risque (taux de NPL) est dans la moyenne des concessionnaires.

XI.1. Risque Client

La clientèle d'EQDOM est segmentée en trois catégories : Les fonctionnaires et retraités, les salariés des sociétés conventionnées et les clients directs.

Chaque catégorie présente des risques spécifiques qui sont présentés ci-après :

SEGMENT DES CLIENTS CONVENTIONNES

La société conventionnée s'engage à prélever chaque mois sur le salaire de son employé le montant de la mensualité revenant à EQDOM. Les événements pouvant provoquer une situation d'impayés au niveau de ce segment sont :

- La faillite de la société : Pour minimiser ce risque, EQDOM s'assure, avant la signature de la convention, de la solvabilité de l'entreprise et sélectionne avec soin les secteurs d'activité éligibles.
- La société peut difficilement recouvrer sa créance dans la mesure où le client n'est plus en mesure d'honorer ses engagements du fait de la perte de son emploi, pour minimiser ce risque, EQDOM ne finance que les demandes de crédits formulées par des employés titulaires et confirmés dans leurs postes de travail.
- Le non-reversement par l'employeur des mensualités prélevées : Ce cas est rare et concerne les employeurs qui, pour des raisons diverses, notamment de trésorerie, prélèvent la mensualité mais ne la reversent pas à EQDOM s'exposant à des poursuites judiciaires.

Ce risque est néanmoins atténué par la politique sélective d'EQDOM dans le cadre de l'acceptation des dossiers de crédit.

SEGMENT DES FONCTIONNAIRES ET RETRAITES

Le risque de licenciement ou de départ d'un fonctionnaire demeure à considérer, même s'il reste relativement faible à comparer par rapport aux exercices 2005 et 2006 ; période qui a été marquée par le départ volontaire d'un grand nombre de fonctionnaires à la retraite anticipée. Aujourd'hui, le départ volontaire à la retraite anticipée est constaté de moins en moins.

L'arrêt temporaire de prélèvement suite à un événement dans la vie professionnelle du fonctionnaire ; baisse de salaire ; application de mesures disciplinaires, recouvrement par l'Etat « journées de grèves ou récupération d'impôt ou de créances fiscales impactant ainsi le retard de prélèvement des échéances et une probable tombée en défaut.

SEGMENT DES CLIENTS DIRECTS (NON CONVENTIONNES ET NON FONCTIONNAIRES)

Cette catégorie présente un risque élevé dans la mesure où :

- Les mensualités ne sont pas prélevées à la source, contrairement aux clients conventionnés et aux fonctionnaires ;
- La mise en place d'un prélèvement automatique irrévocable à partir du compte bancaire du client ne constitue pas une garantie de règlement des échéances, notamment dans le cas où le compte bancaire serait insuffisamment provisionné.

Dans ce segment, EQDOM entend se développer de manière plus prudente et raisonnée, dans ce sens, et grâce une stricte sélectivité au moment de l'octroi du crédit (refonte des scores d'octroi et mise en place d'un profiling risques des clients).

XI.2. Risque lié à l'évolution du TMIC

Le taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) est calculé par les autorités monétaires sur la base annuelle du taux d'intérêt moyen pondéré (TIMP) de l'année précédente qui est affecté d'un coefficient de marge.

Dans ce contexte, la Société EQDOM a les moyens de s'adapter à la baisse du TMIC, notamment grâce au développement de l'activité commerciale à la fois par le lancement de nouveaux produits et par l'amélioration permanente de la productivité des équipes.

XI.3. Risque de taux et de liquidité

Le risque de taux est un risque inhérent à l'activité de tout établissement de crédit. Il correspond au risque de perte financière encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan.

Dans ce contexte, la société EQDOM a mis en place des outils pour assurer l'équilibre financier du bilan. Il s'agit de gérer les risques dits structurels, notamment les risques de liquidité et de taux d'intérêt afin de limiter et prévenir les impacts en cas de hausse des taux ou d'assèchement de la liquidité sur le marché par exemple. Pour ses besoins de financement, EQDOM dispose des dépôts de garantie générés par son activité LOA et recourt également à des BSF et à l'interbancaire (spot ou CMT).

Le risque structurel de taux est encadré par le groupe SG selon des normes visant à limiter l'exposition de EQDOM en cas de fluctuation des taux de refinancement sur le marché. Ainsi, l'indicateur "Sensibilité VAN" traduit le niveau de l'exposition structurelle de la marge d'intérêt aux fluctuations des taux de refinancement. Cet indicateur ne doit pas dépasser les seuils et limites fixés par le groupe. En cas dépassement, un plan d'action devra être établi pour ramener la sensibilité aux seuils autorisés par le groupe selon les scénarios +/- 10 bps et +/- 100 bps.

La sensibilité VAN calculée selon les scénarios de baisse des taux - 10 bps et - 100 bps au 30/06/2024 respecte les limites fixées :

- Scénario -10bps : -1,6 MMAD au T2 2024 pour un seuil autorisé -4,6 MMAD.
- Scénario -100bps : -16,7 MMAD au T2 2024 pour un seuil autorisé -47,6 MMAD.

La société adopte les principes de prudence du groupe. Il s'agit notamment de :

- La négociation des prêts et emprunts à taux fixe ;
- L'adossement de la structure des sources de refinancement aux encours clients par maturité, en tenant en compte des remboursements anticipés.

Par ailleurs, dans l'optique du renforcement continu de la maîtrise du risque de taux et de liquidité, plusieurs actions ont été mises en place par la société. Il s'agit notamment de :

- L'élaboration des reportings mensuels et trimestriels destinés au groupe, sur la gestion par maturité des actifs et passifs qui comprend essentiellement l'adossement des sources de refinancement aux emplois ;
- La fixation de seuils et limites internes en matière de risque global de taux « sensibilité VAN » et de liquidité « Gap de liquidité ». Le respect de ces seuils sont suivis par EQDOM et le groupe lors d'un comité ALM auquel participe le Groupe et la maison mère SG Maroc.
- Le suivi des autorisations de refinancement (accords de refinancement reçus des banques) et leur extension en fonction des besoins en liquidité ;
- La diversification des sources de refinancement (lignes bancaires, BSF essentiellement).

XI.4. Risque d'exploitation

EQDOM dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) et de gestion de crise.

Elle dispose également d'un Plan de Continuité Informatique (PCI) qui consiste en la mise en place d'une plateforme informatique de secours en cas de crise. Ce même plan est adapté aux exigences du plan PCA.

Dans le contexte de la crise covid-19, la cellule de crise EQDOM a été activée le 02-03-2020 donnant lieu au déploiement des actions suivantes :

- Dotation des collaborateurs de PC portables équipés en VPN,
- Adoption du mode de travail (Télétravail) et réaménagement des horaires de travail,
- Prise en charge des frais de dépistage des collaborateurs,
- Renforcement des mesures sanitaires (nettoyage et désinfection des locaux du siège et agences),
- Approvisionnement et distribution des masques et gel hydro alcoolique pour l'ensemble des collaborateurs,
- Mise en place des mesures barrières et de distanciation,
- Sensibilisation des collaborateurs sur le respect des mesures de sécurité (Communiqués de la Direction Générale).

Par ailleurs, le dispositif de PCA a connu certaines évolutions en 2020, notamment sur les aspects suivants :

- Les travaux de la revue documentaire PCA/GC pour l'exercice 2020 ont été réalisés.
- Pour maintenir le dispositif PCA /GC en conditions opérationnelles, un nouveau calendrier des tests a été mis en place.

XI.5. Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable à des événements internes ou externes, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence mais à risque de perte élevé. Ils sont inhérents à tous les produits, activités, procédures et synthèses d'EQDOM.

Tout en s'appuyant sur les expertises existantes, EQDOM a mis en œuvre un dispositif qui implique que le risque opérationnel soit considéré comme une catégorie de risque à part entière et fasse l'objet d'une identification et d'une évaluation spécifique, d'un suivi et d'un contrôle normalisé, débouchant sur des mesures de réduction de risque appropriées.

➤ Risque de conduite inappropriée ('misconduct')

Le risque de conduite résulte d'actions (ou inactions), ou de comportements d'EQDOM, ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec notre code de conduite, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour nos parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation d'EQDOM. Nos parties prenantes incluent notamment nos clients, nos employés, les actionnaires, nos fournisseurs et l'environnement.

EQDOM vise les plus hauts standards de qualité de service, de comportements des collaborateurs ; elle n'a pas d'appétit pour le risque de conduite inappropriée.

EQDOM a défini des valeurs et des principes de comportement applicables à l'ensemble de ses collaborateurs :

1. Elle veille à la loyauté du comportement de ses collaborateurs à l'égard de la clientèle ;
 2. Elle développe une culture forte qui guide les comportements de tous ses collaborateurs afin d'exercer ses métiers avec éthique et responsabilité. Cette culture se traduit par des références partagées au sein d'EQDOM : les Valeurs, le Code de conduite, et le modèle de leadership qui définit pour chaque valeur les comportements et les compétences attendues des collaborateurs ;
 3. Elle s'assure de leur mise en œuvre et de leur respect notamment à travers l'alignement des processus RH (recrutement, formation, évaluation de la performance, etc.) sur ces valeurs et principes de comportement.
- Risque de réputation

La maîtrise du risque de réputation est fondée avant tout sur une approche préventive. Pour ce faire, EQDOM :

- S'attache à maîtriser strictement le risque de non-conformité et de conduite non appropriée ;
 - S'est engagée, en tant qu'acteur responsable, à agir conformément à un code de conduite formalisé et à un ensemble d'instructions internes. Au-delà de ce cadre, les relations commerciales susceptibles de créer une atteinte à la réputation d'EQDOM en lien avec ces sujets font l'objet d'une identification et d'une analyse spécifique
 - Soumet tout projet de nouveau produit ou activité à un processus d'approbation préalable visant à assurer que les risques induits, de toutes natures, sont identifiés, évalués, atténués dans la mesure du possible et acceptés dans leur part résiduelle. Dans ce cadre, le risque d'atteinte à la réputation d'Eqdom fait l'objet d'une analyse spécifique.
 - Approfondit la connaissance de ses clients afin de leur proposer des produits adaptés à leur situation, à leurs besoins et à leur degré d'expertise, et s'attache constamment à fournir des services de qualité. Une attention particulière est portée aux signes d'insatisfaction de la clientèle transmis notamment par les réclamations écrites et orales.
- Autres risques opérationnels

Au-delà des risques cités ci-dessus, EQDOM encourt d'autres risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux etc.

EQDOM se donne pour objectif d'assurer la maîtrise de ces risques à travers :

- Une analyse de l'environnement en termes de risque opérationnel et un système de détection des signaux faibles.
- Le déploiement de processus de traitement sécurisés, de dispositifs de prévention spécifique et un dispositif de contrôle interne.
- La mise en place d'indicateurs clés de suivi et de contrôle des risques (KRI) ;
- L'identification et l'évaluation des risques à travers un exercice d'autoévaluation des risques et des contrôles à fréquence annuelle.

La prévention des risques spécifiques : la lutte contre la fraude par la diffusion de procédures, des actions de formation et de sensibilisation afin de promouvoir une culture de lutte contre la fraude. La mise en place d'un comité dédié à la fraude afin d'identifier toute action nécessaire à contrecarrer les tentatives des fraudeurs.

L'élaboration d'un plan d'action détaillé et étoffé de manière continue a été mis en œuvre et a permis de renforcer le dispositif anti-fraude. Le suivi d'indicateurs tels le taux de fraude évitée par rapport aux subies a démontré l'efficacité du dispositif anti-fraude déployé.

XI.6. Risque relatif aux adossements actif / passif

La société adopte les principes de prudence du groupe auquel elle appartient. Il s'agit notamment de :

- La négociation des emprunts, au fur et à mesure des besoins observés.
- L'adossement de la structure des sources de refinancement aux encours clients par maturité.

Par ailleurs, dans l'optique du renforcement continu de la maîtrise du risque de taux et de liquidité, plusieurs actions ont été mises en place par la société. Il s'agit notamment de :

- L'élaboration, par la Direction financière, de reporting mensuels et trimestriels destinés à la Direction Générale de l'entité et à la société mère, sur la gestion par maturité des actifs et passifs qui comprend essentiellement l'adossement des sources de refinancement aux emplois ;
- L'échéancement des éléments du bilan permet de calculer les impasses de liquidité et les Gap de taux par pas de temps ;
- Pour le risque de liquidité, les impasses de liquidité sont associées aux seuils et limites définissant le minimum exigible ;
- La gestion du risque structurel de taux repose notamment sur l'évaluation de la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) des éléments du bilan, aux mouvements des taux d'intérêts selon différents scénarios ± 10 bps et ± 100 bps. La sensibilité de la VAN doit respecter les seuils et limites notifiés par le groupe ;
- Tout franchissement des seuils déclenche automatiquement un plan d'action de couverture. Ces plans de mitigation sont proposés par l'ALM lors des comités ALM et validés par la Direction Générale d'EQDOM et la supervision du groupe.
- L'ALM s'assure par la suite du suivi des plans d'action validés ;
- Les seuils et les limites sont suivis par la société mère ;
- Le suivi des autorisations de refinancement (accords de refinancement reçus des banques) et leur extension en fonction des besoins en liquidité ;
- La diversification des sources de refinancement (lignes bancaires, BSF).

XI.7. Risque de modification du cadre réglementaire

EQDOM est soumise à l'instar des banques et des autres sociétés de financement marocaines, au risque de changement réglementaire (mesures fiscales de la loi de Finances, mesures de Bank Al-Maghrib en matière de déclassement en défaut, mesures relatives à la protection du consommateur, etc...), toutefois, grâce à un son dispositif de veille, appuyé par les échanges réguliers avec la banque et les différents instances de supervision notamment Groupe, EQDOM est en mesure de faire face à ce type de risque, et arrive ainsi à les éviter ou à limiter leurs impacts.

XI.8. Risque de dépendance aux clients fonctionnaires

Une politique commerciale résolument orientée vers la croissance diversifiée, associé à une maîtrise des risques sur les autres segments, permettront à EQDOM de limiter de manière saine son niveau de concentration dans ce segment tout en développant son mix produit. En 2023, EQDOM n'a pas connu de changement significatif de son mix produit.

XI.9. Risque de remboursement anticipé / rachat de crédits

Le risque de remboursement anticipé / rachat de crédits est un risque inhérent à l'activité d'EQDOM et qui fait l'objet d'un suivi particulier, dans ce sens, et afin d'atténuer l'impact dudit remboursement ou rachat, EQDOM a mis en place des dispositions commerciales consistant en un suivi rapproché des demandes de délivrance des notices RPA afin de contrecarrer au maximum les départs et des barèmes défense encours.

De même la vulgarisation de la maturité 144 mois sur le marché et l'agressivité des tarifs proposés par les confrères constitue une menace sur les encours fonctionnaires et à ce titre EQDOM a opéré une analyse de l'existant et

appliqué une refonte de sa tarification en fonction des évolutions constatées. La proximité avec les intermédiaires est aussi un levier important pour pérenniser une bonne relation avec eux.

XI.10. Risque relatif à l'environnement et au changement climatique

En 2023, EDQOM a élaboré une nouvelle feuille de route inspirée des guidelines Groupe et de la région Maroc, et articulée autour de 3 axes :

- **Axe 1 : Réduction de l'empreinte Carbone :**

Cette orientation consacre la volonté d'EQDOM a adopté les bonnes pratiques en matière de RSE. Engageante pour l'entreprise, comme pour ses collaborateurs, des initiatives de réduction d'empreinte carbone ont été identifiées et mises en œuvre sur des aspects logistiques, immobiliers, consommation responsable, etc.

- **Axe 2 : Financements à impact positif :**

Cette orientation vise à positionner EQDOM en tant que leader des financements à impacts positifs. A cet effet, des partenariats spécifiques sont en cours d'élaboration pour construire une proposition de valeur pertinente, avec pour vocation d'avoir un effet de levier sur la consommation responsable.

- **Axe 3 : Employeur Responsable :**

La responsabilité d'EQDOM en tant qu'employeur constitue son engagement historique en matière de diversité et l'équité genre.

De ce fait, EQDOM n'a pas identifié de risque financier lié aux questions environnementales durant l'exercice 2023.

Partie XII. Annexes

Statuts

https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1

Rapport de notation

<https://www.fitchratings.com/entity/eqdom-80361263>

Rapport financier annuel

- 2023 : https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1
- 2022 : https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/RAPPORT_FINANCIER_ANNUEL_2022.pdf
- 2021 : https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_269.pdf

Communication financière

https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1

Communiqués de presse

https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1